



Assemblée générale Conseil de sécurité

GENERALE

A/41/341

S/18065

28 mai 1986

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/ARABE/
ESPAGNOL/ FRANCAIS

INITIAL

JUL 23 1986

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante et unième session

Points 19, 21, 24, 25, 26, 28, 29, 31,

32, 33, 35, 36, 37, 39, 40, 43, 45,

49, 50, 53, 55, 56, 57, 58, 59, 60,

61, 62, 63, 64, 65, 66, 68, 69, 70,

71, 75, 80, 82, 86, 91, 92, 96, 107

et 108 de la liste préliminaire*

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI
DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES
COLONIAUX

ANNEE INTERNATIONALE DE LA PAIX

AGRESSION ARMEE ISRAELIENNE CONTRE LES
INSTALLATIONS NUCLEAIRES IRAQUIENNES ET
SES GRAVES CONSEQUENCES POUR LE SYSTEME
INTERNATIONAL ETABLI EN CE QUI CONCERNE
LES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ENERGIE
NUCLEAIRE, LA NON-PROLIFERATION DES ARMES
NUCLEAIRES ET LA PAIX ET LA SECURITE
INTERNATIONALES

LA SITUATION AU KAMPUCHEA

LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES
CONSEQUENCES POUR LA PAIX ET LA SECURITE
INTERNATIONALES

QUESTION DES ILES FALKLAND (MALVINAS)

SITUATION ECONOMIQUE CRITIQUE EN AFRIQUE

QUESTION DE L'ILE COMORIENNE DE MAYOTTE

DROIT DE LA MER

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT
SUD-AFRICAIN

QUESTION DE PALESTINE

QUESTION DE NAMIBIE

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE ET DE LA
COOPERATION EN ASIE DU SUD-EST

CONSEIL DE SECURITE

Quarante et unième année

* A/41/50/Rev.1 et Corr.1.

OUVERTURE DE NEGOCIATIONS GLOBALES SUR LA
COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE
POUR LE DEVELOPPEMENT
LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE ; MENACES
CONTRE LA PAIX ET LA SECURITE INTER-
NATIONALES ET INITIATIVES DE PAIX
QUESTION DE CHYPRE
CESSATION DE TOUTES LES EXPLOSIONS
EXPERIMENTALES D'ARMES NUCLEAIRES
NECESSITE URGENTE DE CONCLURE UN TRAITE
D'INTERDICTION COMPLETE DES ESSAIS
NUCLEAIRES
CONVENTION SUR L'INTERDICTION OU LA
LIMITATION DE L'EMPLOI DE CERTAINES
ARMES CLASSIQUES QUI PEUVENT ETRE
CONSIDEREES COMME PRODUISANT DES
EFFETS TRAUMATIQUES EXCESSIFS OU
COMME FRAPPANT SANS DISCRIMINATION
CONCLUSION D'ARRANGEMENTS INTERNATIONAUX
EFFICACES POUR GARANTIR LES ETATS NON
DOTES D'ARMES NUCLEAIRES CONTRE
L'UTILISATION OU LA MENACE DE
L'UTILISATION DES ARMES NUCLEAIRES
PREVENTION D'UNE COURSE AUX ARMEMENTS DANS
L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE
APPLICATION DE LA RESOLUTION 40/88 DE
L'ASSEMBLEE GENERALE RELATIVE A LA
CESSATION IMMEDIATE ET A L'INTERDICTION
DES ESSAIS D'ARMES NUCLEAIRES
APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LA
DENUCLEARISATION DE L'AFRIQUE
INTERDICTION DE LA MISE AU POINT ET DE LA
FABRICATION DE NOUVEAUX TYPES D'ARMES
DE DESTRUCTION MASSIVE ET DE NOUVEAUX
SYSTEMES DE TELLES ARMES
REDUCTION DES BUDGETS MILITAIRES
ARMES CHIMIQUES ET BACTERIOLOGIQUES
(BIOLOGIQUES)
DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET
EXAMEN ET APPLICATION DU DOCUMENT DE
CLOTURE DE LA DOUZIEME SESSION
EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS
ET DECISIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE
GENERALE A SA DIXIEME SESSION
EXTRAORDINAIRE
APPLICATION DE LA DECLARATION FAISANT DE
L'OCEAN INDIEN UNE ZONE DE PAIX
CONFERENCE MONDIALE DU DESARMEMENT
QUESTION DE L'ANTARCTIQUE

RENFORCEMENT DE LA SECURITE ET DE LA
COOPERATION DANS LA REGION DE LA
MEDITERRANNEE

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION
SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE
INTERNATIONALE

APPLICATION DES DISPOSITIONS DE SECURITE
COLLECTIVE DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES
POUR LE MAINTIEN DE LA PAIX ET DE LA
SECURITE INTERNATIONALES

ETUDE D'ENSEMBLE DE TOUTE LA QUESTION DES
OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX SOUS
TOUS LEURS ASPECTS

QUESTION DE LA COMPOSITION DES ORGANES
PERTINENTS DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

ACTIVITES OPERATIONNELLES POUR LE
DEVELOPPEMENT

CONSEQUENCES NEFASTES POUR LA JOUISSANCE
DES DROITS DE L'HOMME DE L'ASSISTANCE
POLITIQUE, MILITAIRE, ECONOMIQUE ET
AUTRE ACCORDEE AU REGIME RACISTE ET
COLONIALISTE D'AFRIQUE DU SUD

ELIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE
DISCRIMINATION RACIALE

APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION
MONDIAL CONCERNANT LES PERSONNES
HANDICAPEES ET DECENNIE DES
NATIONS UNIES POUR LES PERSONNES
HANDICAPEES

ELIMINATION DE TOUTES LES FORMES
D'INTOLERANCE RELIGIEUSE

ACTIVITES DES INTERETS ETRANGERS,
ECONOMIQUES ET AUTRES, QUI FONT
OBSTACLE A L'APPLICATION DE LA
DECLARATION SUR L'OCTROI DE
L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES
COLONIAUX EN NAMIBIE ET DANS TOUS LES
AUTRES TERRITOIRES SE TROUVANT SOUS
DOMINATION COLONIALE, ET AUX EFFORTS
TENDANT A ELIMINER LE COLONIALISME,
L'APARTHEID ET LA DISCRIMINATION
RACIALE EN AFRIQUE AUSTRALE

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR
L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX
PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX PAR
LES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET
LES ORGANISMES INTERNATIONAUX
ASSOCIES A L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

Lettre datée du 15 mai 1986, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir faire distribuer aux Etats Membres les documents finals de la Réunion ministérielle du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés tenue à New Delhi du 16 au 19 avril 1986, comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 19, 21, 24, 25, 26, 28, 29, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 39, 40, 43, 45, 49, 50, 53, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 68, 69, 70, 71, 75, 80, 82, 86, 91, 92, 96, 107 et 108 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de l'Inde
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) N. KRISHNAN

ANNEXE I

DECLARATION POLITIQUE

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1 - 10	7
II. ROLE DU NON-ALIGNEMENT	11 - 17	8
III. EVALUATION DE LA SITUATION INTERNATIONALE ACTUELLE	18 - 26	10
IV. DESARMEMENT, SECURITE INTERNATIONALE ET SURVIE A L'ERE DES ARMES NUCLEAIRES	27 - 54	12
V. UTILISATION DE L'ENERGIE NUCLEAIRE A DES FINS PACIFIQUES	55 - 61	19
VI. LA SITUATION EN AFRIQUE AUSTRALE	62 - 113	20
VII. SAHARA OCCIDENTAL	114 - 119	29
VIII. MAYOTTE	120	30
IX. ILES MALGACHES	121	30
X. SOUVERAINETE DE MAURICE SUR L'ARCHIPEL DE CHAGOS, Y COMPRIS DIEGO GARCIA	122	30
XI. TCHAD	123	31
XII. ASIE DU SUD-EST	124 - 125	31
XIII. COREE	126 - 128	31
XIV. ASIE DU SUD-OUEST	129 - 130	32
XV. MISE EN OEUVRE DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX	131 - 137	33
XVI. NOUVELLE-CALEDONIE	138 - 140	34
XVII. SITUATION AU MOYEN-ORIENT	141 - 159	34
XVIII. L'AGRESSION D'ISRAEL CONTRE LES INSTALLATIONS NUCLEAIRES IRAQUIENNES	160	37
XIX. QUESTION DE LA PALESTINE	161 - 176	38

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
XX. LIBAN	177 - 178	40
XXI. L'OCEAN INDIEN EN TANT QUE ZONE DE PAIX	179 - 183	41
XXII. L'ANTARCTIQUE	184 - 188	42
XXIII. CHYPRE	189 - 193	43
XXIV. LA MEDITERRANEE	194 - 201	44
XXV. L'EUROPE	202 - 204	46
XXVI. L'AMERIQUE LATINE ET LES CARAIBES	205 - 247	46
XXVII. TERRORISME INTERNATIONAL	248 - 251	54
XXVIII. REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS	252 - 253	55
XXIX. L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE (Unesco)	254 - 256	55
XXX. LE DROIT AU DEVELOPPEMENT	257	56
XXXI. LE NOUVEL ORDRE MONDIAL DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	258 - 271	56
XXXII. VINGT-CINQUIEME ANNIVERSAIRE DU MOUVEMENT DES PAYS NON ALIGNES	272	59
XXXIII. PREPARATION DE LA HUITIEME CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT OU DE GOUVERNEMENT A HARARE	273 - 277	59

I. INTRODUCTION

1. Le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés s'est réuni au niveau des ministres des affaires étrangères à New Delhi (Inde) du 16 au 20 avril 1986.
2. La réunion du Bureau a été précédée d'une réunion de hauts fonctionnaires les 14 et 15 avril 1986.
3. Y ont participé les membres du Bureau de coordination dont les noms suivent : Afghanistan, Algérie, Angola, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Chypre, Congo, Cuba, Egypte, Equateur, Ethiopie, Ghana, Guinée, Guyana, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Madagascar, Malaisie, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Nigéria, Oman, Organisation de libération de la Palestine (OLP), Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, South West Africa People's Organization (SWAPO), Sri Lanka, Suriname, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.
4. Y ont également participé les membres du Mouvement dont les noms suivent : Arabie saoudite, Argentine, Botswana, Colombie, Comores, Côte d'Ivoire, Emirats arabes unis, Gabon, Gambie, Guinée-Bissau, Lesotho, Liban, Libéria, Malawi, Maldives, Maurice, Niger, Qatar, Rwanda, Tchad, Vanuatu.
5. Les pays et organisations ainsi que les mouvements de libération nationale dont les noms suivent assistaient à la réunion en qualité d'observateurs : Brésil, Mexique, Philippines, Uruguay, Venezuela, African National Congress (ANC), Ligue des Etats arabes, Organisation de la Conférence islamique, Organisation des Nations Unies, Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques, Pan-Africanist Congress of Azania (PAC), Parti socialiste de Porto Rico.
6. Les pays ou organisations ci-après assistaient également à la réunion en qualité d'invités : Autriche, Espagne, Finlande, Portugal, Roumanie, Saint Marin, Saint Siège, Suède, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation mondiale de la santé (OMS), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (ONU), Comité spécial contre l'apartheid (ONU), Conseil spécial pour la Namibie (ONU), Comité spécial de décolonisation (ONU), Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Commissaire des Nations Unies pour la Namibie.
7. La réunion a été ouverte par S. Exc. M. Rajiv Gandhi, premier ministre de l'Inde et président du Mouvement des pays non alignés.

8. Les ministres ont pris note du rapport sur les activités du Mouvement des pays non alignés depuis la Conférence ministérielle de Luanda en septembre 1985, présenté par le Président du Bureau de coordination.

9. Les ministres ont également pris note des préparatifs faits par le Zimbabwe, qui accueillera la huitième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement, à Harare en août-septembre 1986.

10. Les ministres ont pris note de l'examen exhaustif de la situation internationale fait à la Réunion des ministres des affaires étrangères des pays non alignés qui s'est tenu à Luanda en septembre 1985. L'évaluation présentée dans la Déclaration de Luanda fait état de la grave préoccupation du Mouvement non aligné devant les événements qui se sont produits depuis la septième Conférence au sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à New Dheli en mars 1983. Même les quelques mois qui se sont écoulés depuis la Réunion de Luanda ont vu surgir des événements et des actes qui tendent à exacerber encore les tensions dans diverses régions du monde, mettant en péril la paix et la sécurité internationales. Les ministres ont également passé en revue la situation et ont évalué le rôle dynamique et constructif du Mouvement non aligné. Ils ont également examiné les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des décisions prises dans le cadre du Programme d'action pour la coopération économique entre pays en développement adopté lors de la septième Conférence au sommet ainsi que l'évaluation faite par la cinquième Réunion des pays coordonnateurs du Programme d'action pour la coopération économique (PACE) qui s'est tenue à New Delhi du 7 au 11 avril 1986.

II. ROLE DU NON-ALIGNEMENT

11. Le Mouvement non aligné a été conçu dans le contexte de la lutte contre le colonialisme et de la polarisation des relations internationales sous l'influence des blocs et alliances militaires et de la guerre froide. Il a été l'aboutissement inévitable du besoin ressenti par les pays nouvellement parvenus à l'indépendance dans toutes les parties du monde de protéger et de renforcer leur indépendance nationale et d'exercer leur pleine souveraineté dans les domaines politique et économique. Au cours des années, malgré de nombreux obstacles, le Mouvement et la politique de non-alignement ont obtenu d'importants succès. Ils ont joué un rôle vital de catalyseur dans les efforts entrepris pour promouvoir la paix et la coexistence pacifique, l'indépendance, le désarmement et le développement économique accéléré des pays en développement et pour surmonter la crise dans les relations économiques internationales. Les ministres ont noté avec satisfaction qu'au cours de ses 25 ans d'existence, le Mouvement a démontré qu'il conservait tout son intérêt, son actualité et sa vitalité.

12. Les ministres ont réaffirmé la validité des principes et des politiques adoptés par le Mouvement non aligné en tant que facteurs essentiels contribuant à la préservation de la paix mondiale. Le Mouvement non aligné s'est engagé à entreprendre une action constructive pour arrêter et renverser les tendances dangereuses de la situation internationale actuelle et créer des conditions propres à favoriser des relations de coopération, de bon voisinage et d'amitié entre Etats. Il s'est efforcé au cours des ans, de maintenir une paix fondée sur la

justice, de promouvoir le désarmement, de diminuer les tensions internationales, d'éliminer les foyers d'agression et de conflit et d'encourager des solutions équitables et pacifiques aux problèmes internationaux. Pour y parvenir, les peuples et les dirigeants des pays non alignés ont oeuvré sans relâche à éliminer les structures de domination, de discrimination, d'exploitation et d'inégalité, pour permettre aux peuples d'exprimer librement leurs traditions et leur culture nationales authentiques et instaurer un nouveau système de relations internationales fondé sur l'indépendance, l'égalité, la justice et la coopération entre tous les Etats.

13. La quintessence de la politique de non-alignement, fondée sur les principes et objectifs qui ont été définis lors des conférences au sommet successives, est représentée par la lutte contre l'impérialisme, le colonialisme, le néo-colonialisme, l'apartheid, le racisme, le sionisme et toutes les formes d'agression, d'occupation, de domination, d'ingérence ou d'hégémonie étrangères ainsi que contre les politiques des grandes puissances ou des blocs. L'évolution récente de la situation internationale justifie pleinement la politique de non-alignement ses principes et ses objectifs, en tant qu'élément positif, indépendant, mondial et dégagé de tout bloc de puissances, dans les relations internationales. Le non-alignement comporte le rejet de toutes les formes d'assujettissement, de dépendance, d'ingérence ou d'intervention, directes ou indirectes, ouvertes ou cachées, et de toutes pressions politiques, diplomatiques, économiques, militaires et culturelles, dans le domaine des relations internationales.

14. Les ministres ont réaffirmé la nécessité d'adhérer strictement aux principes de non-intervention et de non-ingérence dans les affaires intérieures et extérieures des Etats, qui sont les principes fondamentaux du non-alignement. Ils ont noté avec préoccupation que la sécurité et l'indépendance des pays non alignés sont de plus en plus menacées par les politiques colonialistes, par les rivalités de grandes puissances et de blocs, par les politiques impérialistes et les politiques de domination et par la recherche de sphères d'influence ainsi que par la persistance de relations économiques internationales injustes, toutes choses qui ont conduit à des pressions militaires, politiques et économiques et des interventions étrangères contre des pays non alignés. Ils ont pris note en particulier des divers types de pressions exercées contre l'unité du Mouvement afin de le détourner de ses principes et objectifs établis. Dans ce contexte, ils ont appelé à davantage d'unité, de solidarité et d'action coordonnée de la part des pays non alignés pour résister à ces pressions. Ils ont exprimé leur conviction que le respect absolu des principes et des objectifs du non-alignement était d'autant plus nécessaire en la période actuelle de crise des relations internationales.

15. Les pays non alignés ont soutenu sans relâche la totale émancipation des peuples d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et d'autres régions du monde et ont rejeté les tentatives erronées qui ont été faites pour considérer la lutte des peuples pour l'indépendance et la dignité humaine comme un élément de la confrontation Est-Ouest qui leur dénie le droit de décider de leur propre destin et de réaliser leurs aspirations légitimes. Les pays non alignés ont renouvelé leur engagement de ne pas être parties et de ne pas contribuer aux affrontements ou aux rivalités entre grandes puissances ni au renforcement des alliances militaires

existantes ou aux arrangements de solidarisation qui en découlent, en participant notamment à des accords militaires ou en fournissant des bases et des installations militaires facilitant l'implantation, par une grande puissance, d'une présence militaire conçue dans le contexte d'un conflit entre grandes puissances.

16. L'efficacité du Mouvement des pays non alignés découlera toujours de la fidélité de ses membres aux principes et à l'esprit du non-alignement, tels qu'ils ont été définis aux réunions successives au sommet, ainsi que de leur capacité de s'opposer à l'injustice quelle qu'en soit l'origine. Les ministres ont réaffirmé l'engagement des pays non alignés de respecter scrupuleusement les principes et les objectifs du non-alignement et ils se sont déclarés déterminés à ne ménager aucun effort pour renforcer encore les moyens d'action du Mouvement des pays non alignés et déterminer des modalités concrètes pour accroître l'influence et l'incidence de ses décisions sur les affaires mondiales.

17. La politique de non-alignement et le Mouvement non aligné ont exercé une influence déterminante sur l'évolution des relations politiques et économiques internationales dans leur ensemble, reflétant ainsi le besoin de paix, de liberté, d'indépendance, d'égalité, de développement et de prospérité pour tous, ressenti dans le monde contemporain. Les ministres ont observé la recrudescence de l'intérêt que suscite la politique de non-alignement en tant que dimension authentique des relations internationales et base d'une solution aux problèmes aigus de notre temps, ainsi que la volonté accrue de coopération fondée sur les principes et les objectifs de cette politique, même parmi les pays qui n'appartiennent pas au Mouvement.

III. EVALUATION DE LA SITUATION INTERNATIONALE ACTUELLE

18. Les ministres ont noté avec une profonde préoccupation que, contrairement aux espérances, le niveau des tensions internationales n'avait pas sensiblement baissé. La situation politique et économique internationale s'est même plutôt aggravée. Les conflits, les différends et l'instabilité persistent dans de nombreuses régions du monde. La situation économique des pays en développement se détériore régulièrement et dans des proportions alarmantes. La politique de domination et d'intervention poursuivie par les grandes puissances a exacerbé la tension internationale. On recourt de plus en plus à l'usage ou à la menace de la force, à l'agression, à l'occupation, à la pression, à la coercition économique et à l'ingérence, en violation des principes et des buts de la Charte des Nations Unies. Des forces hostiles à l'émancipation des peuples continuent à faire obstacle à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale des pays et à empêcher les peuples soumis à la domination coloniale et étrangère de se prévaloir de leurs droits à l'autodétermination et à l'indépendance. Des poches de colonialisme continuent à défier les vents du changement. La recrudescence de la confrontation entre les grandes puissances s'est accompagnée d'une concurrence pour des sphères d'influence, de la domination et de l'exploitation dans des parties du monde toujours plus nombreuses. Toutes ces manifestations menacent gravement la paix et la sécurité mondiales. Bien que des propositions constructives aient été faites, notamment pour l'élimination par phases et totale des armes nucléaires, il n'existe pas de signe concret de progrès accomplis pour arrêter ou renverser la course aux armements nucléaires et pour empêcher que celle-ci ne gagne l'espace

extra-atmosphérique. Les politiques visant à négocier en position de force dominant toujours. De nouvelles doctrines sont avancées et l'opinion publique est mobilisée pour justifier le développement et le déploiement, dans diverses parties du monde, d'armements de plus en plus sophistiqués, en particulier des armes nucléaires. En conséquence, les ressources technologiques et le potentiel de recherche énormes de certains pays développés, qui auraient dû être consacrés à la solution du problème du développement humain, économique et social, sont détournés pour renforcer la capacité de destruction, déjà effrayante, des systèmes d'armements existants et pour en créer de nouveaux.

19. Les ministres se sont déclarés préoccupés par le fait que la communauté internationale est confrontée à des problèmes sans cesse plus graves qui résultent des déséquilibres, d'inégalités et d'injustices profondément enracinés dans les relations politiques et économiques internationales. La crise qui affecte l'économie mondiale présente peu de signes d'amélioration. Elle se manifeste par le fossé de plus en plus démesuré qui se creuse entre les pays développés et les pays en développement, ainsi que par la situation économique de plus en plus critique à laquelle sont confrontés les pays en développement qui, dans bien des cas, sont incapables de satisfaire même les besoins les plus élémentaires de leurs populations ou de réaliser leurs priorités de développement. Les perspectives d'instauration du nouvel ordre économique international fondé sur la justice et l'égalité souveraine ont encore reculé. La dialogue Nord-Sud s'enlise et la coopération internationale pour le développement économique et social par des voies multilatérales dans le cadre du système des Nations Unies est en danger. En plus de menacer l'existence même de l'humanité, la course aux armements absorbe d'immenses ressources nécessaires pour le développement, en aggravant encore la crise. Des problèmes tels que le renforcement du protectionnisme, la détérioration continue des termes de l'échange, la persistance de taux d'intérêt élevés et l'augmentation de la dette extérieure qui a pris des dimensions politiques graves, mettent en danger la viabilité même de beaucoup de pays non alignés et autres pays en développement.

20. Les ministres ont noté, à cet effet, avec satisfaction la démarche entreprise par les Etats africains de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale du 27 au 31 mai 1986 à New York et on demandé à tous les pays non alignés à s'y faire représenter à un niveau ministériel ou à un niveau élevé.

21. L'implication des grandes puissances dans les conflits locaux et régionaux et l'extension à ces régions de la confrontation Est-Ouest complique encore ceux-ci, les rend difficiles à résoudre et menace la paix mondiale. Les ministres se sont déclarés gravement préoccupés par la présence, les activités et les manoeuvres militaires des grandes puissances sur le territoire et dans l'espace aérien et maritime des pays non alignés ou à proximité de ces pays, dans le contexte de cette confrontation. Ils ont souligné que ces activités attisaient les tensions et l'instabilité, mettaient en péril la paix et la sécurité et constituaient une menace d'ingérence dans les affaires intérieures de ces pays.

22. Les ministres ont affirmé que les perceptions et politiques particulières de sécurité des grandes puissances et leurs systèmes d'alliance qui ne sont pas toujours en accord avec le principe de sécurité collective contenu dans la Charte des Nations Unies servent à intensifier leur concurrence militaire et politique,

menace souvent la sécurité des pays non alignés et autres Etats et crée un risque de plus en plus grand de guerre nucléaire.

23. Les ministres ont réaffirmé qu'à leurs yeux le meilleur moyen de résoudre la crise mondiale qui touche tous les domaines des relations internationales est de recourir au dialogue, notamment sous la forme de négociations multilatérales dans le cadre du système des Nations Unies. Seules de telles négociations, auxquelles tous les pays pourront participer sur un pied d'égalité, dans le respect des principes de la Charte des Nations Unies, permettront d'apporter une solution d'ensemble aux problèmes internationaux urgents tels que la paix et la sécurité, le désarmement et le développement et d'encourager les progrès dans divers autres domaines, dans l'intérêt de l'humanité tout entière.

24. Les ministres se sont félicités de la reprise du dialogue au plus haut niveau entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique. Cette reprise n'a cependant pas fourni l'impulsion attendue ni au progrès des négociations en vue du désarmement ni à un relâchement appréciable de la tension dans leurs relations. Les ministres ont invité les deux superpuissances à surmonter la confrontation et la méfiance et à s'engager dans une phase de négociations avec une attitude pleinement responsable, en tenant compte des intérêts de la communauté internationale, afin de parvenir à un relâchement des tensions ainsi qu'à un renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

25. Les ministres ont réaffirmé que rien ne pouvait remplacer la coopération et la coexistence pacifique entre Etats, quels que soient leur système politique, économique et social, leur taille ou leur situation géographique. La détente, pour être durable, ne peut être qu'universelle et complète et tous doivent pouvoir y participer, dans l'intérêt de tous les Etats. Seule une détente répondant à ces conditions permettra de résoudre équitablement et effectivement les grands problèmes et de poser les fondements d'une paix durable. Les ministres ont souligné qu'il incombait aux pays non alignés de jouer un rôle actif et positif et de participer à ce processus dans l'égalité, continuant à apporter une contribution constructive, dans l'intérêt de la communauté internationale tout entière.

26. Rappelant que la présente réunion a lieu au cours de l'Année internationale de la paix proclamée par les Nations Unies, les ministres ont appelé à une réflexion et une action renouvelées en faveur de la paix.

IV. DESARMEMENT, SECURITE INTERNATIONALE ET SURVIE A L'ERE DES ARMES NUCLEAIRES

27. Les ministres ont réaffirmé que le désarmement, la détente internationale, le respect du droit à l'autodétermination et à l'indépendance nationale, le règlement pacifique des différends conformément à la Charte des Nations Unies et le renforcement de la paix et de la sécurité internationales étaient étroitement liés. Tout progrès sur un plan se fait sentir sur tous les autres, et il en va de même quant aux échecs.

28. Pendant longtemps, les Etats ont cherché à maintenir la sécurité par la possession d'armements. Avec l'apparition des armes nucléaires, la situation a considérablement changé. L'accumulation d'armes, en particulier nucléaires, constitue une menace pour l'avenir de l'humanité. Par conséquent, le moment est venu de mettre un terme à cette situation et de chercher à assurer la sécurité dans le désarmement.

29. Les ministres ont estimé que le plus grand péril pour le monde aujourd'hui est la menace que l'existence des armes nucléaires fait peser sur la survie de l'humanité. L'anéantissement n'aurait à se produire qu'une fois. Le risque d'une catastrophe nucléaire n'est donc pas un problème parmi d'autres, mais c'est le problème de loin le plus important pour l'humanité. Le désarmement nucléaire n'est pas simplement une question de morale; c'est aussi une question de survie pour l'homme. Les ministres ont donc souligné l'extrême urgence qu'il y avait à adopter des mesures immédiates pour éviter la guerre nucléaire et favoriser le désarmement nucléaire.

30. Voilà près de 40 ans que la survie de l'humanité est à la merci de l'idée que quelques Etats dotés de la force nucléaire, en particulier les superpuissances et leurs alliés, se font de leurs intérêts en matière de sécurité. Compter sur le poids de l'avantage nucléaire, c'est accepter de vivre dans une communauté de peur perpétuelle qui va à l'encontre de la Charte des Nations Unies. L'idée d'un maintien de la paix mondiale par la dissuasion nucléaire relève de la plus dangereuse des illusions. La doctrine de la dissuasion nucléaire est à l'origine de la continuelle escalade dans le développement à la fois qualitatif et quantitatif des armes nucléaires et s'est en fait traduite par une insécurité et une instabilité accrues dans les relations internationales.

31. Les ministres ont constaté avec préoccupation la reprise de l'escalade dans la course aux armements, notamment en ce qui concerne les armes nucléaires et autres armes de destruction massive. De nouvelles technologies naissantes engendrent une nouvelle génération d'armes de destruction massive aussi bien nucléaires que non nucléaires. La mise au point de nouveaux systèmes d'armements est lourde de menaces car elle atténuerait la distinction entre les armes nucléaires et les armes classiques, légitimant ainsi la possession d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive. De même, d'intenses préparations ont lieu pour la fabrication de nouveaux systèmes d'armement dans l'espace extra-atmosphérique par l'application de nouvelles technologies et cela ajoute une nouvelle dimension de grave portée.

32. Les ministres ont vigoureusement réaffirmé le principe selon lequel l'espace extra-atmosphérique, patrimoine commun de l'humanité, devrait être exclusivement réservé à des fins pacifiques, pour le bien-être et l'intérêt de tous les pays, quel que soit leur niveau de développement économique et scientifique, et devrait être accessible à tous les Etats. Ils ont rappelé l'obligation qui incombe à tous les Etats de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'usage de la force dans leurs activités extra-atmosphériques. Ils ont réexprimé leur opinion selon laquelle l'objectif internationalement accepté d'un désarmement général et complet sous contrôle international efficace exige que l'espace extra-atmosphérique ne devienne pas un théâtre pour la course aux armements. La Conférence sur le désarmement devrait donc entamer rapidement des négociations pour conclure un ou éventuellement plusieurs accords visant à empêcher que la course aux armements s'étende à l'espace

extra-atmosphérique sous toutes ses formes afin de faciliter la promotion de la coopération dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. Les ministres ont instamment prié tous les Etats, en particulier ceux dotés d'un potentiel spatial important, de se conformer rigoureusement aux restrictions et aux limitations légales en vigueur concernant les armes spatiales, notamment celles qui sont stipulées dans le Traité sur l'espace extra-atmosphérique et le Traité sur les missiles antimissiles balistiques conclu entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, de s'abstenir de prendre des mesures visant à développer, à expérimenter et à déployer des armes et des systèmes d'armement dans l'espace extra-atmosphérique dans l'attente de la négociation et de la conclusion d'un ou de plusieurs accords. Ces mesures pourraient, par une réaction en chaîne, conduire à une escalade de la course aux armements, s'agissant à la fois des armes "offensives" et "défensives", et accroître dangereusement la probabilité d'un conflit nucléaire. Elles pourraient également conduire à une augmentation quantitative importante dans le niveau des ressources consacrées aux objectifs militaires, tout en rendant par ailleurs extrêmement difficile la poursuite du désarmement.

33. Les ministres ont pris note de l'accord entre le Président des Etats-Unis d'Amérique et le Secrétaire général du Parti communiste de l'Union soviétique dans la déclaration commune publiée à l'issue de leur réunion tenue à Genève en novembre 1985 visant à accélérer les travaux au niveau des négociations bilatérales sur la limitation des armements. Ils ont espéré que l'objectif déclaré de ces négociations, à savoir la conclusion d'accords efficaces visant à prévenir la course aux armements dans l'espace et à mettre un terme à la course aux armements sur la terre, avec le but ultime de parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires, sera sérieusement poursuivi conformément à cette déclaration. Un accord devrait être conclu, au plus tôt, dans le cadre de ces négociations visant à empêcher que la course aux armements s'étende à l'espace extra-atmosphérique et à effectuer en même temps une réduction radicale des arsenaux nucléaires existants.

34. Les ministres ont particulièrement noté le passage selon lequel "une guerre nucléaire ne se gagne pas et ne doit jamais être menée" et son corrolaire, c'est-à-dire qu'une guerre nucléaire ne sera jamais faite par l'une ou l'autre partie. Les ministres ont exprimé l'espoir que, en gage de sincérité de cette déclaration, il sera possible aux Etats-Unis d'Amérique et à l'Union soviétique, ainsi qu'aux autres Etats dotés de l'arme nucléaire de se mettre d'accord pour signer une convention banissant l'emploi des armes nucléaires.

35. Les ministres ont lancé un appel aux deux parties en négociation pour qu'elles gardent constamment à l'esprit que non seulement leur propre intérêt national, mais également l'intérêt vital de tous les peuples du monde sont en jeu et que, en conséquence, elles tiennent l'Assemblée générale des Nations Unies et la Conférence du désarmement dûment informées du progrès de leurs négociations.

36. Les ministres ont réaffirmé la décision prise, il y a longtemps par la communauté internationale, exprimée par consensus dans le document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement en vue de l'adoption d'un programme complet de désarmement. Ils ont regretté que les travaux sur cet important sujet soient restés au point mort lors de la Conférence sur le désarmement en raison du refus de certains Etats dotés d'armes nucléaires et de

leurs alliés de consentir à l'adoption de mesures spécifiques ainsi qu'à un calendrier de mesures visant à prévenir une guerre nucléaire et à réaliser le désarmement nucléaire.

37. Dans ce contexte, les ministres ont accueilli avec satisfaction le programme opportun et complet sur le désarmement nucléaire, selon un processus par étapes et limité dans le temps, présenté récemment par l'Union soviétique. Les objectifs et les priorités de ce programme sont largement conformes à la position que les pays non alignés ont constamment adoptée sur ces questions qui visent à l'élimination totale, d'ici la fin du siècle, des armes nucléaires de la surface de la terre par tous les Etats dotés de l'arme nucléaire.

38. Les ministres ont souligné la pressante nécessité de conclure un traité complet sur l'interdiction générale des essais d'armes nucléaires de toute nature dans tous les milieux par tous les Etats. Cet objectif a été poursuivi depuis plus de 25 ans et est absolument prioritaire pour les pays non alignés. La poursuite des essais nucléaires intensifie la course aux armements nucléaires et accroît le risque d'une guerre nucléaire. Les ministres ont déploré que, en raison de l'obstruction persistante de quelques Etats, la Conférence du désarmement n'ait pas été en mesure d'entamer des négociations multilatérales visant un traité sur l'interdiction de tous les essais d'armes nucléaires ainsi que l'arrêt de la course aux armements et le désarmement nucléaire. Il n'existe pas de raison valable pour retarder la conclusion d'un tel traité. Les moyens de vérification dont on dispose actuellement suffisent pour s'assurer qu'une telle interdiction sera suivie d'effets. On ne peut invoquer l'absence de tels moyens de vérification comme excuse pour poursuivre la mise au point et le perfectionnement des armes nucléaires.

39. Pendant la durée des négociations visant à la conclusion d'un traité interdisant les essais d'armes nucléaires, il devrait exister un moratoire sur tout essai, toute production et tout déploiement d'armes nucléaires. A cet égard, les ministres ont pris note de l'appel adressé à l'Union soviétique et aux Etats-Unis d'Amérique par les responsables de l'initiative pour la paix sur les cinq continents en octobre 1985, et renouvelé en mars et avril 1986 demandant à ces deux pays de mettre un terme à tous les essais nucléaires et offrant leurs bons offices pour constituer des mécanismes de vérification afin de contrôler ce moratoire. Ils ont lancé un appel pour que les Etats-Unis mettent un terme à leurs essais nucléaires et invité l'Union soviétique à continuer de s'abstenir, conformément au moratoire unilatéral qu'elle s'est fixé en août 1985, en attendant que ces deux pays parviennent à un accord sur l'interdiction complète des essais nucléaires ou, du moins, en attendant la prochaine réunion au sommet entre les Etats-Unis et l'Union soviétique.

40. Les ministres ont réaffirmé que tout emploi d'armes nucléaires constituerait une violation de la Charte des Nations Unies et en fait un crime contre l'humanité. Ils ont donc vivement invité les Etats dotés de l'arme nucléaire à approuver en attendant la réalisation du désarmement nucléaire, la conclusion d'une convention internationale sur l'interdiction de l'emploi ou de la menace d'emploi d'armes nucléaires. Ils ont estimé qu'une mesure utile à cet égard serait que tous les Etats dotés d'armes nucléaires s'engagent de façon contraignante sur le plan international à ne pas être les premiers à utiliser ou à menacer d'utiliser les armes nucléaires. Ils ont par ailleurs lancé un appel pour un gel du

développement, de la production, du stockage et du déploiement des armes nucléaires. Le gel des armes nucléaires devrait, entre autres, assurer l'arrêt simultané de toute nouvelle production d'armes nucléaires et l'arrêt complet de la production de matières fissiles aux fins de l'armement.

41. Les ministres ont noté avec satisfaction l'initiative prise par les chefs d'Etat ou de gouvernement de l'Argentine, de la Grèce, de l'Inde, du Mexique, de la République-Unie de Tanzanie et de la Suède, de lancer, dans leurs déclarations conjointes en date des 22 mai 1984 et 28 janvier 1985, un appel aux Etats dotés d'armes nucléaires pour qu'ils mettent un terme à tout essai, à toute production et à tout déploiement des armes nucléaires ainsi que de leurs systèmes de vecteurs, et ensuite qu'ils opèrent une réduction importante de leurs forces nucléaires. En outre, les six dirigeants avaient instamment demandé que cette réduction menant à un désarmement général et complet soit accompagnée de mesures propres à renforcer le système des Nations Unies et à faire en sorte d'affecter au développement économique et social, qui en a besoin d'urgence, les ressources considérables actuellement consacrées à la course aux armements. La Déclaration de Delhi en date du 28 janvier 1985 appelait particulièrement l'attention sur deux mesures spécifiques : la prévention d'une course aux armements dans l'espace et la conclusion rapide d'un traité sur l'interdiction totale des essais nucléaires. Les ministres ont souligné que cette action concorde avec l'approche fondamentale des pays non alignés; elle montre en outre la valeur des principes du non-alignement et des prises de position des pays non alignés, vis-à-vis de la communauté internationale.

42. Conscients que la seule garantie crédible de la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires est le désarmement nucléaire et l'élimination complète de la menace de l'utilisation de ces armes, les ministres ont réaffirmé que les Etats dotés d'armes nucléaires ont l'obligation de garantir sans réserves ni conditions, que les Etats non dotés d'armes nucléaires ne feront pas l'objet de menaces ni d'attaques nucléaires. Aussi ont-ils recommandé que des négociations soient engagées sans délai pour permettre l'adoption d'un instrument international prévoyant des dispositions internationales efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'utilisation ou la menace de l'utilisation d'armes nucléaires.

43. Rappelant le document final, les ministres ont affirmé que la création de zones exemptes d'armes nucléaires, sur la base d'accords librement conclus entre les Etats d'une région constitue une mesure importante en faveur du désarmement. En procédant à la création de ces zones, il conviendrait de prendre en compte les caractéristiques de chaque région. La création de telles zones dans diverses parties du monde devrait être encouragée dans le but de mener au bout du compte à un monde complètement dénucléarisé.

44. Les ministres ont souligné que, bien que le désarmement nucléaire soit au premier rang des priorités, il fallait entreprendre des efforts inlassables en vue de la conclusion d'un traité interdisant la mise au point, la production, l'utilisation et le stockage de toutes les armes chimiques. Ils ont instamment prié tous les Etats d'entreprendre de bonne foi des négociations et de s'abstenir de toute action pouvant faire obstacle à la conclusion rapide d'une convention sur les armes chimiques. Les ministres ont estimé que l'utilisation des armes

chimiques par tout Etat et en toutes circonstances et condamnable, et ils ont lancé un appel pour le respect strict du Protocole de Genève de 1925 sur leur emploi.

45. Les ministres ont noté avec une profonde inquiétude qu'un développement qualitatif d'armes classiques ajoute une dimension nouvelle à la course aux armements, particulièrement entre les Etats possesseurs des plus vastes arsenaux militaires. Ils ont lancé un appel à ces Etats afin qu'ils mettent un frein à ce développement. Ils ont souligné qu'il convenait, parallèlement aux négociations sur le désarmement nucléaire, de continuer résolument à prendre des mesures pour limiter et réduire progressivement les forces armées et les armes classiques, dans la perspective du désarmement général et complet. Les Etats dotés des arsenaux militaires les plus importants ont une responsabilité particulière à cet égard. Il faudrait que l'adoption de ces mesures de désarmement intervienne dans des conditions d'équité et d'équilibre telles que chaque Etat se voie garantir le droit inaliénable à l'autodéfense et à la sécurité et qu'aucun Etat ou groupe d'Etats donné ne soit avantagé, à aucun stade, par rapport aux autres, et qu'elle se fonde sur le respect total des principes de non-intervention, de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats et de règlement pacifique des différends conformément à la Charte des Nations Unies.

46. Sur la base des considérations qui précèdent et là où la situation régionale s'y prête et à l'initiative des pays concernés, tous les Etats devraient étudier et adopter des mesures au plan régional afin de renforcer la paix et la sécurité à un niveau inférieur de potentiel militaire par une limitation et une réduction des forces armées et des armes classiques. A cet égard, les ministres ont pris acte avec satisfaction des initiatives unilatérales et plus récemment régionales et sous-régionales que des pays non alignés ont prises pour limiter l'acquisition d'armes classiques et réduire les dépenses militaires, en vue d'affecter les ressources ainsi dégagées au développement socio-économique de leurs peuples.

47. Les ministres ont lancé un appel aux autres Etats, et particulièrement aux principaux fournisseurs d'armes, afin qu'ils favorisent les progrès dans la voie du désarmement régional, en s'abstenant d'entreprendre toute action, y compris la menace ou l'utilisation de la force, qui pourrait empêcher d'atteindre les objectifs de désarmement et en prenant des mesures de coopération positive.

48. Les ministres ont exprimé leur conviction profonde que la limitation et la réduction des activités militaires et de la rivalité entre les superpuissances et les blocs hors de leurs frontières contribueraient dans une large mesure à renforcer la sécurité des pays non alignés et des autres pays. Ils ont donc demandé le retrait et le désengagement des forces militaires des grandes puissances et le renoncement à leurs alliances militaires, ainsi que la suppression de leurs bases et de leurs installations militaires sur les territoires des pays non alignés.

49. Les ministres ont souligné le rôle central et la responsabilité essentielle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement. Ils ont bien marqué que les négociations sur le désarmement sont un enjeu vital pour tous les peuples du monde, qu'ils ont le droit de participer sur un pied d'égalité à ces négociations lorsqu'elles touchent à leur sécurité nationale et qu'ils ont un droit inhérent de contribuer à leur succès. Les négociations bilatérales et multilatérales sur le désarmement devraient se faciliter mutuellement et se

compléter, et non se gêner ou s'exclure. La Conférence sur le désarmement devrait donc être dûment informée de toutes les phases de négociations bilatérales, et être en mesure de remplir le mandat qui lui est assigné en tant que seul organe de négociation multilatéral dans le domaine du désarmement, et pouvoir adopter des mesures concrètes de désarmement, notamment des mesures de désarmement nucléaire, ainsi que des mesures pour la prévention de la course aux armements dans l'espace.

50. En raison du caractère primordial du désarmement, notamment du désarmement nucléaire pour la survie de l'humanité, les ministres ont souligné que l'on ne devrait modifier aucunement les programmes et les activités de l'Organisation des Nations Unies décidés et prévus, dans le domaine du désarmement, malgré les difficultés budgétaires que connaît actuellement l'Organisation.

51. Les ministres ont noté avec satisfaction la campagne mondiale actuelle contre la course aux armes nucléaires. Ils se sont dits convaincus que des initiatives de ce genre peuvent jouer un rôle primordial pour empêcher un holocauste nucléaire et favoriser le désarmement nucléaire. Ils ont estimé qu'il fallait accorder toute l'aide possible pour encourager ce processus. A cet égard, ils ont réaffirmé les trois objectifs de la Campagne mondiale pour le désarmement, à savoir informer, éduquer et faire en sorte que le public comprenne et appuie davantage les objectifs que s'est assignés l'Organisation des Nations Unies en matière de désarmement. Ils ont réaffirmé la nécessité de renforcer le rôle des organismes régionaux afin qu'ils donnent corps à cette campagne et contribuent à la réalisation de ses objectifs. Dans ce contexte, les ministres ont noté avec satisfaction l'offre du Pérou de créer à Lima un centre régional pour le désarmement, la sécurité, la paix et le développement, chargé de promouvoir en Amérique latine les objectifs de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement. Les ministres se sont félicités aussi de la création à Lomé (Togo) du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le développement en Afrique.

52. Les ministres ont réaffirmé la nécessité pressante de convoquer pour une date ferme la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement.

53. Les ministres se sont félicités de la décision prise par l'Assemblée générale des Nations Unies de réunir après une préparation soignée une conférence internationale sur le désarmement et le développement, à Paris, en juillet 1986. Ils ont pris acte avec satisfaction du travail du Comité préparatoire. Ils ont considéré comme extrêmement judicieux et opportun que les conséquences adverses sur l'économie mondiale des dépenses sans cesse croissantes consacrées aux armements soient étudiées à un haut niveau politique. Ils ont invité instamment tous les Etats à participer à la Conférence à un haut niveau et à contribuer à son aboutissement positif. Ils ont considéré comme impératif de trouver remède à la situation actuelle où des centaines de milliards de dollars, soit environ 1 million et demi de dollars par minute, sont dépensés annuellement en armes, en contraste brutal avec la pauvreté, et dans certains cas la misère, dans lesquelles vivent les deux tiers de la population mondiale. Ils ont attaché une importance particulière à ce que la Conférence adopte des recommandations spécifiques sur les moyens de dégager des ressources supplémentaires, par des mesures de désarmement, afin de les affecter au développement, et d'en faire bénéficier principalement les pays en développement. Exprimant la conviction que les conséquences économiques et

sociales de la course aux armements militent contre la création du nouvel ordre économique international, les ministres ont déclaré qu'une paix durable ne pourrait être assurée que par une restructuration de l'économie mondiale dans le but d'établir le nouvel ordre et de combler le fossé économique entre pays en développement et pays développés. Les ministres ont demandé aux pays développés de faire preuve d'une plus grande détermination politique pour atteindre ce but. Ils ont souligné que la Conférence est particulièrement importante parce qu'elle marque le début d'une analyse intensive de ces problèmes par toute la communauté internationale; ils ont exprimé l'espoir que la Conférence prendra les décisions adéquates pour que ce processus se poursuive régulièrement.

54. Etant donné la gravité de la question du désarmement, les ministres ont souligné la nécessité de préparer en temps voulu et avec soin au moyen des mécanismes de consultation existants, l'étude de ces questions en vue de la huitième Conférence au sommet des pays non alignés qui se tiendra à Harare du 26 août au 7 septembre 1986.

V. UTILISATION DE L'ENERGIE NUCLEAIRE A DES FINS PACIFIQUES

55. Les ministres, rappelant les décisions des pays non alignés, ont souligné l'importance exceptionnelle de la coopération internationale entre les pays non alignés et autres pays en développement dans le domaine des utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Cette coopération est d'un intérêt particulier dans les domaines où ces pays peuvent atteindre une plus grande autosuffisance.

56. Les ministres ont affirmé le droit inaliénable qu'ont tous les Etats d'appliquer et de développer leurs programmes d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques axés sur le développement économique et social, conformément à leurs priorités, intérêts et besoins. Tous les Etats devraient avoir un accès sans restriction à la technologie, au matériel et aux matières nécessaires aux utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et pouvoir les acquérir sans conditions discriminatoires et compte tenu des besoins particuliers des pays en développement. Ils ont déploré les pressions et les menaces exercées contre les pays en développement en vue de les empêcher de poursuivre leurs programmes de développement de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

57. Ils ont également exprimé leur préoccupation dans ce contexte concernant les obstacles qu'opposent les pays développés au transfert des technologies relatives aux utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, en imposant des conditions incompatibles avec la souveraineté des pays en développement. Les choix et les décisions de chaque pays dans le domaine de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques devraient être respectés sans mettre en danger les politiques concernant le cycle du combustible nucléaire ni les accords et contrats internationaux pour l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

58. Les ministres ont également souligné la nécessité de respecter les principes de la non-discrimination et du libre accès à la technologie nucléaire et ont réaffirmé le droit pour chaque pays d'exécuter des programmes pour l'utilisation de

l'énergie nucléaire à des fins pacifiques conformément à leurs propres priorités et besoins librement définis.

59. A ce sujet, la réunion a réaffirmé que la non-prolifération ne devait pas être utilisée comme prétexte pour empêcher les Etats d'exercer la plénitude de leurs droits à acquérir et à développer la technologie nucléaire à des fins pacifiques axées sur le développement économique et social, conformément à leurs priorités, intérêts et besoins, définis dans le cadre de leur souveraineté.

60. Après avoir considéré la préparation de la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire (23 mars au 10 avril 1987), les ministres ont exprimé leur conviction que cette conférence contribuera à la concrétisation du droit inaliénable de tous les pays d'accéder librement et sans restriction à la technologie, à l'équipement et aux matières nucléaires, sur une base non discriminatoire, en vue de l'application de leurs programmes nationaux d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, qui sont d'une importance particulière pour la réalisation des programmes de développement économique et social des pays en développement, conformément à leurs priorités, à leurs intérêts et à leurs besoins.

61. Se fondant sur les positions adoptées par le septième sommet des pays non alignés et de la Conférence ministérielle de Luanda, ils se sont déclarés convaincus que les pays non alignés et autres pays en développement contribueront, par leur participation active aux préparatifs, au succès de la Conférence pour la promotion et la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

VI. LA SITUATION EN AFRIQUE AUSTRALE

62. Les ministres ont examiné la situation actuelle en Afrique australe et ont noté avec inquiétude la persistance de l'état de guerre dans cette partie du continent. Les ministres ont conclu que le régime raciste de Pretoria et ses agents sont non seulement à l'origine même de la situation, mais sont directement responsables d'autres crimes qui menacent la paix et la sécurité internationales, notamment l'agression, le terrorisme et les activités de mercenaires. Ils ont souligné qu'il ne peut y avoir de paix, de stabilité, ni de sécurité en Afrique australe tant que l'apartheid ne sera pas complètement éliminé. A cette fin, ils ont souligné la détermination des pays non alignés d'intensifier leurs efforts communs pour soutenir la lutte des peuples de l'Afrique australe.

63. Les ministres ont souligné que l'apartheid constitue une menace permanente à la sécurité de l'Afrique australe en particulier et du monde en général. L'apartheid, qui a été qualifié à juste titre de crime contre l'humanité et d'affront à la conscience universelle, a ses racines dans la même idéologie raciste et belliqueuse qui avait provoqué la deuxième guerre mondiale et causé des destructions et des pertes incalculables en vies humaines. Les ministres ont constaté avec une grave préoccupation que cette politique inhumaine est aidée et favorisée par l'assistance économique, financière, militaire et diplomatique

apportée au régime de Pretoria par certains pays occidentaux, autrefois victimes eux-mêmes de l'agression nazie.

64. Les ministres ont exprimé leur profonde consternation devant la poursuite de la politique d'"engagement constructif" du Gouvernement des Etats-Unis. Ils ont réaffirmé leur conviction que cette politique servait uniquement à apporter aide et soutien à ce régime et l'encourageait à défier l'opinion publique internationale. Elle a permis au régime sud-africain de perpétrer des actes d'agression éhontés contre les Etats voisins. Les ministres ont en conséquence condamné la politique d'"engagement constructif". Ils ont noté avec satisfaction que cette politique était de plus en plus largement rejetée à l'intérieur même des Etats-Unis. Ils ont invité instamment le Gouvernement des Etats-Unis à abandonner cette politique.

Déstabilisation

65. Les ministres ont appuyé le communiqué publié lors du Sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement des Etats de première ligne, qui s'est tenu à Luanda le 8 avril 1986, et au cours duquel ont été examinés la politique de déstabilisation et les actes continuels d'agression de l'Afrique du Sud contre les Etats voisins de la région, ainsi que d'autres événements qui ont des incidences sur la situation explosive qui règne en Afrique australe.

66. Ils ont énergiquement condamné la politique et les actes de terrorisme d'Etat pratiqués par le régime raciste de Pretoria à l'encontre des Etats de première ligne et d'autres Etats voisins, qu'il s'agisse d'actes de sabotage ou de l'entraînement, du financement et de l'infiltration de mercenaires et de bandes armées dans le territoire de ces Etats souverains pour essayer d'y renverser leurs gouvernements légitimes. Ils ont noté avec indignation que, loin de résoudre le problème de la région, les actes d'agression et la politique de déstabilisation pratiqués à l'encontre de l'Angola, du Botswana, du Lesotho, du Mozambique, du Swaziland, de la Zambie et du Zimbabwe ne font que menacer la paix et la stabilité dans la région. Ils ont appelé la communauté internationale à faire pression sur le régime raciste de Pretoria pour qu'il abandonne sa politique de déstabilisation et mette un terme aux actes d'agression perpétrés contre les Etats de première ligne et autres Etats voisins.

67. Ils ont également condamné le régime raciste de Pretoria pour l'occupation militaire d'une partie du territoire angolais et ont exigé le retrait total et inconditionnel des troupes sud-africaines. Ils ont condamné le régime de Pretoria pour ses actes d'agression répétés à l'encontre de la République populaire d'Angola. Les ministres ont instamment demandé que soit versée au Gouvernement de la République populaire d'Angola une indemnisation intégrale et adéquate pour les pertes en vies humaines et les dommages matériels causés par ces actes d'agression, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité. Ils ont appelé tous les membres du Mouvement des pays non alignés et la communauté internationale à apporter un soutien matériel accru au Gouvernement angolais afin de lui permettre de renforcer son indépendance nationale, sa souveraineté et son intégrité territoriale.

68. Les ministres ont rappelé à ce propos que la Conférence ministérielle des pays non alignés, tenue à Luanda du 4 au 8 septembre 1985, avait condamné l'abrogation

de l'amendement Clark par le Congrès des Etats-Unis d'Amérique et ils ont réaffirmé leur appui à la Déclaration du Sommet de l'OUA [AHG/Decl.3 (XXI)] aux termes de laquelle, entre autres :

- "2. Toute ingérence américaine ouverte ou voilée dans les affaires intérieures de la République populaire d'Angola, directe ou par des tierces parties interposées, sera considérée comme un acte hostile contre l'Organisation de l'unité africaine; et
3. Toute répétition des opérations clandestines contre l'intégrité territoriale de la République populaire d'Angola équivaudrait à une ingérence flagrante dans les affaires intérieures de la République populaire d'Angola, et cette dernière se réserve le droit de prendre toute mesure appropriée qu'elle jugerait nécessaire."

69. A cet égard, les ministres ont condamné avec véhémence l'accueil officiel réservé à Jonas Savimbi par le Gouvernement des Etats-Unis et l'aide qui lui a été accordée par le gouvernement, notamment la livraison de missiles Stinger aux bandits armés de l'UNITA qui sont au service du régime de Pretoria et qui continuent de perpétrer les actes terroristes les plus condamnables contre le peuple angolais et son gouvernement. Ils ont déclaré que l'action du gouvernement Reagan constituait une ingérence flagrante et inadmissible dans les affaires intérieures de la République populaire d'Angola, contraire aux normes établies qui régissent les relations internationales entre Etats souverains et indépendants. Ils ont considéré l'ingérence des Etats-Unis dans les affaires intérieures de l'Angola, en collaboration avec le régime raciste, comme un acte d'agression contre l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et contre le Mouvement des pays non alignés tout entier. A cet égard, ils ont exigé que cesse immédiatement toute aide, qu'elle soit militaire ou autre, aux bandits de l'UNITA. Ils ont observé qu'en soutenant le régime de l'apartheid et les bandits de l'UNITA, le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a perdu toute crédibilité en tant que médiateur et qu'il devait renoncer à son rôle d'intermédiaire honnête dans le processus de négociations visant à l'application rapide de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité des Nations Unies.

70. Les ministres ont félicité le Gouvernement de la République populaire d'Angola pour la volonté politique et la souplesse diplomatique dont il a fait preuve dans la recherche d'une solution pacifique et négociée aux problèmes de l'Afrique australe; en particulier, le Gouvernement angolais a soumis à M. Javier Pérez de Cuéllar, secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le 17 novembre 1984, une plate-forme de négociations globales. Ils ont accueilli et soutenu sans réserve cette initiative du Gouvernement angolais, qui constitue une base équitable pour le rétablissement de la paix et de la sécurité internationales dans cette région.

71. Les ministres ont exprimé leur appréciation et leur plein appui à la République populaire d'Angola pour les efforts qu'elle a faits en vue d'instaurer un climat de coexistence pacifique et de compréhension ainsi qu'une paix juste et durable en Afrique australe, conformément au communiqué de Lusaka du 16 février 1984 et à la plate-forme pour des négociations globales, contenues dans le document S/16838 du Conseil de sécurité, en date du 26 novembre 1984.

72. Les ministres ont en revanche condamné énergiquement la duplicité et la mauvaise foi dont le régime raciste de Pretoria a fait preuve dans ses négociations avec le Gouvernement de la République populaire d'Angola.

73. Les ministres se sont déclarés profondément préoccupés par les actes de déstabilisation politique, économique et militaire perpétrés par le régime raciste d'Afrique du Sud contre la République populaire du Mozambique. A cet égard, ils ont à nouveau vigoureusement condamné l'utilisation du territoire de l'Afrique du Sud pour l'infiltration de bandits armés qui massacrent la population sans défense du Mozambique et provoquent la destruction de l'infrastructure économique et sociale du pays.

74. Les ministres ont réaffirmé leur appui total aux efforts du peuple et du Gouvernement du Mozambique dans la préservation de la paix, de l'indépendance et de la souveraineté nationale. Ils ont demandé à tous les membres du Mouvement des pays non alignés et à la communauté internationale dans son ensemble d'apporter une aide diplomatique, politique, financière et matérielle au Mozambique afin de lui permettre de renforcer son potentiel de défense.

75. Les ministres ont vivement condamné les violations constantes par l'Afrique du Sud de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République du Botswana et du Royaume du Lesotho et ont exprimé leur plein appui aux résolutions adoptées par le Conseil de sécurité des Nations Unies à ce sujet. Ils ont demandé avec force que cessent immédiatement les actes d'agression contre ces pays et que soit versée une indemnisation intégrale et adéquate pour les dommages causés aux personnes et aux biens par de tels actes d'agression.

76. Les ministres ont réaffirmé le droit qu'ont les Etats de première ligne et les autres pays voisins d'offrir l'asile aux victimes de l'apartheid et du pouvoir minoritaire, conformément à leur pratique traditionnelle, à leurs principes humanitaires et à leurs obligations internationales. Ils ont appelé tous les pays membres du Mouvement des non-alignés et la communauté internationale tout entière à apporter l'aide diplomatique, politique, financière et matérielle aux Etats de première ligne de façon à leur permettre de renforcer leur potentiel de défense.

77. Les ministres se sont déclarés solidaires des objectifs visés par la création de la Conférence pour la coordination du développement de l'Afrique australe et se sont félicités des progrès réalisés par cet organisme au cours des cinq dernières années dans la mise en oeuvre de programmes dans des secteurs économiques clefs qui favorisent la croissance économique et l'autonomie collective et tendent à réduire la dépendance des économies de ces pays vis-à-vis de l'Afrique du Sud, dont la puissance militaire et politique est systématiquement utilisée pour déstabiliser ses voisins et paralyser leurs efforts de développement national.

Namibie

78. Les ministres ont condamné énergiquement la poursuite de l'occupation illégale et coloniale de la Namibie par le régime raciste sud-africain, en violation flagrante des résolutions adoptées par l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation de l'unité africaine, le Mouvement des pays non alignés et autres instances internationales et ils ont déclaré que l'occupation illégale de la

Namibie était un acte d'agression contre le peuple namibien contraire à de nombreuses résolutions de l'ONU, en particulier à la résolution 3314 (XXI) adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 14 décembre 1974.

79. Les ministres ont aussi condamné le régime raciste d'Afrique du Sud pour sa militarisation massive de la Namibie et son utilisation impudente du territoire namibien comme tremplin pour commettre des actes de subversion, d'agression et de déstabilisation dirigés contre les Etats indépendants voisins, notamment l'Angola.

80. Ils ont réaffirmé les droits inaliénables du peuple namibien à l'autodétermination, à l'indépendance nationale et au respect de son intégrité territoriale, y compris Walvis Bay, les îles Penguin et autres îles situées au large de ses côtes, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

81. Les ministres ont réaffirmé la légitimité de la lutte de libération menée par le peuple namibien par tous les moyens à sa disposition, notamment par la lutte armée et ont réaffirmé leur solidarité et leur appui sans réserve au juste et héroïque combat du peuple namibien, sous la conduite de la South West African People's Organization (SWAPO) qui est son seul représentant authentique et légitime.

82. Ils ont condamné les activités des intérêts économiques étrangers qui empêchent la mise en oeuvre de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et ont réaffirmé que ces activités sont incompatibles avec les résolutions pertinentes de l'ONU, l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice de juin 1971 et le décret No 1 du Conseil des Nations Unies pour la Namibie adopté en 1974 pour protéger les ressources naturelles de la Namibie.

83. Les ministres ont salué la façon exemplaire dont la SWAPO a dirigé le peuple namibien depuis 26 ans. Ils ont aussi félicité la SWAPO de son attitude souple et responsable en ce qui concerne les initiatives diplomatiques et la coopération avec l'Organisation des Nations Unies dans la recherche d'un règlement pacifique et négocié de la question de Namibie. L'attitude constructive de la SWAPO contraste avec l'intransigeance, la duplicité et la mauvaise foi du régime raciste d'Afrique du Sud.

84. Les ministres ont déploré que la question de l'indépendance de ce territoire aux termes de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité en soit toujours au point mort. A cet égard, ils ont pris note de la date du 1er août 1986 proposée par l'Afrique du Sud pour commencer à mettre en oeuvre cette résolution. Ils ont cependant rejeté une fois de plus catégoriquement le principe d'un lien entre l'indépendance de la Namibie et le retrait des forces internationales cubaines d'Angola. Ils ont aussi réaffirmé leur appui au Secrétaire général des Nations Unies et lui ont demandé de commencer à appliquer la résolution 435 (1978) sans plus de retard.

85. Les ministres ont renouvelé leur appui au Plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie, exposé dans la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, en tant que seule base internationalement adoptée de règlement pacifique

de la question namibienne et ils ont souligné qu'il était urgent que cette résolution soit mise en oeuvre immédiatement et inconditionnellement.

86. Les ministres ont prié tous les Etats de s'abstenir de tout type d'assistance à l'Afrique du Sud qui risquerait d'encourager ce pays à poursuivre sa politique de terrorisme d'Etat et ses actes systématiques d'agression et de déstabilisation contre ses voisins. Ils ont aussi demandé à tous les Etats de rompre immédiatement toutes leurs relations politiques, économiques, diplomatiques, militaires, nucléaires, culturelles, sportives et autres avec le régime raciste de Pretoria, conformément à la résolution 283 (1977) du Conseil de sécurité des Nations Unies afin de hâter la fin de l'occupation illégale et coloniale de la Namibie.

87. Les ministres ont rejeté toutes les manoeuvres qui visent à détourner l'attention de la question essentielle de la décolonisation de la Namibie et à en faire un sujet d'affrontement Est-Ouest, au détriment des aspirations légitimes du peuple namibien à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance nationale.

88. Les ministres ont réaffirmé la Déclaration et le Programme d'action adoptés par la Réunion ministérielle extraordinaire du Bureau de coordination des pays non alignés sur la Namibie, tenue à New Delhi, du 19 au 21 avril 1985.

89. Les ministres ont approuvé sans réserve le Document final de Vienne adopté par la Réunion plénière extraordinaire du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, en juin 1985.

90. Les ministres ont exigé une fois de plus la libération immédiate et inconditionnelle de tous les prisonniers politiques namubiens détenus dans les prisons racistes ainsi que l'octroi du statut de prisonnier de guerre à tous les combattants de la liberté capturés, conformément à la Convention de Genève de 1949 et à l'article 44 du Protocole additionnel à ladite Convention.

91. Les ministres ont condamné énergiquement le régime raciste d'Afrique du Sud pour avoir installé en Namibie un prétendu gouvernement provisoire, en violation de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité des Nations Unies. Les ministres ont en outre appuyé sans réserve la résolution 566 (1985) du Conseil de sécurité des Nations Unies, déclarant cette mesure illégale, nulle et non avenue et ont engagé, en conséquence, tous les Etats à ne reconnaître en aucune façon ce gouvernement fantoche ni ses représentants ou organes.

92. Les ministres ont réaffirmé leur plein appui au Conseil des Nations Unies pour la Namibie, en tant qu'autorité administrante légale de la Namibie jusqu'à son indépendance.

93. Les ministres ont appelé tous les Etats à apporter une assistance accrue sur les plans matériel, financier, politique, diplomatique et militaire à la lutte armée légitime menée par le peuple namibien sous la direction de la SWAPO, son seul représentant authentique et légitime, et conformément à l'appel urgent à une assistance matérielle aux mouvements de libération nationale lancé à sa quarante et unième session, tenue en février 1984, par le Comité de coordination pour la libération de l'Afrique.

94. Les ministres ont approuvé la décision de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la Namibie en 1986 dans la semaine précédant l'ouverture de la quarante et unième session ordinaire de l'Assemblée générale. Ils se sont en outre félicités de la convocation d'une conférence internationale pour l'indépendance immédiate de la Namibie, à Vienne, du 7 au 11 juillet 1986, ainsi que d'une conférence internationale des organisations non gouvernementales à Bruxelles, du 5 au 7 mai 1986. A cette fin, les ministres ont décidé que la représentation à la Conférence internationale et à la session extraordinaire devrait se faire, autant que possible, au niveau ministériel.

95. Les ministres ont invité les Etats membres, en particulier ceux qui ne l'ont pas encore fait, à contribuer au Fonds de solidarité pour la Namibie afin que la SWAPO soit mieux en mesure de mener la lutte de libération nationale.

Afrique du Sud

96. Les ministres ont condamné énergiquement le régime raciste de Pretoria pour ses politiques et pratiques d'apartheid qui sont la cause essentielle du conflit et de l'instabilité en Afrique australe, ainsi que pour la politique de création de bantoustans qui perpétue la situation coloniale actuelle en Afrique du Sud.

97. Les ministres ont en outre condamné les actes barbares et génocides d'oppression, de répression et de discrimination contre la majorité écrasante de la population, ainsi que les arrestations arbitraires, l'emprisonnement et la détention de tous ceux qui s'opposent au régime d'apartheid.

98. Les ministres se sont élevés avec indignation contre la condamnation à mort des patriotes sud-africains ci-après :

1. Mojalefa R. Sefatsa
2. Oupa M. Diniso
3. Rid M. Mokoena
4. Theresa Ramashamula
5. Duma J. Khumalo
6. Francis D. Mokgesi

99. Les ministres ont sévèrement condamné en outre la condamnation à mort de Andrew Sibusiso Zondo, combattant pour la paix de l'African National Congress (ANC) et ont appelé la communauté internationale à se mobiliser pour faire commuer cette peine.

100. Les ministres ont pris note avec une profonde indignation de l'accusation de haute trahison proférée contre les dirigeants du United Democratic Front, du National Forum ainsi que d'autres organisations et ont exigé leur libération immédiate et inconditionnelle.

101. Les ministres ont réaffirmé que seules l'élimination totale du système d'apartheid et l'instauration d'une société démocratique non raciale constitueraient un fondement solide pour trouver à la situation en Afrique du Sud une solution juste, durable et universellement acceptable. Les ministres ont réaffirmé leur solidarité et leur soutien au peuple opprimé d'Afrique du Sud dans

sa lutte légitime pour exercer son droit inaliénable à l'autodétermination, à la liberté et à la justice et ils ont prié tous les Etats de faire plus qu'exprimer leur appui en aidant véritablement les mouvements de libération d'Afrique du Sud reconnus par l'Organisation de l'Unité africaine.

102. Les ministres ont à nouveau exprimé leur profonde préoccupation devant la détérioration de la situation à l'intérieur de l'Afrique du Sud qui est à l'origine de pertes en vies humaines et en biens matériels. Ils ont noté que l'Afrique du Sud avait jusqu'à présent refusé de donner suite à l'appel lancé en faveur d'une solution pacifique au problème de l'apartheid. Ils ont également constaté que cette intransigeance de la part du régime raciste a mené l'Afrique du Sud au bord d'une conflagration raciale dans laquelle la sous-région tout entière sera totalement engloutie.

103. Les ministres ont invité instamment le régime de Pretoria à tenir compte des demandes de la communauté internationale et à prendre des mesures concrètes visant à éliminer l'apartheid et à entamer des négociations avec les véritables dirigeants du peuple opprimé. A cet égard, ils ont renouvelé leur appel en faveur de la libération inconditionnelle de tous les prisonniers et détenus politiques y compris Nelson Mandela et Zephariah Mothopeng, de la levée de l'interdiction frappant l'African National Congress (ANC) d'Afrique du Sud et le Pan Africanist Congress d'Azania (PAC) et de tous les partis politiques, de l'abrogation de la Loi sur la sécurité intérieure et autres mesures draconiennes du retrait des troupes des townships et du retour sans entrave de tous les exilés politiques et combattants de la liberté, afin de créer un climat propice à l'instauration d'un dialogue véritable entre le régime et les dirigeants authentiques du peuple opprimé.

104. Les ministres ont totalement rejeté les manoeuvres du régime raciste de Pretoria, y compris la soi-disant "Option du Natal" destinées à apaiser l'opinion publique mondiale, à créer la confusion dans le combat pour la libération et à perpétuer l'assujettissement de la majorité noire. Ils se sont déclarés convaincus que l'on ne peut réformer l'apartheid mais qu'il faut l'éliminer complètement et le remplacer par une société démocratique multiraciale fondée sur le principe "A chacun une voix".

105. Ils ont observé avec satisfaction que l'ANC d'Afrique du Sud avait continué d'intensifier son combat armé. Ils ont instamment demandé un accroissement de l'appui moral, politique et matériel à l'African National Congress (ANC) et au Pan Africanist Congress (PAC) dans leur combat légitime et en vue d'une plus grande mobilisation politique des masses dans le pays.

106. Les ministres ont salué les héroïques compagnons de la liberté d'Afrique du Sud pour les victoires qu'ils continuent d'enregistrer dans leur lutte contre le régime d'apartheid, malgré l'aggravation de son règne de terreur. En particulier ils ont admiré le courage et la fermeté du peuple sud-africain engagé dans des actions de masse et dans une campagne toujours plus active en faveur de l'élimination totale de l'apartheid en rendant son fonctionnement impossible et l'Afrique du Sud ingouvernable.

107. Les ministres ont déclaré leur plein appui au boycottage généralisé des biens de consommation organisé par le peuple opprimé d'Afrique du Sud comme arme dans sa lutte pour le retrait des troupes des townships. Ils ont en outre approuvé la position adoptée par le peuple de l'Afrique du Sud qui a demandé des sanctions globales et obligatoires contre le régime raciste de Pretoria.

108. Les ministres ont exprimé leur profonde préoccupation devant la militarisation croissante du régime raciste de Pretoria et l'augmentation de sa puissance nucléaire qui constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales. Ils ont condamné la poursuite de la collaboration militaire et nucléaire entre l'Afrique du Sud et certains Etats membres de l'OTAN et Israël et exhorté tous les Etats et organisations internationales à rompre toutes relations avec le régime criminel d'apartheid. Ils ont lancé un appel aux principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud - l'Europe occidentale, le Japon et les Etats-Unis - pour qu'ils contribuent effectivement à faciliter un processus de changement réel en Afrique du Sud.

109. Les ministres ont noté avec une grande préoccupation l'accroissement de la coopération entre les régimes racistes de Tel-Aviv et de Pretoria. Ils ont constaté la similitude des moyens de répression, notamment la politique de la main de fer et du droit de poursuite utilisés par ces deux régimes contre les peuples d'Afrique du Sud, de Namibie, de Palestine, du Sud-Liban et des territoires arabes occupés par Israël. Les ministres ont demandé aux Etats de ne pas coopérer avec les régimes de Pretoria et de Tel-Aviv dans le domaine nucléaire puisqu'une telle coopération menace la sécurité et la paix internationales. Ils ont rappelé les résolutions adoptées par la quarantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies et dans lesquelles celle-ci réaffirmait sa condamnation de la collaboration nucléaire persistante entre Israël et l'Afrique du Sud et se déclarait consciente des graves conséquences qui mettent en danger la paix et la sécurité internationales du fait de la collaboration d'Israël avec l'Afrique du Sud pour le développement de leurs armes nucléaires et de leurs systèmes de livraison.

110. Les ministres se sont félicités des progrès du mouvement anti-apartheid en Europe occidentale, en Amérique du Nord et dans le Pacifique Sud et noté avec satisfaction l'imposition de sanctions sélectives contre l'Afrique du Sud par plusieurs gouvernements de ces régions.

111. Les ministres ont souligné la gravité de la situation en Afrique australe et conclu que la solution du conflit en Afrique australe dépend entièrement de l'élimination du système inhumain et immoral d'apartheid et ils ont lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle accroisse ses pressions sur tous les fronts contre le régime raciste d'Afrique du Sud, et impose notamment des sanctions économiques globales et obligatoires conformément aux dispositions du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, comme moyen de contraindre le régime raciste à respecter les résolutions adoptées par l'Organisation des Nations Unies. A cet égard, les ministres ont favorablement accueilli la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies de réunir en 1986 une conférence mondiale sur des sanctions contre le régime raciste d'Afrique du Sud et ont demandé à tous les gouvernements, organisations non gouvernementales et à la communauté internationale tout entière d'y participer le plus largement possible afin d'assurer à la conférence un plein succès.

112. Les ministres ont instamment demandé aux milieux bancaires internationaux de même qu'aux institutions financières nationales et internationales, en particulier le Fonds monétaire international, de s'abstenir d'accorder de nouveaux prêts à l'Afrique du Sud ou de rééchelonner les dettes du régime, étant donné que cette assistance renforce le régime et sa politique de terrorisme d'Etat en Afrique du Sud et à l'étranger.

113. Les ministres ont décidé d'observer et de promouvoir la commémoration du vingt-cinquième anniversaire de l'"Umkhonto We Sizwe" (Fer de lance de la Nation) le 16 décembre 1986 ainsi que le soixante-quinzième anniversaire de l'African National Congress d'Afrique du Sud le 8 janvier 1987.

VII. SAHARA OCCIDENTAL

114. Les ministres ont exprimé leur vive préoccupation devant la persistance du conflit du Sahara occidental. Ils ont considéré que la situation qui prévaut dans ce territoire menace sérieusement la paix, la sécurité et la stabilité dans la région tout entière. Les ministres ont déploré le fait qu'aucun des efforts entrepris pour résoudre pacifiquement le conflit du Sahara occidental n'ait pu aboutir.

115. Les ministres ont réaffirmé que la question du Sahara occidental est une question de décolonisation qui ne pourra être résolue que lorsque le peuple du Sahara occidental exercera son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance.

116. Les ministres, en accord avec les décisions de l'Organisation de l'unité africaine et de l'Organisation des Nations Unies ont exprimé leur conviction que la solution de la question du Sahara occidental réside dans l'application de la résolution AHG/Res.104 (XIX) adoptée par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine et de la résolution 40/50 de l'Assemblée générale en date du 2 décembre 1985 qui établissent les voies et moyens d'une solution juste et durable du conflit du Sahara occidental.

117. A cet effet, les ministres ont exhorté les deux parties au conflit, le Royaume du Maroc et le Front Polisario, à entreprendre des négociations directes en vue de parvenir à un cessez-le-feu et à créer les conditions nécessaires pour un référendum pacifique et juste en vue de l'autodétermination du peuple du Sahara occidental, un référendum sans aucune contrainte administrative ou militaire, sous les auspices de l'Organisation de l'unité africaine et de l'ONU.

118. A cet égard, les ministres se sont félicités des efforts déployés par le Président de l'OUA et le Secrétaire général de l'ONU en vue de promouvoir l'application desdites résolutions et ils les ont exhorté à poursuivre leurs efforts en vue de parvenir à une solution juste et définitive du conflit du Sahara occidental.

119. Prenant note avec satisfaction du processus de bons offices conjoints du Président de l'OUA et du Secrétaire général de l'ONU qui a débuté le 9 avril 1986 à New York en vue de la mise en oeuvre des résolutions susmentionnées, les ministres

ont lancé un appel au Maroc et au Front Polisario pour qu'ils fassent preuve de la volonté politique nécessaire à la mise en oeuvre de ces résolutions.

VIII. MAYOTTE

120. En ce qui concerne l'île comorienne de Mayotte, qui demeure sous occupation française, les ministres ont réaffirmé qu'elle faisait partie intégrante du territoire souverain de la République fédérale islamique des Comores. Ils ont également exprimé leur solidarité agissante avec le peuple des Comores dans ses efforts légitimes pour récupérer l'île et préserver l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale des Comores. Les ministres ont regretté la position prise par le Gouvernement français qui, à ce jour, n'a pris aucune mesure ou initiative pouvant aboutir à une solution acceptable au problème de l'île comorienne de Mayotte en dépit de ses multiples promesses. Les ministres ont demandé au Gouvernement français de respecter la juste revendication de la République fédérale islamique des Comores concernant l'île comorienne de Mayotte.

IX. ILES MALGACHES

121. S'agissant des Iles Malgaches (Glorieuses, Juan de Nova, Europe et Bassas da India), les ministres ont réaffirmé l'impérieuse nécessité de préserver l'unité et l'intégrité territoriale de la République démocratique de Madagascar. Ils ont instamment demandé à toutes les parties concernées d'entamer immédiatement des négociations conformément aux résolutions et décisions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de l'unité africaine, en particulier la résolution 34/91 adoptée par l'Assemblée générale à sa trente-quatrième session et la résolution 784 adoptée par l'Organisation de l'unité africaine lors de sa trente-cinquième Conférence ministérielle.

X. SOUVERAINETE DE MAURICE SUR L'ARCHIPEL DE CHAGOS, Y COMPRIS DIEGO GARCIA

122. Les ministres ont exprimé leur plein appui à la souveraineté de Maurice sur l'archipel de Chagos, y compris Diego Garcia, qui, en 1965, a été détaché du territoire de Maurice par l'ancienne puissance coloniale en violation des dispositions des résolutions 1514 (XV) et 2066 (XX) de l'Assemblée générale. L'établissement et le renforcement de la base militaire de Diego Garcia ont compromis la souveraineté, l'intégrité territoriale et le développement pacifique de Maurice et des autres Etats. Ils ont demandé la restitution sans tarder de Diego Garcia à l'île Maurice.

XI. TCHAD

123. Sur la question du Tchad, les ministres ont réaffirmé les décisions précédentes du Mouvement des non-alignés et celles de l'Organisation de l'unité africaine. Ils ont en outre apporté leur plein appui aux tentatives de l'Organisation de l'unité africaine et aux efforts de certains pays pour réaliser la réconciliation nationale et l'établissement d'une paix durable dans le respect de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du Tchad sans ingérence étrangère. Ils ont enfin exhorté la communauté internationale à apporter sa contribution à la reconstruction nationale du Tchad.

XII. ASIE DU SUD-EST

124. Passant en revue la situation en Asie du Sud-Est, les ministres se sont montrés fort préoccupés par les conflits et les tensions qui ne cessent d'agiter cette région, d'autant plus que de nombreux Etats en cause sont membres du Mouvement des pays non alignés. Ils ont réaffirmé leur appui aux principes de non-ingérence dans les affaires d'Etats souverains et de l'inadmissibilité de l'usage de la force contre les Etats souverains. Ils ont mis en garde contre le danger réel d'une propagation à une région plus étendue des tensions existant au Kampuchea et alentour. Ils se sont déclarés convaincus qu'il faut d'urgence trouver un moyen de renverser la tendance par une solution politique globale qui prévoit le retrait de toutes les forces étrangères, garantissant ainsi le plein respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de tous les Etats de la région, y compris le Kampuchea.

125. Les ministres ont réaffirmé le droit du peuple kampuchéen de déterminer son propre destin sans ingérence, subversion ou coercition étrangères et ils ont exprimé l'espoir qu'un processus de négociation et une compréhension mutuelle permettront de créer un climat favorable à l'exercice de ce droit. Ils sont également convenus que les problèmes d'ordre humanitaire résultant des conflits qui troublent cette région appellent des mesures d'urgence exigeant la coopération active de toutes les parties concernées. Ils ont instamment prié tous les Etats de la région d'engager un dialogue conduisant au règlement de leurs différends et à l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables dans la région, ainsi qu'à l'élimination d'ingérences ou de menaces d'intervention de puissances extérieures. Dans ce contexte, ils ont noté avec approbation les efforts déployés en vue de créer dans les meilleurs délais une zone de paix, de liberté et de neutralité dans la région et ils ont demandé à tous les Etats d'apporter leur appui entier à ces efforts.

XIII. COREE

126. Les ministres ont noté avec inquiétude que, malgré les aspirations du peuple coréen à la réunification pacifique de leur patrie, la Corée reste un pays divisé, ce qui constitue une menace potentielle pour la paix.

127. Les ministres se sont félicités de l'attitude du peuple coréen qui oeuvre pour la réunification pacifique de sa patrie et s'efforce d'atteindre ce but, sans aucune ingérence étrangère, par le moyen du dialogue et de la consultation entre le Nord et le Sud, conformément aux trois principes d'indépendance, de réunification pacifique et de grande unité nationale exposés dans la Déclaration commune Nord-Sud du 4 juin 1972.

128. Les ministres ont exprimé l'espoir que le retrait de toutes les troupes étrangères de la région permettra de réaliser le désir de réunification pacifique du peuple coréen.

XIV. ASIE DU SUD-OUEST

129. Les ministres ont noté avec une profonde inquiétude la situation en Asie du Sud-Ouest et ils sont convenus qu'elle était lourde de conséquences dangereuses pour la paix et la stabilité de la région. Ils sont convenus que la persistance de cette situation aurait de graves répercussions sur la paix et la sécurité internationales. Dans ce contexte, les ministres ont estimé que la situation en Afghanistan était particulièrement préoccupante. Ils ont réitéré l'appel urgent qu'ils avaient lancé à la Conférence des ministres des affaires étrangères tenue à New Delhi en février 1981 pour demander un règlement politique, sur la base du retrait des troupes étrangères et du plein respect de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de la qualité d'Etat non aligné de l'Afghanistan, ainsi que de la stricte observation du principe de non-intervention et de non-ingérence. Ils ont également réaffirmé le droit des réfugiés afghans à retourner dans leurs foyers en toute sécurité et dans l'honneur et ils ont lancé un appel pour que ce vaste problème humanitaire soit résolu dans les meilleurs délais. A cette fin, ils ont exhorté toutes les parties intéressées à oeuvrer pour un règlement qui assurerait que le peuple puisse déterminer son propre destin à l'abri de toute ingérence extérieure et qui permettrait aux réfugiés afghans de retourner dans leurs foyers.

130. Les ministres ont exprimé leur satisfaction devant les efforts sincères déployés en vue d'un règlement politique de la situation en Afghanistan et apporté leur soutien aux mesures constructives prises à cet égard par le Secrétaire général de l'ONU. Ils ont estimé que les discussions qui se déroulent par l'intermédiaire du Secrétaire général représentaient un pas dans la bonne voie et ont insisté pour que ces efforts se poursuivent en vue de promouvoir dans les meilleurs délais un règlement politique du problème conformément aux idéaux et aux principes du Mouvement des pays non alignés. Ils ont demandé à tous les pays de faire preuve de modération pour éviter de compromettre davantage la paix et la sécurité dans la région, et de prendre des mesures pouvant aboutir à la création de conditions propres à l'établissement, entre les Etats de la région, de relations stables et harmonieuses fondées sur les principes du Mouvement des pays non alignés : coexistence pacifique, respect de la souveraineté, indépendance nationale, intégrité territoriale et non-intervention et non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats.

XV. MISE EN OEUVRE DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE
AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

131. Les ministres ont pris note avec satisfaction des activités, particulièrement dans le cadre de l'ONU, qui ont marqué le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux contenue dans la résolution 1514 (XV) adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, le 14 décembre 1960.

132. Tout en se félicitant des progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la résolution 1514 (XV), les ministres ont regretté que les puissances coloniales persistent à vouloir faire obstacle à la lutte qui continue d'être menée en vue de l'élimination complète du colonialisme sous toutes ses formes et sous toutes ses manifestations et s'y opposer.

133. Dans ce contexte, ils ont condamné l'exploitation croissante des ressources naturelles et humaines de ces territoires par les puissances coloniales et les sociétés transnationales, ainsi que l'utilisation de certaines d'entre elles à des fins militaires, y compris le stockage et/ou le déploiement d'armes nucléaires, qui non seulement représente un obstacle sérieux à l'exercice de leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance mais encore menace leur sécurité et celle des Etats voisins indépendants.

134. Les ministres ont souligné leur conviction que le système colonial inique ne sera pas surmonté aussi longtemps que subsisteront des cas de colonialisme comme ceux de la Namibie, de la Nouvelle-Calédonie, de Porto Rico, des Malvinas, de la Micronésie et d'autres territoires dépendants. Ils ont exigé l'application immédiate dans ces cas de la résolution 1514 (XV) et des autres résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

135. Les ministres ont appelé les puissances coloniales, conformément aux résolutions des Nations Unies, à cesser immédiatement d'exploiter ces territoires ainsi que de les utiliser à des fins militaires, particulièrement en ce qui concerne les armes nucléaires, et à faciliter l'exercice, par leurs peuples respectifs, du droit à l'autodétermination et à l'indépendance de ces derniers.

136. Les ministres ont réaffirmé leur conviction que la lutte pour l'indépendance nationale est un moyen légitime d'éliminer le colonialisme sous toutes ses formes et sous toutes ses manifestations; ils ont appelé instamment tous les Etats à intensifier leur appui matériel, moral, politique et diplomatique aux mouvements de libération nationale qui luttent pour l'autodétermination et l'indépendance, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies, en particulier la résolution 2625 (XXV) de l'Assemblée générale des Nations Unies.

137. Les ministres se sont déclarés satisfaits du travail accompli par le Comité spécial de la décolonisation des Nations Unies ainsi que de son rôle efficace dans la mise en oeuvre de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

XVI. NOUVELLE-CALEDONIE

138. Les ministres ont constaté que le Pacifique est une région où se trouvent un grand nombre des territoires non autonomes qui restent dans le monde, et ils ont réaffirmé le droit des peuples de tous les pays, quels qu'en soient le nombre d'habitants ou la dimension du territoire, de décider librement de leur propre destin sans aucune forme d'ingérence étrangère.

139. Dans ce contexte, les ministres ont exprimé leur soutien à l'autodétermination et à la transition rapide vers une Nouvelle-Calédonie indépendante, conformément aux droits et aspirations de la population autochtone et d'une manière qui garantisse les droits et intérêts de tous ses habitants.

140. Les ministres ont également pris note du dialogue actuel entre la Puissance administrante et le peuple de Nouvelle-Calédonie et ont félicité les deux parties pour le désir qu'elles ont exprimé d'aboutir à une solution rapide et pacifique.

XVII. SITUATION AU MOYEN-ORIENT

141. Les ministres se sont inquiétés de la détérioration de la situation au Moyen-Orient en raison de la politique agressive et expansionniste qu'Israël continue d'appliquer dans la région et qui constitue une grave menace pour la paix et la sécurité internationales.

142. Ils ont réaffirmé la solidarité agissante du Mouvement des pays non alignés avec les pays arabes victimes de l'agression israélienne et avec le peuple palestinien dans sa juste lutte, sous la conduite de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), son seul représentant légitime, pour la restauration des droits nationaux qui leur ont été usurpés et la restitution de leurs territoires occupés.

143. Les ministres ont réaffirmé l'engagement de leurs gouvernements à appuyer les Etats arabes de première ligne et l'OLP face aux menaces israéliennes et à l'agression sioniste ainsi que leur lutte pour libérer leurs territoires.

144. Ils ont réaffirmé que la question de la Palestine était au coeur de la crise du Moyen-Orient et à l'origine même du conflit israélo-arabe, que des solutions partielles limitées à certains aspects du conflit et en excluant d'autres ne peuvent que compliquer et dégrader encore la situation au Moyen-Orient et qu'une paix juste et globale dans la région ne peut se fonder que sur le retrait total et inconditionnel d'Israël de tous les territoires arabes et palestiniens occupés, y compris Jérusalem, et sur la restauration de tous les droits inaliénables du peuple palestinien, y compris le droit au retour dans sa patrie, le droit à l'autodétermination sans intervention étrangère et le droit de créer son propre Etat indépendant et souverain sur son territoire national, conformément à la résolution 3236 (XXIX) de l'Assemblée générale des Nations Unies datée du 22 novembre 1974.

145. Les ministres ont condamné tout accord ou traité qui représente une violation des droits de la nation arabe et du peuple palestinien tels qu'ils sont reconnus par le Mouvement des pays non alignés, conformément au droit international, à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes ou leur porte atteinte, faisant obstacle à la libération de Jérusalem et des territoires arabes et palestiniens occupés et empêchant le peuple palestinien arabe d'exercer ses droits inaliénables.

146. Les ministres ont vivement condamné l'installation de colonies de peuplement israéliennes dans les territoires arabes et palestiniens occupés, la judaïsation de Jérusalem et la décision de proclamer cette ville capitale de l'Etat sioniste; ils ont réaffirmé que toutes les mesures prises par Israël pour modifier le caractère politique, culturel, religieux, démographique et autre, des territoires arabes et palestiniens occupés sont illégales, nulles et non avenues.

147. Les ministres ont réaffirmé que la décision prise par Israël le 14 décembre 1981 d'imposer ses lois, juridiction et administration dans les hauteurs du Golan de la Syrie arabe est nulle, non avenue et invalide. Cette décision est considérée comme constituant aussi un acte d'agression aux termes de l'Article 39 de la Charte des Nations Unies.

148. Les ministres ont condamné à nouveau Israël pour sa persistance à occuper les hauteurs du Golan et à ne pas appliquer les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, en violation flagrante des dispositions de la Convention de La Haye de 1907 et de la Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

149. Les ministres ont demandé au Conseil de sécurité de prendre des mesures effectives, y compris l'imposition à l'encontre d'Israël des sanctions prévues au Chapitre VII de la Charte, afin d'obtenir le retrait immédiat des forces israéliennes des territoires arabes syriens. Ils ont renouvelé leur appui total à la lutte menée par la République arabe syrienne pour libérer ses terres occupées. Les ministres ont salué le mouvement de révolte, contre l'occupation israélienne, des habitants arabes syriens des hauteurs du Golan.

150. Les ministres ont condamné l'existence d'une "alliance stratégique" entre les Etats-Unis d'Amérique et Israël et affirmé que cette alliance accentuerait le rôle agressif, expansionniste et déstabilisateur du régime de Tel-Aviv, rôle qui pose une grave menace pour la stabilité internationale et la paix et la sécurité du Moyen-Orient.

151. Les ministres ont approuvé les conclusions et les accords auxquels est parvenue la septième Conférence au sommet condamnant toutes ces politiques, en particulier la politique des Etats-Unis qui aident Israël à poursuivre son occupation de la Palestine et autres territoires arabes, y compris Jérusalem, et à empêcher le peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables. A cet égard, les ministres ont fait observer que les Etats-Unis continuaient d'appuyer Israël dans de nombreux domaines, en particulier par la conclusion dans le cadre de leur "alliance stratégique", d'un accord de coopération prévoyant l'instauration d'une zone de libre-échange qui menace la sécurité de la région et du monde et confirme la partialité totale des Etats-Unis envers Israël.

152. Les ministres ont condamné l'exploitation par Israël des ressources et richesses naturelles des territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés au mépris des Conventions de La Haye et de Genève qui sont fondées sur le principe de la souveraineté permanente des Etats sur leurs ressources et richesses naturelles et demandé à tous les Etats et organismes internationaux de ne pas reconnaître l'autorité d'Israël et de s'abstenir de coopérer avec cet Etat.

153. Les ministres ont réaffirmé leur adhésion à la résolution adoptée à la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés qui s'est tenue à New Delhi du 7 au 12 mars 1983, invitant les pays non alignés à oeuvrer de toute urgence en vue de boycotter Israël dans les domaines diplomatique, économique, militaire et culturel ainsi que dans le domaine des transports maritimes et aériens et ils ont instamment demandé au Conseil de sécurité d'appliquer les dispositions du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, afin d'obliger Israël à mettre un terme à son occupation des territoires arabes et palestiniens et de permettre au peuple palestinien de recouvrer ses droits nationaux, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies et d'autres instances internationales et aux recommandations du Comité des Nations Unies pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien adoptées par l'Assemblée générale.

154. Les ministres ont souligné qu'il fallait organiser d'urgence la conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient, conformément au paragraphe 6 de la Déclaration de Genève et à la résolution 38/58 C de l'Assemblée générale, en date du 13 décembre 1983, afin de parvenir à une solution juste et globale du problème du Moyen-Orient fondée essentiellement sur le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à son droit de créer un Etat palestinien indépendant et souverain dans sa patrie nationale, la Palestine, conformément aux résolutions 3236 (XXIX) du 22 novembre 1974 et ES-7/2 du 29 juin 1980, de l'Assemblée générale. Les ministres ont souligné que la participation à la conférence de toutes les parties directement concernées par le conflit israélo-arabe, y compris l'OLP et les membres permanents du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, sera une condition sine qua non pour atteindre les objectifs visés par la conférence.

155. Les ministres ont souligné les responsabilités du Conseil de sécurité dans la mise en place d'un cadre institutionnel adéquat pour garantir le respect des accords résultant de cette conférence et condamné l'attitude négative des Etats-Unis d'Amérique et d'Israël à cet égard.

156. Les ministres ont donné leur plein appui à l'établissement d'une zone dénucléarisée au Moyen-Orient, visant à réduire les tensions et à accroître la sécurité dans la région, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et en particulier la résolution S-10/12. En conséquence, ils ont lancé un appel au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies afin qu'il prenne des mesures concrètes pour créer les conditions favorables à l'établissement d'une zone dénucléarisée au Moyen-Orient.

157. Les ministres ont énergiquement condamné l'agression armée barbare et l'attaque terroriste lancée par Israël le 1er octobre 1985 contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Tunisie, qui constituent une violation flagrante

de la Charte des Nations Unies et du droit international. Ils ont exprimé leur profonde consternation devant les lourdes pertes en vies humaines subies par les civils tunisiens et palestiniens et devant les dégâts matériels causés par l'attaque contre les installations de l'OLP dont le but était de détruire la résistance héroïque du peuple palestinien. Rappelant la résolution 573 (1985) du Conseil de sécurité, les ministres ont demandé que des mesures immédiates soient prises pour obliger Israël à ne pas recourir à de tels actes et à verser à la Tunisie des indemnités correspondant aux dommages subis. Les ministres ont assuré le Gouvernement tunisien de leur sympathie, de leur solidarité et de leur soutien face à cette agression.

158. Les ministres ont condamné l'acte de piraterie aérienne dont Israël s'est rendu coupable le 4 février 1986 en interceptant et en détournant par la force un appareil de l'aviation civile libyenne dans l'espace aérien international, ainsi que son intention déclarée de persister à commettre de tels actes. Les ministres ont appelé la communauté internationale à prendre des mesures urgentes et efficaces afin d'empêcher Israël de répéter de tels actes illégaux et provocateurs qui mettent en danger la vie et la sécurité des passagers et des équipages et qui violent les dispositions des conventions internationales pour la protection de l'aviation civile.

159. Les ministres ont souligné la nécessité urgente de prendre des mesures pour écarter la menace qu'Israël représente pour la sécurité régionale de l'Afrique, compte tenu de son étroite coopération militaire, économique et nucléaire avec le régime d'apartheid en Afrique du Sud, qui contribue à perpétuer l'occupation illégale de la Namibie et renforce les moyens d'agression et de répression dont use le régime criminel d'apartheid contre les peuples d'Afrique du Sud.

XVIII. L'AGRESSION D'ISRAEL CONTRE LES INSTALLATIONS NUCLEAIRES IRAQUIENNES

160. Les ministres ont condamné Israël pour son agression armée contre les installations nucléaires de l'Iraq, soumises au système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui constitue une agression contre le système de garanties de l'AIEA et le droit inaliénable des peuples à utiliser l'énergie atomique à des fins pacifiques. Les ministres ont demandé au Conseil de sécurité de prendre des mesures efficaces pour obtenir d'Israël l'application de la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité. Les ministres ont estimé qu'Israël ne s'est pas encore engagé à ne pas attaquer ni menacer les installations nucléaires en Iraq ou dans un autre pays, y compris les installations soumises aux garanties de l'AIEA. En conséquence, les ministres ont prié l'AIEA d'envisager de prendre des mesures supplémentaires pour obtenir effectivement d'Israël l'engagement de ne pas attaquer ni menacer les installations nucléaires pacifiques situées en Iraq ou dans un autre pays, en violation de la Charte des Nations Unies et du système de garanties de l'AIEA. Les ministres ont également souligné qu'ils rejettent les tentatives effectuées par certains Etats en vue de supprimer de l'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations Unies le point sur l'agression armée israélienne contre les installations nucléaires pacifiques de l'Iraq, à moins qu'Israël accepte de se conformer à la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité.

XIX. QUESTION DE LA PALESTINE

161. Les ministres ont réaffirmé que le Mouvement des pays non alignés dans son ensemble a décidé d'accorder son soutien au peuple palestinien pour la libération de sa patrie et pour le recouvrement de ses droits nationaux inaliénables.

162. Les ministres ont souligné qu'il ne saurait y avoir de solution globale, juste et durable à la situation au Moyen-Orient sans le retrait total et inconditionnel d'Israël de tous les territoires palestiniens et autres territoires arabes qu'il occupe depuis 1967, y compris Jérusalem, et sans que le peuple palestinien recouvre et exerce tous ses droits légitimes et inaliénables, y compris le droit de retour, le droit à l'autodétermination sans ingérence extérieure, le droit à l'indépendance nationale et le droit à établir en Palestine un Etat souverain et indépendant, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

163. Les ministres ont réaffirmé leur ferme appui à l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), seul représentant légitime du peuple palestinien, et ont souligné que seule l'OLP avait pleinement le droit de représenter le peuple palestinien. Ils ont affirmé le droit de l'OLP de participer indépendamment et sur un pied d'égalité, conformément au droit international, à toutes les initiatives, conférences et activités internationales dont les objectifs sont d'assurer le respect, la reconnaissance et l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

164. Les ministres se sont félicités des résolutions adoptées par le Conseil national palestinien, notamment lors de sa dix-septième session, tenue à Amman du 22 au 29 novembre 1984, où il a réaffirmé son attachement inébranlable aux droits nationaux inaliénables du peuple palestinien et à la légitimité de la lutte menée sous la direction de l'OLP. Ils ont lancé un appel en faveur du renforcement de l'appui à cette lutte ainsi que de l'escalade et de l'intensification de la lutte armée contre les forces d'occupation sionistes.

165. Ils ont réaffirmé en outre leur adhésion rigoureuse aux principes de non-ingérence et de non-intervention dans les affaires intérieures et extérieures du peuple palestinien et le droit de l'OLP de prendre ses décisions en toute liberté et indépendance.

166. Les ministres ont condamné la campagne menée par les Etats-Unis et Israël pour détruire l'infrastructure de l'OLP et pour "éliminer" les combattants palestiniens de la liberté. Ils ont également condamné l'agression armée perpétrée par Israël, et soutenue par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, contre l'OLP et des Etats arabes hôtes, comme l'agression contre la Tunisie et les bureaux de l'OLP dans ce pays.

167. Les ministres ont estimé que la conquête et l'exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables, tels qu'ils sont définis dans les résolutions 3236 (XXIX) et ES-7/2 de l'Assemblée générale, en date respectivement du 22 novembre 1974 et du 29 juin 1980, et que le retrait total, immédiat et inconditionnel d'Israël de tous les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, contribueraient à rétablir la

légalité dans les relations internationales et à renforcer le processus de démocratisation, ainsi qu'à instaurer la paix et la stabilité au Moyen-Orient. A cet effet, les ministres ont renouvelé leur appel en faveur d'une application rapide de la résolution 38/58 C de l'Assemblée générale, en date du 13 décembre 1983, et ont insisté de nouveau sur la nécessité de convoquer à bref délai la Conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient, soulignant la responsabilité majeure qui incombe au Conseil de sécurité pour la préparation de la Conférence et la mise au point des dispositions institutionnelles garantissant l'application des accords auxquels la Conférence sur la paix devrait aboutir. Les ministres ont condamné l'attitude négative d'Israël et des Etats-Unis à l'égard de la tenue de cette conférence et ont exprimé l'espoir que les Etats-Unis reconsidéreraient cette attitude. Ils ont souligné la nécessité de donner au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies tout l'encouragement et tout le soutien nécessaires pour qu'il puisse poursuivre ses consultations et ses efforts en vue de la tenue de cette conférence.

168. Dans ce contexte, les ministres ont décidé de demander que le Conseil de sécurité se réunisse à nouveau, dans les plus brefs délais, pour examiner la situation au Moyen-Orient, y compris la question de la Palestine. Les ministres ont aussi décidé de confier au Comité des Huit sur la Palestine du Mouvement des pays non alignés la tâche d'y donner suite et de prendre les mesures propres à garantir la reprise de la réunion du Conseil de sécurité. Ils se sont félicités des efforts déployés par le Comité non aligné des Huit sur la Palestine et ont recommandé que celui-ci poursuive ses activités et soumette un rapport au huitième Sommet, y compris des recommandations pour une action future.

169. Les ministres ont exprimé leur grave préoccupation devant la situation dans les camps de réfugiés palestiniens dans les régions où se déroulent des conflits armés résultant de l'invasion et de l'occupation de territoires libanais par Israël. Ils ont réaffirmé la nécessité de prévoir des garanties en vue de protéger la sécurité des réfugiés palestiniens.

170. Les ministres ont condamné le refus par Israël de reconnaître aux Palestiniens le droit inaliénable de retourner dans leurs foyers et de recouvrer leurs biens et le refus de les empêcher d'exercer ce droit inaliénable.

171. Les ministres se sont inquiétés de ce que les Palestiniens et les autres Arabes vivant dans les territoires occupés par Israël sont privés de toute forme de protection juridique et sont victimes d'une législation répressive, de la politique de la main de fer, notamment d'arrestations arbitraires en masse, de tortures, de déplacements de personnes, d'expulsions et de destructions de leurs habitations, en violation flagrante des droits de l'homme et des dispositions de la quatrième Convention de Genève.

172. Les ministres ont réaffirmé qu'ils rejetaient la politique et les pratiques israéliennes visant à changer les caractères géographiques des territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés, y compris Jérusalem, ou la structure démographique de ces territoires, en particulier les plans d'Israël pour déplacer et transférer les camps de réfugiés palestiniens. Ils ont de nouveau demandé à toutes les nations de refuser de reconnaître ces changements et de rompre

toute forme de coopération avec Israël qui pourrait encourager ce pays à poursuivre sa politique et ses pratiques en violation de la résolution 465 (1980) du Conseil de sécurité.

173. Les ministres ont réaffirmé leur adhésion aux résolutions adoptées par la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés qui s'est tenue à New Delhi du 7 au 12 mars 1983, invitant ces pays à adopter d'urgence des mesures visant le boycottage diplomatique, économique, militaire et culturel d'Israël et l'arrêt des communications maritimes et aériennes avec ce pays et invitant d'autre part le Conseil de sécurité à appliquer à Israël les dispositions du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. En outre, les ministres ont invité tous les Etats à s'abstenir de toute coopération avec le régime sioniste qui pourrait l'encourager à poursuivre sa politique de terrorisme d'Etat et à commettre des actes terroristes et expansionnistes contre les pays voisins.

174. Les ministres ont fortement condamné l'agression contre les lieux saints des territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés, en particulier celle qui a été récemment commise contre ce lieu saint qu'est la mosquée Aqsa de Al Qods Al Sharif (Jérusalem). Dans ce contexte, ils ont exprimé leur plein appui aux résolutions pertinentes adoptées par l'Organisation de la Conférence islamique. Les ministres ont aussi rendu hommage à la résistance que la population de Al Qods (Jérusalem) a su opposer à cette agression.

175. Les ministres ont souligné la nécessité urgente pour tous les Etats de prendre des mesures pour écarter la menace qu'Israël représente pour la sécurité régionale de l'Afrique, compte tenu de son étroite coopération militaire, économique et nucléaire avec le régime d'apartheid en Afrique du Sud qui contribue à perpétuer l'occupation illégale de la Namibie et renforce les moyens d'agression et de répression dont use le régime criminel d'apartheid contre les peuples d'Afrique du Sud.

176. Les ministres ont exprimé de nouveau leur appui au plan arabe de paix adopté à la douzième Conférence arabe au sommet, tenue à Fez du 6 au 12 septembre 1982, et réaffirmé par la Conférence arabe extraordinaire au sommet, qui s'est tenue à Casablanca du 7 au 9 août 1985. Ils ont en outre apporté leur adhésion aux résolutions adoptées en faveur du plan de paix par les conférences arabes et internationales.

XX. LIBAN

177. Les ministres se sont déclarés préoccupés par la situation dangereuse dans laquelle se trouve encore le Liban. Ils ont réaffirmé les résolutions antérieures adoptées à cet égard par les pays non alignés, particulièrement par la septième Conférence au sommet. Ils ont exigé l'application complète des résolutions 425 (1978), 426 (1978), 508 (1982) et 509 (1982) du Conseil de sécurité réclamant le retrait immédiat et inconditionnel des forces israéliennes de tous les territoires libanais et le déploiement de la FINUL et de l'armée libanaise jusqu'aux frontières internationalement reconnues du Liban. Ils ont exprimé leur solidarité avec le peuple et le Gouvernement libanais et réaffirmé leur appui total en faveur de la sécurité du Liban, de son intégrité territoriale et de son droit à

exercer sa souveraineté sur tous ses territoires à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

178. Les ministres ont condamné l'agression israélienne au Liban et la poursuite de l'occupation israélienne du Sud-Liban, de la Bekaa occidentale et du Qada Rachayya ainsi que les pratiques inhumaines exercées par les forces d'occupation dans ces territoires, en violation des dispositions de la quatrième Convention de Genève de 1949. Ils ont instamment prié l'Organisation des Nations Unies d'assurer la protection de la population civile, y compris les réfugiés palestiniens, soumise à l'occupation israélienne.

XXI. L'OCEAN INDIEN EN TANT QUE ZONE DE PAIX

179. Les ministres ont réaffirmé la détermination des Etats non alignés de continuer d'oeuvrer pour que soient atteints les objectifs inscrits dans la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix, objectifs examinés à la Réunion des Etats du littoral et de l'arrière-pays de l'océan Indien en juillet 1979, ainsi qu'aux réunions ultérieures du Comité spécial de l'océan Indien. Ils ont aussi réaffirmé leur conviction que l'existence dans la zone de l'océan Indien de toute marque de la présence militaire d'une grande puissance, de bases étrangères, d'installations militaires, de services de soutien logistique, d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive, s'inscrivant dans le contexte des rivalités entre grandes puissances, constitue une violation flagrante de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix.

180. Les ministres ont considéré avec inquiétude et préoccupation l'escalade constante de la présence militaire des grandes puissances dans la zone de l'océan Indien, notamment l'agrandissement et le perfectionnement des bases existantes, la recherche de nouvelles bases et l'établissement de nouvelles structures de commandement militaire par les grandes puissances, contrairement aux volontés expresses des Etats du littoral et de l'arrière-pays de l'océan Indien et d'autres pays non alignés. Ces activités mettent en péril l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale et le développement pacifique des Etats de la région.

181. Les ministres ont accordé leur plein appui à la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 2832 (XXVI) du 16 décembre 1971, et ils ont instamment demandé que cette déclaration soit mise en oeuvre au plus tôt. Ils ont aussi noté qu'en dépit des efforts des pays non alignés, la tenue de la Conférence sur l'océan Indien, qui devait se réunir à Colombo, avait été indûment retardée en raison de la mauvaise volonté de certains Etats. Ils ont instamment prié le Comité spécial de l'Organisation des Nations Unies d'achever, en remplissant strictement son mandat, les préparatifs de la Conférence.

182. Les ministres ont décidé de poursuivre leurs efforts pour que la Conférence de l'océan Indien se tienne à Colombo le plus tôt possible, et au plus tard en 1988. Dans ce contexte, ils ont instamment prié tous les membres permanents du Conseil de sécurité et les utilisateurs maritimes importants de participer pleinement et activement à la Conférence et demandé à ces Etats de coopérer avec

les Etats du littoral et de l'arrière-pays de l'océan Indien, cette coopération étant indispensable à la réussite de la Conférence.

183. Les ministres ont pris note du commencement des travaux du Groupe de travail à participation non limitée du Comité spécial conformément à la décision du Comité en date du 11 juillet 1985. Vu l'importance du mandat du Groupe de travail, ils ont prié tous les Etats membres du Mouvement non aligné de participer activement aux délibérations de celui-ci.

XXII. L'ANTARCTIQUE

184. Rappelant les dispositions pertinentes de la Déclaration de la septième Conférence des chefs d'Etats ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à New Delhi du 7 au 12 mars 1983, les ministres ont noté que le continent antarctique soulève de plus en plus d'intérêt au niveau international, comme l'ont montré les débats qui ont eu lieu au cours des sessions ultérieures de l'Assemblée générale, dans le cadre des réunions du Mouvement des pays non alignés et lors du Sommet de l'OUA, et aussi le nombre croissant des adhésions au Traité de l'Antarctique. Dans ce contexte, les ministres ont réaffirmé leur conviction que, dans l'intérêt de l'humanité tout entière, il faut que l'Antarctique soit, et cela pour toujours, exclusivement utilisé à des fins pacifiques, qu'il ne devienne pas le théâtre ou l'objet de dissensions internationales et qu'il soit accessible à toutes les nations.

185. Les ministres ont pris note de diverses résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies et exprimé l'espoir que l'étude du Secrétaire général, une fois mise à jour et élargie, ainsi que l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 40/156 du 16 décembre 1985, permettra à celle-ci de procéder à un examen plus complet de la question à sa quarante et unième session, en vue de prendre les mesures appropriées, compte tenu des préoccupations des membres du Mouvement. Les ministres ont rappelé leur conviction que l'intérêt porté par la communauté internationale à ce continent pourrait être renforcé si les Nations Unies étaient tenues parfaitement au courant des faits nouveaux dans l'Antarctique et ils ont été d'avis que les Nations Unies devraient continuer à être saisies de la question.

186. Les ministres se sont aussi déclarés convaincus que toute mise en valeur des ressources de l'Antarctique devait y assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales ainsi que la protection de l'environnement et devait profiter à l'humanité tout entière. A cet égard, ils ont aussi affirmé que tous les Etats Membres des Nations Unies avaient un intérêt valable à cette mise en valeur.

187. Les ministres ont aussi noté avec regret que le régime raciste d'apartheid d'Afrique du Sud était partie consultative au Traité de l'Antarctique et, à la lumière de la résolution 40/156 C de l'Assemblée générale des Nations Unies, ils ont insisté auprès des parties consultatives pour qu'elles excluent le plus tôt possible ce régime de la participation à leurs réunions.

188. Les ministres ont également invité tous les Etats à reprendre leur coopération en vue d'aboutir à un consensus sur tous les aspects ayant trait à l'Antarctique dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies.

XXIII. CHYPRE

189. Les ministres ont réaffirmé leur entière solidarité avec le peuple et le Gouvernement de la République de Chypre et leur soutien à l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'unité et le statut non aligné de la République. Ils ont déploré la déclaration unilatérale d'indépendance proclamée par les dirigeants turcs chypriotes le 15 novembre 1983, qu'ils estiment sans valeur juridique, et en ont demandé le retrait. De même, ils ont déploré toutes les mesures séparatistes et autres mesures illégales prises ultérieurement, y compris le prétendu "référendum" de mai 1985 et les prétendues "élections présidentielles" et "élections parlementaires" tenues en juin 1985, au mépris des résolutions pertinentes.

190. Les ministres ont aussi exprimé leur profonde préoccupation devant le fait qu'une partie de la République de Chypre continuait à être soumise à l'occupation étrangère et ils ont exigé le retrait immédiat de toutes les forces d'occupation, comme base indispensable à la solution du problème de Chypre. Ils se sont félicités de la proposition du Président de la République de Chypre tendant à la démilitarisation complète de Chypre.

191. Les ministres et chefs de délégation ont souligné qu'il était urgent que les réfugiés puissent retourner de leur plein gré dans leur foyer en toute sécurité, que les droits de l'homme et les libertés fondamentales de tous les Chypriotes soient respectés, que les disparus soient retrouvés et que leur sort soit éclairci dans les meilleurs délais et ils ont condamné tous les efforts et toutes les mesures tendant à modifier la structure démographique de Chypre qui ont récemment pris des proportions alarmantes.

192. Les ministres ont estimé que la situation de fait créée par la force des armes et par une action unilatérale ne devrait aucunement influencer sur la solution du problème.

193. Les ministres ont apprécié les efforts faits par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies dans la poursuite de sa mission de bons offices afin de parvenir à une solution juste et durable du problème chypriote. Tout en notant que des pourparlers indirects ont eu lieu de septembre à décembre 1984, et que certains progrès ont été réalisés, ils ont regretté que la réunion commune de haut niveau tenue en janvier 1985 n'ait pas eu de résultats. Ils ont vivement prié toutes les parties de coopérer avec le Secrétaire général dans sa dernière initiative en manifestant une volonté politique plus affirmée afin que les négociations soient efficaces et constructives et qu'elles conduisent à un règlement pacifique, juste et durable à Chypre, conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

XXIV. LA MEDITERRANEE

194. Les ministres se sont déclarés gravement préoccupés par l'escalade et l'aggravation de la situation dans la Méditerranée, les pressions militaires et autres qui s'exercent sur les pays non alignés de la région, la persistance des affrontements entre blocs, l'accroissement de la présence militaire, la concentration des effectifs militaires et des arsenaux de guerre, y compris les armes nucléaires des grandes puissances, les bases et flottes étrangères ainsi que par l'existence continue de foyers de crise, d'occupation et d'agression dans la région. Des manoeuvres militaires répétées et autres manifestations de puissance militaire à proximité des eaux territoriales et de l'espace aérien des pays littoraux entraînent une recrudescence d'incidents dont le caractère extrêmement grave met en péril la souveraineté et l'indépendance des pays non alignés de la région. Une telle situation risque de provoquer des événements non contrôlés qui pourraient avoir de graves conséquences pour la paix et la stabilité de la région méditerranéenne, de l'Europe et du monde en général. Les ministres ont souligné qu'aucun motif ni prétexte ne saurait justifier la menace de l'utilisation de la force, l'ingérence dans les affaires intérieures des pays méditerranéens et la création de conditions susceptibles d'avoir de telles conséquences.

195. Les ministres ont réaffirmé la position du Mouvement des non-alignés, soucieux de transformer cette région en une région de paix, de sécurité et de coopération, libérée d'affrontements et de conflits. A cet égard, ils ont affirmé énergiquement leur soutien au renforcement de la sécurité et de la coopération dans le bassin méditerranéen, objectif déjà exprimé dans des déclarations antérieures des pays non alignés et dans des résolutions de l'Assemblée générale.

196. Les ministres ont rappelé les initiatives que les pays méditerranéens non alignés ont prises à la suite du mandat qui leur a été confié par la septième Conférence au sommet, les invitant à se concerter et à concevoir des initiatives en vue de la coopération et du renforcement de la sécurité dans la région méditerranéenne; ils ont cité en particulier l'accord figurant dans la Déclaration de La Valette en faveur de la paix dans la Méditerranée adoptée lors de la première réunion des ministres des affaires étrangères des pays méditerranéens non alignés, qui s'est tenue à La Valette en septembre 1984, et les propositions de coopération économique régionale mises au point par ces pays à la réunion d'experts qui s'est tenue à La Valette en novembre 1985.

197. Les ministres ont demandé aux autres Etats européens de la région méditerranéenne et à tous les Etats de respecter les dispositions de la Déclaration de La Valette et en particulier d'adhérer strictement aux principes du non-recours à la force ou à la menace de la force et ont instamment demandé à ces pays à ne pas faire usage de leurs armements, forces militaires, bases et installations militaires contre les pays méditerranéens non alignés. Les ministres ont appuyé la décision prise par les pays méditerranéens non alignés de se réunir à nouveau au niveau ministériel au cours de l'année 1986, afin de continuer à s'acquitter du mandat qui leur a été confié lors de la septième Conférence au sommet de New Delhi.

198. Les ministres ont exprimé leur grave préoccupation devant les événements récents dans la région méditerranéenne résultant d'agressions et de provocations répétées de la part des Etats-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et

socialiste, qui mettent en grave danger la paix et la sécurité dans la région et dans le monde entier. Dans ce contexte, les ministres ont rappelé les communiqués émis par le Bureau de coordination à ce sujet lors de ses réunions à New York, le 6 février 1986 et le 26 mars 1986, ainsi que le communiqué de la réunion d'urgence des ministres et des chefs de délégation du Bureau de coordination des pays non alignés, qui s'est tenue à New Delhi le 15 avril 1986, après l'agression des Etats-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste. Les ministres ont condamné fermement cette agression non provoquée qui constitue une violation du droit international et de la Charte des Nations Unies. Ils ont demandé aux Etats-Unis de s'abstenir sans tarder de ces actes d'agression, y compris des manoeuvres militaires dans la golfe de Syrte, considérées comme une violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Jamahiriya arabe libyenne, mettant en danger la paix et la sécurité dans la région méditerranéenne et faisant obstacle aux efforts visant à faire de cette région une zone de sécurité, de paix et de coopération. Les ministres ont réaffirmé leur soutien et leur solidarité inconditionnels à l'égard de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste dans la défense de son indépendance, de sa souveraineté et de son intégrité territoriale.

199. Les ministres ont décidé de charger les Ministres des affaires étrangères de l'Inde, du Congo, de Cuba, du Ghana, du Sénégal et de la Yougoslavie de se rendre en Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste et de présenter au colonel Muammar Kadhafi le texte du communiqué adopté par la réunion ministérielle des pays non alignés à la session d'urgence tenue à New Delhi le 15 avril 1986* et de réaffirmer la solidarité du Mouvement avec la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste face à l'acte ignoble, éhonté et délibéré d'agression dont elle a été victime.

200. Les ministres ont en outre décidé de charger les Ministres des affaires étrangères de l'Inde, du Congo, de Cuba, du Ghana, du Sénégal et de la Yougoslavie de se rendre au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, pour remettre le texte dudit communiqué au Président du Conseil de sécurité et au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et pour leur exprimer l'inquiétude du Mouvement et sa solidarité avec la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste ainsi que pour participer à la réunion du Conseil de sécurité convoquée pour examiner cette question.

201. Conscients des responsabilités du Conseil de sécurité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, les ministres ont aussi prié instamment le Conseil de sécurité d'adopter une résolution condamnant cette attaque.

* Ce communiqué est reproduit à l'annexe VI du présent document.

XXV. L'EUROPE

202. Les ministres se sont félicités des efforts de détente en Europe. Ils ont aussi accueilli avec satisfaction le dialogue qui a débuté entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique sur la réduction ou l'élimination de missiles nucléaires de portée intermédiaire déployés sur le continent européen. Ils ont estimé que la conclusion d'un accord à cette effet constituerait un tournant historique vers la cessation de la course aux armements nucléaires. Les ministres ont formulé l'espoir que la prochaine réunion de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) qui doit se tenir à Vienne réaffirmera et renforcera les tendances positives qui se sont dégagées à la Conférence d'Helsinki.

203. Les ministres ont constaté que les pays non alignés d'Europe, ainsi que les pays neutres jouent un rôle important et constructif dans ces processus et représentent un facteur positif dans le relâchement de la tension entre l'Est et l'Ouest. Leur action à la Conférence de Stockholm sur les mesures propres à renforcer la sécurité et la confiance et sur le désarmement en Europe et aux travaux de la CSCE dans leur ensemble complète les efforts globaux du Mouvement des non-alignés et constitue une application concrète des principes et de la politique du non-alignement en Europe. Ils ont exprimé l'espoir que les résultats de la Conférence de Stockholm contribueront à renforcer la sécurité et la confiance en Europe et en Méditerranée et à créer des conditions favorables à l'ouverture d'un processus de négociation plus large et plus substantiel sur le désarmement en Europe. Les ministres ont noté avec satisfaction que de nombreux pays européens prennent un intérêt croissant aux activités du Mouvement des non-alignés ainsi qu'à la coopération avec les pays non alignés.

204. Les ministres ont réaffirmé l'étroite interdépendance qui existe entre la sécurité de l'Europe et celle de la Méditerranée et ont rappelé que les mesures propres à renforcer la confiance devraient aussi être étendues à la Méditerranée. Les ministres ont souligné que les pays méditerranéens non alignés et les pays européens devraient examiner sur un pied de pleine égalité toutes les questions qui affectent la sécurité et la coopération en Méditerranée.

XXVI. L'AMERIQUE LATINE ET LES CARAIBES

205. Les ministres ont reconnu que la région d'Amérique latine et des Caraïbes fait partie de celles qui sont le plus directement touchées par les actes d'agression des puissances coloniales et de l'impérialisme. L'Amérique latine et les Caraïbes souffrent de la pire crise économique depuis la deuxième guerre mondiale et sont la région du monde la plus endettée qui subit une détérioration croissante des conditions de vie de ses peuples. A cet égard, les ministres ont évoqué le sens historique profond de la lutte anti-impérialiste et démocratique menée par les peuples d'Amérique latine et des Caraïbes pour consolider leur indépendance nationale et le plein exercice de leur souveraineté, conformément aux principes et aux objectifs du Mouvement des pays non alignés ainsi qu'à leur droit inaliénable extérieure. Ils se sont déclarés en outre satisfaits des efforts déployés par les pays de la région pour renforcer leur unité, leur solidarité et leur coopération par le biais de diverses mesures d'intégration régionale.

206. Ils ont pris note d'une prise de conscience commune, en Amérique latine de la nécessité de trouver des solutions aux graves problèmes politiques et économiques de la région, particulièrement au conflit en Amérique centrale et à l'énorme dette extérieure.

207. Les ministres ont fait observer avec une profonde inquiétude que la situation actuelle en Amérique centrale constitue l'un des principaux foyers de tension au niveau international. Ils ont en outre souligné que, malgré les appels constants du Mouvement des pays non alignés et les efforts déployés par le Groupe de Contadora pour rechercher une solution politique négociée, la situation s'est encore dégradée à la suite de politiques impérialistes d'ingérence et d'intervention qui, conjuguées à la misère et à l'oppression dont souffre traditionnellement la région, représentent une véritable menace pour la paix et la sécurité internationales. Ils ont rappelé que le processus de changement en Amérique centrale ne pouvait s'expliquer en termes d'un affrontement idéologique entre les blocs militaires. A cet égard, ils ont observé que le danger d'intervention directe des Etats-Unis au Nicaragua et dans d'autres pays de la région avait augmenté de manière alarmante.

208. Les ministres ont condamné l'escalade de l'agression, des attaques militaires et d'autres actions contre la souveraineté, l'indépendance politique, l'intégrité territoriale, la stabilité et l'autodétermination du Nicaragua. A cet égard, ils ont particulièrement condamné la violation de l'espace aérien et des eaux territoriales de ce pays, l'organisation de manoeuvres internationales et d'autres actes d'intimidation, les menaces de saisie et d'occupation et le bombardement sélectif du territoire nicaraguayen, l'utilisation des pays voisins comme base d'agression et d'entraînement de mercenaires, les actes de sabotage, les attaques navales et aériennes, le minage des principaux ports du pays et l'imposition de mesures économiques coercitives, y compris l'embargo commercial. Ces pratiques terroristes ont causé la mort de milliers de Nicaraguayens, entraîné des pertes économiques importantes et freiné le développement normal du Nicaragua.

209. Dans ce contexte, les ministres ont également condamné les demandes ainsi que le débat du Congrès américain relatifs au vote des crédits destinés à financer des forces mercenaires, estimant qu'il s'agit d'un acte immoral et illégal accompli en violation du droit international, et ils ont catégoriquement souligné que cette demande de financement et ledit débat non seulement violent la souveraineté et l'indépendance politique du Nicaragua, pays non aligné, mais en outre constituent une attaque contre les principes et les objectifs du Mouvement non aligné et violent la Charte des Nations Unies.

210. Les ministres ont émis l'avis que ces nouveaux actes de pression politique et économique, associés à des actions militaires, doivent être considérés dans le cadre d'un plan plus vaste tendant à déstabiliser et à renverser le Gouvernement du Nicaragua; et qu'en outre, ils augmentent le risque de guerre régionale et entravent le dialogue indispensable que le Groupe de Contadora cherche à promouvoir pour parvenir à une solution politique négociée des problèmes qui se posent dans la région.

211. Les ministres ont réaffirmé leur ferme solidarité avec le Nicaragua et demandé un arrêt immédiat des menaces, des attaques et des actes hostiles sur l'attribution de fonds et l'octroi de soutiens financiers à des groupes mercenaires par le Congrès américain ainsi que des mesures économiques coercitives prises à l'encontre du peuple et du gouvernement de ce pays. Tout cela a pour objet à court terme de renverser le gouvernement légitimement constitué du Nicaragua et d'accroître le risque d'un conflit généralisé. Ils ont appelé tous les membres du Mouvement non aligné ainsi que la communauté internationale à manifester leur solidarité au Nicaragua et à lui apporter toute l'aide qu'il pourrait demander pour lui permettre de préserver son autodétermination, son indépendance nationale, sa souveraineté et son intégrité territoriale.

212. Les ministres ont instamment prié tous les Etats de respecter fidèlement leurs engagements envers la Cour internationale de Justice, et spécialement d'accepter la juridiction obligatoire de la Cour et de respecter ses décisions et arrêts dans l'examen de l'affaire du Nicaragua. Par conséquent, ils demandent aux Etats-Unis de respecter la décision du 10 mai 1984 sur les mesures conservatoires et l'arrêt du 26 novembre 1984 sur la compétence de la Cour et la recevabilité de la requête déposée le 9 avril 1984 par le Nicaragua.

213. Les ministres ont accueilli avec la plus grande faveur les initiatives de paix du Groupe de Contadora, composé de la Colombie, du Mexique, du Panama et du Venezuela, et réaffirmé leurs convictions que ce groupe correspondait à une initiative régionale authentique en vue de résoudre la crise en Amérique centrale par des moyens politiques. Ils ont insisté auprès de tous les Etats intéressés pour qu'ils redoublent d'efforts pour conduire à sa conclusion le processus de paix engagé par le Groupe de Contadora. Dans ce contexte, ils ont déploré que les Etats-Unis continuent à empêcher une solution politique négociée et à faire obstruction aux initiatives de paix.

214. Les ministres ont noté avec satisfaction la formation du Groupe d'appui de Lima qui vise à appuyer le Groupe de Contadora et qui est composé de l'Argentine, du Brésil, du Pérou et de l'Uruguay et ils se sont dits confiants que cette initiative apportera une contribution importante au renforcement des activités en faveur de la paix dans la région.

215. Les ministres se sont félicités des récents efforts du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui concrétisés dans le Message de Caraballeda du 12 janvier 1986, qui a été approuvé par le Ministre des affaires étrangères d'Amérique centrale au Guatemala en janvier 1986 et réaffirmé à Punta del Este (Uruguay). Ils ont exprimé l'espoir que ces efforts et la mise en oeuvre d'actions simultanées envisagées dans ce contexte permettront la reprise du processus de négociation et de dialogue indispensable pour aboutir à une solution pacifique à la crise de l'Amérique centrale. Ils ont réaffirmé que les mesures en question doivent être prises simultanément afin de renforcer la confiance réciproque nécessaire pour garantir la paix, car il est inacceptable de retenir certaines de ces mesures au détriment d'autres. Il convient de souligner que chaque mesure est valable intrinsèquement. En conséquence, aucune d'elles ne peut être subordonnée aux autres car ces mesures représentent un devoir politique et juridique pour chaque Etat.

216. Les ministres ont réaffirmé leur conviction de la nécessité de prendre des mesures concrètes visant à garantir la sécurité des Etats d'Amérique centrale afin d'instaurer un climat de stabilité et de confiance, fondement de la paix et de la coopération en Amérique centrale. Ils constatent qu'un arrêt immédiat de tous les actes d'agression contre le Nicaragua est une condition essentielle de la réalisation de cet objectif.

217. Dans ce contexte, les ministres ont, une fois de plus, instamment prié le Gouvernement des Etats-Unis de reprendre les pourparlers avec le Nicaragua en vue de parvenir à un accord spécifique relatif à la paix dans cette région sur la base du principe du respect mutuel, de la souveraineté et de l'autodétermination des Peuples, afin d'assurer la normalisation des relations entre les deux pays.

218. Les ministres se sont félicités du récent communiqué du Gouvernement du Nicaragua publié le 11 avril 1986, qui représente un nouveau pas constructif de ce Gouvernement vers un dénouement pacifique de la crise de l'Amérique centrale dans le cadre du processus de Contadora.

219. Les ministres ont noté que les pays d'Amérique centrale sont prêts à reprendre les discussions relatives à l'Acte de Contadora au sujet des manoeuvres militaires et des niveaux d'armement. A cet égard, ils ont lancé un appel à toutes les parties, en particulier aux Etats-Unis, pour qu'elles adoptent une attitude constructive qui, sur la base de l'exécution urgente et simultanée du Plan de Caraballeda approuvé par les pays d'Amérique centrale dans la Déclaration du Guatemala, contribuerait à créer le climat nécessaire de confiance pour conclure un accord juste et durable dans la région, fondé sur la garantie de la sécurité des Etats et sur le respect de l'autodétermination, de la souveraineté et de l'indépendance nationale.

220. Les ministres ont demandé aux gouvernements des Etats-Unis, du Honduras et de tous les autres Etats intéressés d'adopter une attitude constructive en faveur de la paix et du dialogue, conformément aux principes du droit international, et d'éviter absolument toute action qui pourrait aggraver la tension dans la région. A cet égard, ils sont convenus que le démantèlement des bases militaires étrangères, le retrait des conseillers militaires étrangers, la cessation des manoeuvres militaires et la fin des actes de force réduiraient substantiellement les tensions, contribuant ainsi à la recherche des moyens qui permettraient de trouver une solution politique et négociée aux problèmes de la région.

221. Les ministres ont accueilli avec satisfaction les accords conclus entre le Nicaragua et le Costa Rica en vue d'établir les bases politiques de la formation conjointe d'une commission pour la surveillance et le contrôle de leur zone frontalière; ils se sont félicités de la volonté du Gouvernement du Nicaragua de créer une commission semblable pour la frontière entre le Nicaragua et le Honduras comme mécanisme efficace visant à empêcher des incidents frontaliers et à renforcer la confiance mutuelle.

222. Les ministres ont rappelé la décision de la septième Conférence au sommet suivant laquelle le Bureau de coordination devrait suivre de près les événements dans cette sous-région. A cet égard, ils se sont félicités du rôle joué par le

groupe officieux des amis du Président qui a aidé celui-ci à suivre l'évolution de la situation en Amérique centrale.

223. Les ministres se sont réaffirmés profondément préoccupés par le fait que des problèmes économiques, politiques et sociaux internes, ainsi que l'intervention impérialiste continuaient de s'aggraver à El Salvador, ce qui avait encore intensifié le conflit armé dans tout le pays.

224. Les ministres ont déploré les violations graves des droits de l'homme qui se poursuivent à El Salvador et ont exprimé leur préoccupation devant le fait que le dialogue entamé entre le Gouvernement d'El Salvador et le Front Farabundo Marti de libération nationale (FMLN) et le Front démocratique révolutionnaire (FDR) reste interrompu bien qu'il s'agisse d'un accord entre les deux parties qui a la faveur de la majorité du peuple salvadorien et que les Fronts aient proposé une solution conforme à la politique de non-alignement. Ils ont réaffirmé qu'une solution politique globale négociée et durable à cette crise ne pourrait être obtenue que par des négociations directes entre les parties; en conséquence, ils ont invité le Gouvernement d'El Salvador et le FMLN-FDR à reprendre immédiatement les négociations et, dans le même teps, ont instamment demandé au Gouvernement des Etats-Unis d'adopter une attitude constructive en vue de trouver une solution pacifique qui mette fin aux souffrances du peuple salvadorien.

225. Les ministres ont exprimé leur préoccupation croissante devant la poursuite des attaques et des bombardements dirigés contre la population civile dans les zones contrôlées par les insurgés qui, outre qu'elle fait d'innombrables victimes parmi cette population, a conduit à la dispersion de cette population non combattante et a fait que de très nombreux Salvadoriens sont aujourd'hui des réfugiés ou des personnes déplacées dans leur propre pays qui en subit les graves conséquences économiques et sociales.

226. Les ministres ont noté que des élections s'étaient déroulées au Guatemala et qu'un nouveau gouvernement avait été mis en place dans ce pays. Ils se sont en outre félicités de la politique de démocratisation engagée par le gouvernement constitutionnel. Dans ce contexte, ils ont exprimé l'espoir que le gouvernement puisse prendre les mesures nécessaires pour assurer la participation de tous les secteurs de la population aussi largement que possible à la recherche d'une solution pacifique au conflit qui éprouve ce pays depuis quelques années, ainsi que le plein exercice des droits de l'homme.

227. Les ministres ont réaffirmé la nécessité d'éliminer le colonialisme sous toutes ses formes et manifestations en Amérique latine et dans les Caraïbes et ils ont réaffirmé la solidarité complète des pays non alignés avec les peuples de la région qui sont toujours dans une situation coloniale. A cet effet, ils ont demandé que les puissances coloniales appliquent immédiatement la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale à ces territoires. Ils ont également exprimé une sérieuse inquiétude en constatant que les puissances coloniales utilisent les territoires de la région comme bases ou comme ports d'escale pour des navires transportant des armes nucléaires et pour le stockage de telles armes.

228. Les ministres ont condamné le passage de navires équipés d'armes nucléaires et le maintien de bases militaires et de troupes étrangères à la région en Amérique latine et dans les Caraïbes, telles que celles qui existent à Cuba, à Porto Rico et aux îles Malvinas et ils ont observé avec inquiétude l'intention d'en installer de nouvelles, telles que celle qui est prévue à l'île de Pâques et qui constitue une menace à la paix et à la sécurité dans la région.

229. Les ministres ont exigé que cessent immédiatement et sans condition le blocus économique et les autres formes de pression que les Etats-Unis exercent contre Cuba et ont condamné l'intensification récente des menaces d'agression, les violations des eaux territoriales de Cuba et de son espace aérien, en particulier par des avions espions, ainsi que le blocus dans les domaines de la finance, du crédit et du commerce. Ils ont réaffirmé la solidarité du Mouvement avec Cuba et son plein appui aux demandes légitimes de Cuba tendant à ce que les Etats-Unis lui restituent le territoire illégalement occupé par la base navale de Guantanamo et qu'ils indemnisent le peuple cubain pour les pertes matérielles infligées.

230. Les ministres ont réaffirmé la nécessité d'éliminer le colonialisme sous toutes ses formes et manifestations, conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale des Nations Unies. A cet égard, ils ont réaffirmé leur appui au droit inaliénable du peuple de Porto Rico à l'autodétermination et à l'indépendance conformément à cette résolution et en tenant pleinement compte de la résolution adoptée le 14 août 1985 par le Comité spécial de la décolonisation de l'Organisation des Nations Unies.

231. Les ministres ont noté avec préoccupation les rapports relatifs à l'emprisonnement de patriotes portoricains aux Etats-Unis et ont invité instamment ce pays à respecter les droits civils de tous les patriotes portoricains.

232. Les ministres ont rendu hommage au peuple haïtien pour avoir renversé la dictature qui pendant plusieurs décennies a violé les libertés civiles, les droits de l'homme et les droits politiques dans ce pays. En outre, ils ont exprimé leur respect pour l'autodétermination du peuple haïtien et leur inquiétude devant les manifestations d'ingérence - qu'ils ont condamnées - dans les affaires internes de Haïti, cette ingérence constituant une négation du droit de ce peuple de choisir librement son régime politique et économique. Dans ce contexte, les ministres ont approuvé la lutte menée par le peuple haïtien pour assurer le plein respect des droits de l'homme dans leur pays.

233. Les ministres ont réaffirmé leur profonde solidarité avec le peuple de la Grenade et exhorté tous les Etats à respecter le droit de ce peuple à l'indépendance et à la souveraineté ainsi qu'à la libre détermination de son système politique, économique et social. Ils ont noté que, malgré la résolution 38/7 de l'Assemblée générale, des troupes étrangères sont encore présentes à la Grenade et ils ont demandé leur retrait immédiat en application des dispositions de cette résolution.

234. Les ministres ont réaffirmé leur solidarité avec le peuple et le Gouvernement de la République du Suriname dans leurs efforts pour préserver l'indépendance et la souveraineté de leur pays. Ils ont exprimé leur profonde préoccupation face aux pressions économiques exercées et aux mesures coercitives prises continuellement

contre le Suriname. Ils ont toutefois noté la déclaration du Ministre des affaires étrangères du Suriname selon laquelle les relations entre le Suriname et les gouvernements concernés se sont légèrement améliorées depuis la Conférence de Luanda. Ils ont exprimé l'espoir que ces relations continueront de s'améliorer et qu'elles seront exemptes de toute coercition et de toute autre forme d'ingérence, sur la base du plein respect des droits, des intérêts, et du bien-être du peuple surinamais.

235. Les ministres ont exprimé leur totale solidarité avec le peuple et le Gouvernement panaméens dans leurs efforts pour assurer le plein respect des traités relatifs au canal de Panama et la neutralité de cette voie d'eau interocéanique; ils ont souligné que le processus s'était déroulé conformément au programme convenu. Cependant, ils ont exprimé l'inquiétude que leur causent les politiques et pratiques appliquées par les Etats-Unis dans la région du canal et qui empêchent la stricte exécution des clauses des traités, en particulier la loi 96/70 du Congrès des Etats-Unis qui est incompatible avec la lettre et l'esprit des traités susmentionnés et en constitue une violation.

236. Les ministres ont renouvelé leur appel à tous les pays pour qu'ils adhèrent au Protocole au Traité relatif à la neutralité permanente du canal de Panama et respectent la neutralité de cette voie d'eau interocéanique.

237. Les ministres ont observé les efforts faits par le Gouvernement du Guyana pour consolider son indépendance et sa souveraineté et assurer la sécurité de l'avenir de son peuple. En ce qui concerne les revendications territoriales du Venezuela, ils ont noté que les deux pays ont soumis à l'examen du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies les moyens de régler ce différend dans le strict respect de l'Accord de Genève de 1966.

238. Les ministres ont de nouveau apporté leur plein appui au droit de la République argentine de se voir restituer sa souveraineté sur les îles Malvinas par voie de négociations. Ils ont renouvelé leur appel à la reprise des négociations entre les gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni avec la participation et les bons offices du Secrétaire général de l'ONU. Ils ont réaffirmé que la solution devrait tenir dûment compte des intérêts de la population des îles et ont noté avec satisfaction la volonté exprimée par le Gouvernement argentin de respecter et de garantir le maintien du mode de vie des insulaires, leurs traditions et leur identité culturelle, y compris l'application de sauvegardes et de garanties et statuts qui pourraient être négociés. Cela constituerait un règlement rapide, pacifique et juste à la question, conformément aux principes et décisions du Mouvement des pays non alignés sur ce sujet et aux résolutions 1514 (XV), 2065 (XX), 3160 (XXVIII), 31/49, 37/9, 38/12, 39/6 et 40/21 de l'Assemblée générale.

239. Les ministres ont noté avec satisfaction l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 40/21 le 27 novembre 1985, et ont félicité le Gouvernement argentin de sa contribution substantielle à la solution pacifique et durable des différends en suspens entre l'Argentine et le Royaume-Uni. Ils ont constaté avec satisfaction que le Gouvernement argentin, après l'adoption de la résolution 40/21, avait confirmé sa volonté de reprendre les négociations demandées par l'Assemblée générale et ils ont invité le Gouvernement du Royaume-Uni à accepter également

cette reprise et à s'abstenir de prendre des décisions modifiant unilatéralement la situation aussi longtemps que le litige de la souveraineté ne serait pas réglé.

240. Les ministres ont aussi réaffirmé que la présence militaire navale britannique massive dans la zone des Malvinas, des îles South Georgias, et South Sandwich, qui comporte un aéroport stratégique, est une source de vive préoccupation pour les pays de la région de l'Amérique latine et a des incidences défavorables sur la stabilité dans cette région.

241. Ils ont rappelé que l'établissement des bases et d'autres installations militaires sur les territoires assujettis fait obstacle à la mise en oeuvre de la Déclaration de l'Assemblée générale sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)] et va à l'encontre des principes et objectifs de la Charte des Nations Unies et de la résolution dont il est fait état ci-dessus.

242. Les ministres ont apporté une fois de plus leur vigoureux soutien à la revendication légitime et fondée de la République de Bolivie qui veut retrouver un accès direct et utile à l'océan Pacifique et sur lequel elle aurait pleine souveraineté. Convaincus que la solution de ce problème est dans l'intérêt de la communauté internationale et rappelant que la paix et la sécurité internationales l'exigent, ils ont lancé un appel à tous les Etats pour déclarer leur solidarité avec ce droit inaliénable du peuple bolivien. Les ministres ont exprimé l'espoir qu'une solution équitable à ce problème sera trouvée en appliquant les procédures pacifiques prévues par la Charte des Nations Unies et dans le respect des objectifs du Mouvement des pays non alignés.

243. Constatant que le peuple chilien a intensifié sa lutte à l'appui des droits civils, politiques et sociaux, les ministres ont demandé à la junte militaire de mettre un terme à toute violation des droits de l'homme et à toute répression. Ils ont réaffirmé leur solidarité avec les aspirations légitimes du peuple chilien à recouvrer sa liberté et les droits de l'homme fondamentaux et à rétablir la politique de non-alignement poursuivie par le président Salvador Allende.

244. Les ministres ont réaffirmé leur soutien inconditionnel à l'indépendance et l'intégrité territoriale du Belize et leur respect du droit de ce pays de déterminer son avenir en tant que nation libre et souveraine, dans le cadre de ses frontières maritimes et terrestres. Ils ont souligné que tout recours à la force ou toute menace de recours à la force contre le Belize est inacceptable et ils ont renouvelé leur appui au règlement des différends par la négociation et autres moyens pacifiques.

245. Les ministres ont noté l'existence en Amérique latine d'une zone dans laquelle les armes nucléaires sont interdites par le Traité de Tlatelolco et ils ont souligné la nécessité de créer des conditions favorables pour que tous les pays d'Amérique latine signent et ratifient ce traité et que toutes les puissances nucléaires le respectent. Dans ce contexte, ils ont aussi condamné l'introduction d'armes nucléaires dans la région par toute puissance dotée d'armes nucléaires.

246. Les ministres ont accueilli avec faveur l'établissement de nouvelles démocraties en Amérique latine, à la suite de la chute de tyrannies militaires dans la région, ce qui permet aux peuples de ces pays d'exercer pleinement leur droit inaliénable de choisir librement leur propre destin. A cet égard, ils ont reconnu qu'il est souhaitable de trouver des solutions politiques et de faire des efforts pour consolider ce processus démocratique dont la stabilité est gravement et directement menacée par le problème de la dette extérieure en raison même de ses incidences à long terme dans les domaines politique, économique et social.

247. Les ministres ont noté que la défense des droits de l'homme et l'exercice plein et effectif du pluralisme politique et idéologique constituent des facteurs importants pour le progrès des peuples de la région.

XXVII. TERRORISME INTERNATIONAL

248. Les ministres se sont déclarés profondément préoccupés par l'escalade du terrorisme, y compris le terrorisme d'Etat, qui dans le monde entier et sous toutes ses formes menace et tue des innocents, met en danger les libertés fondamentales des individus et influe de manière de plus en plus néfaste sur les relations internationales, ce qui risque de porter atteinte à l'intégrité territoriale et à la sécurité des Etats. Les ministres ont condamné toutes les activités terroristes, qu'elles soient le fait d'individus, de groupes ou d'Etats et ont pris la résolution de les combattre par tous les moyens légaux possibles. Ils ont appelé tous les Etats à remplir leurs engagements dans le cadre du droit international, à s'abstenir d'organiser, de fomenter, de soutenir des actes terroristes ou d'y participer dans d'autres Etats et à ne pas permettre que soient commis de tels actes sur leurs propres territoires.

249. En même temps, les ministres ont souligné que la lutte légitime des peuples soumis à des régimes coloniaux, racistes et à toutes les formes de domination ou d'occupation étrangères ainsi que la lutte menée par leurs mouvements de libération nationale contre leurs oppresseurs, en particulier par les peuples d'Afrique du Sud, de Namibie et de Palestine pour l'autodétermination et l'indépendance, conformément aux principes et objectifs de la Charte des Nations Unies et aux principes du non-alignement, ne sauraient en aucun cas être considérées comme du terrorisme ou assimilées au terrorisme.

250. Le mercenariat ou les activités de soldats de fortune sont partie intégrante du terrorisme international et constituent donc un crime international. A la lumière des effets nuisibles que les activités de mercenaires ont eus sur un certain nombre d'Etats membres non alignés, particulièrement des pays d'Afrique, et qui ont été préjudiciables à la paix, la souveraineté et la stabilité de ces pays, les ministres ont condamné sans réserve la récente attaque de mercenaires fomentée contre le Ghana.

251. Les ministres ont à cet égard rappelé les diverses résolutions de l'Organisation de l'unité africaine ainsi que le projet des Nations Unies de convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'entraînement de mercenaires, et ils ont invité tous les Etats membres de la communauté internationale, en particulier les pays occidentaux, à respecter leurs

obligations conformément aux diverses conventions internationales, en interdisant le recrutement, l'utilisation, le financement, la formation, le passage et l'envoi de mercenaires et en prenant des sanctions sévères contre ceux qui sont arrêtés.

XXVIII. REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS

252. Les ministres ont noté avec préoccupation que depuis quelques années les conflits et les différends entre pays non alignés se sont aggravés et que certains de ces conflits entraînent de graves pertes en vies humaines ainsi que la destruction des structures économiques des pays concernés et menacent la paix et le progrès des peuples ainsi que la cohésion et la solidarité du Mouvement des non-alignés. Les ministres ont considéré que la persistance de ce phénomène négatif minait le rôle et les efforts des pays non alignés pour renforcer la paix et la sécurité internationales. Ils ont redit la nécessité de se conformer strictement aux principes de la Charte des Nations Unies et de la coexistence pacifique, notamment à ceux touchant l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale des Etats, la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales. Ils ont rappelé que le respect des principes du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force et du règlement pacifique des différends et des conflits est l'un des éléments fondamentaux de la philosophie de la coexistence pacifique préconisée par les pays non alignés.

253. Ils ont vivement engagé tous les pays non alignés à souscrire aux décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations Unies et à les appliquer en utilisant pleinement les procédures pour le règlement amiable des différends prévues dans la Charte des Nations Unies, telles que la négociation, l'enquête, la médiation, la conciliation, l'arbitrage, le règlement judiciaire des différends, le recours à des arrangements ou à des organismes régionaux, ou tout autre moyen pacifique de leur choix. Rappelant le paragraphe 170 de la Déclaration adoptée lors du sommet de New Delhi, les ministres ont demandé au Bureau de coordination à New York d'accélérer l'application de la décision tendant à créer un groupe de travail chargé d'examiner toutes les propositions en la matière et de présenter un rapport à la huitième Conférence au sommet des pays non alignés qui aurait lieu prochainement.

XXIX. L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE (Unesco)

254. Les ministres ont réaffirmé vigoureusement le soutien total du Mouvement des pays non alignés à l'action menée par l'Unesco pour atteindre les buts et les objectifs que cette organisation s'est assignés et ont souligné le rôle éminent que joue l'Unesco qui constitue l'instance universelle la plus appropriée pour la coopération internationale dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de l'information. Ils ont rappelé que les programmes et activités de l'Unesco en vertu de son mandat, devraient correspondre aux intérêts, aux aspirations et aux valeurs socioculturelles de tous les pays.

255. Les ministres ont vivement regretté que certains pays aient pris des mesures contre l'Unesco, ce qui constitue un abandon des principes de la coopération multilatérale et du fonctionnement démocratique des organisations internationales et par conséquent menace le système des Nations Unies dans son ensemble. A cet égard, ils ont lancé un appel urgent aux Etats membres de l'Unesco qui se sont retirés de l'Organisation pour qu'ils reviennent sur leur décision.

256. Les ministres ont noté avec satisfaction les résultats de la vingt-troisième Conférence générale de l'Unesco, qui s'est tenue à Sofia en octobre-novembre 1985, et ont exprimé leur soutien total à l'exécution des programmes et des décisions adoptés lors de la Conférence et ils ont réaffirmé leur détermination à faire des efforts en ce sens.

XXX. LE DROIT AU DEVELOPPEMENT

257. Les ministres ont souligné l'importance pour les pays non alignés et autres pays en développement du point intitulé "Le droit au développement" qui est actuellement examiné dans les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies et ont invité les membres du Mouvement à lui accorder leur plus grande attention. Dans ce contexte, les ministres ont recommandé que les pays non alignés coordonnent et harmonisent leurs positions à la huitième Conférence au sommet, qui se tiendra prochainement à Harare, en vue de promouvoir l'adoption éventuelle d'une déclaration sur ce sujet au cours de la quarante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, étant entendu qu'il sera tenu compte du projet existant.

XXXI. LE NOUVEL ORDRE MONDIAL DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

258. Les ministres ont réaffirmé la nécessité de resserrer davantage la coopération entre les pays non alignés et les autres pays en développement dans le domaine de l'information et des médias et ce afin de créer le nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, fondé sur une circulation libre et équilibrée de l'information. Ils ont noté avec satisfaction les progrès réalisés en ce domaine et en particulier la contribution significative apportée par le Pool des agences de presse des pays non alignés établi entre les pays non alignés afin de favoriser la décolonisation de l'information, la lutte contre l'information fautive et tendancieuse et les campagnes lancées par les médias contre les pays non alignés et les mouvements de libération nationale.

259. Les ministres ont reconnu l'importance du Pool des agences de presse des pays non alignés et le rôle dominant qu'il joue dans la lutte pour la décolonisation de l'information et l'établissement du nouvel ordre mondial de l'information et de la communication en tant que moyen d'échange et de coopération entre pays non alignés.

260. Les ministres ont pris note avec satisfaction des résultats de la quatrième Conférence du Pool des agences de presse des pays non alignés, qui s'est tenue à La Havane du 17 au 22 mars 1986, et en ont approuvé les résolutions ainsi que le Programme d'action de La Havane.

261. Les ministres se sont félicités des décisions prises lors de la Conférence des ministres de l'information des pays non alignés qui s'est tenue à Djakarta du 26 au 30 janvier 1984 et qui portait sur le développement de la coopération entre les pays non alignés dans le domaine de l'information. La Conférence avait également permis d'établir de solides assises pour la mise en place et le lancement d'activités futures. Les ministres ont noté avec satisfaction qu'au cours de la rencontre de Djakarta, on a pu parachever le statut et définir les critères du Conseil intergouvernemental, comme on en avait exprimé le souhait lors de la septième Conférence au sommet.

262. Les ministres se sont félicités des activités du Conseil intergouvernemental en ce qui concerne la suite donnée aux décisions de la Conférence générale des ministres de l'information des pays non alignés. A cet égard, ils ont accordé une attention particulière à la Réunion ministérielle du Conseil intergouvernemental qui s'est tenue à Dakar du 9 au 15 janvier 1986 et au cours de laquelle on a procédé à un tour d'horizon et à une évaluation de la mise en oeuvre du Programme d'action adopté par la Conférence des ministres de l'information des pays non alignés à Djakarta ainsi que des recommandations faites par le Pool des agences de presse des pays non alignés et les organes de radiodiffusion de ces pays.

263. Les ministres ont rappelé combien le Pool des agences de presse des pays non alignés avait contribué à faciliter la circulation de l'information entre les pays non alignés et ont appelé à davantage d'efforts afin d'accélérer ce processus. Ils ont également exprimé leur appui au nouveau projet d'information économique du Pool (ECOPOOL).

264. Les ministres ont souligné qu'il fallait donner un nouvel élan aux activités des organes de radiodiffusion des pays non alignés et ont souligné l'importance d'une coopération accrue et d'un programme d'échanges entre les systèmes électroniques d'information des pays non alignés.

265. Les ministres ont noté avec satisfaction que la réduction des tarifs de télécommunications (prévue lors de la septième Conférence au sommet, tenue à New Delhi) a été effectuée dans plusieurs pays, et ils ont demandé avec insistance à tous les pays non alignés de donner suite à cette importante décision afin de favoriser une circulation plus libre de l'information entre les pays non alignés.

266. Les ministres ont félicité l'Agence de presse panafricaine de sa précieuse contribution à la lutte contre l'information fautive et pour la décolonisation et la restructuration de l'information, l'objectif étant d'instaurer un nouvel ordre mondial de l'information fondé sur des relations pacifiques et justes, et ont encouragé l'Agence à poursuivre son action en ce sens.

267. Les ministres ont également noté avec satisfaction le développement fructueux de la coopération entre le Mouvement des pays non alignés et l'Unesco en particulier dans les domaines de l'information, de l'éducation, de la science et de la culture, et ont loué les activités et les efforts systématiques de l'Unesco en vue de l'instauration du nouvel ordre mondial de l'information et de la communication.

268. Les ministres ont exprimé leur satisfaction de la coopération de l'Unesco avec les pays non alignés, en particulier la coopération en matière d'études sur les problèmes d'information et de communications, y compris les problèmes liés à la réalisation d'une circulation bien plus équilibrée de l'information entre pays en développement et pays développés. Les ministres ont noté avec une profonde préoccupation les récentes démarches de certains pays tendant à affaiblir l'Unesco et ont instamment demandé à tous les Etats de prendre toutes les mesures nécessaires afin de renforcer le rôle de cette organisation.

269. Les ministres ont convenu qu'il était nécessaire de renforcer la coordination avec le système des Nations Unies pour mettre en application les principes du nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, et ils ont convenu d'appuyer le Département de l'information de l'ONU pour lui permettre de développer l'information écrite et visuelle, de mieux faire prendre conscience au public des problèmes intéressant les pays non alignés et de faire en sorte que les domaines prioritaires, tels que la paix et la sécurité internationales, le désarmement, les opérations de maintien de la paix et d'instauration de la paix, la décolonisation, la Palestine, la Namibie, la promotion des droits de l'homme, le droit des peuples à l'autodétermination, l'apartheid et la discrimination raciale, le développement économique et social, l'intégration des femmes à la lutte pour la paix et le développement, l'instauration d'un nouvel ordre économique international et d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, fassent l'objet d'une information plus cohérente et soient mieux connus. Ils ont exprimé leur profonde satisfaction du rôle positif et louable joué par l'Organisation des Nations Unies et l'Unesco dans le développement de la coopération entre pays non alignés dans ce domaine.

270. Les ministres ont condamné l'utilisation de la radio comme instrument de propagande hostile d'un Etat contre un autre, qu'elle soit ou non le fait d'un membre du Mouvement des non-alignés, une telle utilisation étant contraire aux principes fondamentaux et constituant une violation des règles et normes internationales dans le domaine de la radiodiffusion telles qu'elles résultent de la Charte des Nations Unies et du droit international. Ils ont également exigé l'arrêt immédiat de toutes les émissions hostiles dirigées contre les pays non alignés.

271. Les ministres ont appelé de nouveau les membres du Mouvement à faire parvenir des séries complètes de documents authentifiés relatifs à toutes les réunions des pays non alignés qui se tiendront à l'avenir dans leurs pays respectifs au Centre de documentation des pays non alignés, à Colombo, en tant que dépositaire des documents relatifs aux conférences et aux réunions du Mouvement des pays non alignés.

XXXII. VINGT-CINQUIEME ANNIVERSAIRE DU MOUVEMENT DES PAYS NON ALIGNES

272. Les ministres ont noté avec satisfaction que la huitième Conférence au sommet qui se tiendra à Harare du 26 août au 7 septembre 1986 coïncidera avec le vingt-cinquième anniversaire de la fondation du Mouvement des pays non alignés lors de la première Conférence au sommet, tenue en septembre 1961 à Belgrade. Ils ont souligné que cet anniversaire avait une importance historique pour les pays non alignés et devrait être célébré de manière appropriée et solennelle. Les ministres ont donc recommandé qu'une réunion spéciale soit tenue pour marquer ce vingt-cinquième anniversaire et pour adopter une déclaration réaffirmant les idéaux, les principes et les buts du Mouvement des pays non alignés, et que le 1er septembre, jour d'ouverture du premier sommet de Belgrade, soit consacré à cet important événement. Rappelant que le 1er septembre a été proclamé "Journée du non-alignement", les ministres ont prié tous les pays membres de célébrer cette journée comme il convient dans leurs pays respectifs, étant donné aussi que c'est le vingt-cinquième anniversaire du Mouvement.

XXXIII. PREPARATION DE LA HUITIEME CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT OU DE GOUVERNEMENT A HARARE

273. Les ministres ont exprimé leur conviction que la huitième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés qui se tiendra à Harare en août-septembre 1986 sera un événement historique très important pour le Mouvement des pays non alignés. Cette conférence non seulement réaffirmera les principes et les objectifs du Mouvement mais encore contribuera à renforcer l'unité et la solidarité entre les pays non alignés ainsi que l'efficacité du Mouvement en tant que facteur mondial d'indépendance dans les relations internationales.

274. Les ministres ont souligné l'importance d'une participation aussi large que possible des pays non alignés à la préparation de la huitième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement à Harare afin d'assurer le succès de cette rencontre.

275. Le Bureau de coordination de New York aura pour tâche de coordonner les travaux préparatoires de la huitième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement, en coopération étroite avec le Zimbabwe, pays hôte, et avec l'Inde qui préside actuellement le Mouvement. Conformément à la pratique établie, le Bureau de New York aura le rôle de Commission préparatoire de la huitième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement.

276. Les ministres ont pris note du projet d'ordre du jour provisoire présenté par le Zimbabwe*.

277. Les ministres ont pris note de l'offre du Gouvernement du Nicaragua d'accueillir la neuvième Conférence au sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement à Managua. Cette question sera examinée au huitième sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement qui se tiendra à Harare du 26 août au 7 septembre 1986.

* Ce document est reproduit à l'annexe VII du présent document.

DECLARATION SUR LA CRISE ACTUELLE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
ET LA REMISE EN QUESTION DU PROCESSUS DE MULTILATERALISME :
IDENTIFICATION DES OBSTACLES A L'EFFICACITE ET AU FONCTIONNEMENT DE
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET MESURES PERMETTANT S'ATTAQUER
A CES OBSTACLES ET DE LES SURMONTER

1. Compte tenu de la gravité et de l'urgence de la crise que traverse l'Organisation des Nations Unies et des obstacles au processus de multilatéralisme, la Réunion ministérielle du Bureau de coordination des pays non alignés, tenue à New Delhi du 16 au 19 avril 1986, a consacré une attention toute particulière à cette question qui revêt une importance capitale pour le Mouvement.
2. Les ministres ont exprimé leur vive préoccupation face aux tentatives de plus en plus nombreuses tendant à affaiblir et à restreindre le rôle du système des Nations Unies et à saper les principes de l'égalité souveraine et du fonctionnement démocratique sur lesquels il est fondé. La crise actuelle est née de l'affaiblissement de l'engagement envers les principes et les buts de la Charte des Nations Unies. Il est particulièrement préoccupant de constater que des pressions de toutes sortes s'exercent en vue de miner le multilatéralisme et d'empêcher les pays non alignés et les pays en développement, à titre individuel ou collectif, de participer activement aux travaux des organisations internationales de la famille des Nations Unies conformément à leurs droits et à leurs intérêts. En même temps, les décisions et les résolutions de ces organisations restent de plus en plus souvent sans suite, affaiblissant ainsi l'Organisation des Nations Unies dans son rôle de délibération et de négociation sur d'importantes questions politiques et économiques. Pour redresser la situation, il faut répondre par une politique globale et coordonnée. Les ministres ont souligné l'obligation qui incombe à tous les Etats d'adhérer strictement aux principes de l'Organisation des Nations Unies et de respecter ses décisions et résolutions.
3. Les ministres ont une nouvelle fois réaffirmé que l'Organisation des Nations Unies est le forum international le plus approprié pour jouer un rôle essentiel dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, dans le règlement pacifique des crises et des différends internationaux, dans l'acquisition du droit à l'autodétermination par les peuples soumis à une domination coloniale, dans le renforcement de la coopération internationale dans tous les domaines sur la base de l'égalité souveraine des Etats, dans l'établissement de relations économiques justes et équitables et dans le renforcement de la politique de coexistence pacifique, de détente universelle, de désarmement et de développement. Ils ont reconnu que l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées, au cours de leur quarante années d'existence, ont su obtenir des résultats considérables dans de nombreux secteurs des relations internationales et ont contribué au progrès économique et social de tous les pays et de tous les peuples. Les membres du Mouvement des pays non alignés, qui représentent presque deux tiers des pays Membres de l'Organisation des Nations Unies et adhèrent fermement à ses principes, sont résolus à préserver les réalisations de l'Organisation mondiale et à s'en servir à des fins constructives. La capacité de l'Organisation des Nations Unies à identifier les problèmes potentiels et naissants dans les domaines politique aussi bien qu'économique, social et humanitaire et à y répondre, devrait être développée systématiquement.

4. Les ministres ont réaffirmé que la foi en l'Organisation des Nations Unies est au coeur du Mouvement des pays non alignés. Tandis que les Nations Unies donnaient un élan au processus de décolonisation, les Etats nouvellement constitués, qui sont pour la plupart membres du Mouvement, apportaient quant à eux une plus grande richesse et une plus grande diversité à l'Organisation. Ils ont contribué à en faire un organisme véritablement universel représentant la libre association des Etats, fondée sur le principe de l'égalité souveraine et reflétant les espoirs et les aspirations des peuples du monde entier. Ils ont réaffirmé leur volonté de jouer un rôle actif au sein des instances du système des Nations Unies afin d'atteindre les buts et objectifs que le Mouvement lui-même s'est assignés.

5. Les ministres ont noté avec satisfaction qu'un nombre sans précédent de chefs d'Etat ou de gouvernement de pays membres, particulièrement du Mouvement des pays non alignés avait participé en personne aux cérémonies commémoratives qui ont eu lieu à New York à l'occasion du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Cette participation constituait un témoignage de la foi et de la confiance qu'accorde à l'Organisation des Nations Unies la communauté internationale et de son désir de renforcer le multilatéralisme. Les ministres ont cependant regretté qu'en dépit de l'attitude très souple adoptée par les pays non alignés ainsi que par d'autres pays, aucune déclaration n'ait pu être adoptée à cette occasion du fait de l'attitude intransigeante de certains Etats.

6. Les ministres ont souligné que les pays non alignés, dans leur participation active aux travaux des Nations Unies, ont toujours cherché à rendre cette organisation plus sensible aux réalités changeantes et aux nouveaux défis que posent la paix et le développement dans un contexte dynamique. La démocratisation des relations internationales, implicite et inévitable dans un tel processus, n'a pas plu à certains pays qui cherchent à conserver des positions de force privilégiées. Le refus d'accepter cette évolution naturelle est au coeur de la crise du multilatéralisme et plus particulièrement de l'attaque concertée desdits pays contre l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées.

7. Les ministres ont noté que cette attaque avait récemment revêtu la forme de l'utilisation du pouvoir financier pour porter atteinte au fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies. Les pays non alignés soutiennent que toute retenue de contribution mise en recouvrement aux Nations Unies représente une violation unilatérale des obligations découlant de traités qui ont été librement conclus, et de ce fait, affaiblit les bases de l'ordre international. Les ministres ont condamné notamment la suspension du versement des contributions mises en recouvrement qui a pour but de modifier le caractère fondamental et les objectifs de l'Organisation des Nations Unies. Ils ont souligné qu'il fallait adopter face à la crise financière actuelle de l'Organisation des Nations Unies une approche globale et intégrée.

8. Les ministres ont souligné que la menace ou l'adoption de telles mesures unilatérales avait de graves incidences pour la stabilité financière de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées. Tout en reconnaissant le besoin impérieux de réaliser le maximum d'économies et la nécessité d'améliorer le fonctionnement et l'efficacité du système, ils ont exprimé leur ferme détermination à s'opposer à toute tentative visant à affaiblir les principes de l'égalité souveraine des Etats et de la démocratie dans les relations

internationales qui sont à la base du fonctionnement du système des Nations Unies. Ils ont également rejeté en bloc toute tentative d'introduire des méthodes de prise de décision incompatibles avec les objectifs et les principes de la Charte, notamment avec le principe de l'égalité souveraine des Etats Membres. Ils ont invité instamment tous les Etats Membres à en faire de même.

9. Les ministres ont réaffirmé qu'ils étaient disposés à explorer toutes les possibilités qui, dans le cadre des dispositions de la Charte, amélioreraient le fonctionnement et l'efficacité de l'Organisation et à honorer leurs obligations à cet égard. Cela suppose toutefois que tous les Membres remplissent leurs obligations. Dans ce contexte, ils ont invité instamment tous les Etats Membres à verser leurs contributions promptement.

10. Les ministres ont noté que le Groupe intergouvernemental d'experts de haut niveau, constitué en application de la résolution 40/237 de l'Assemblée générale avait déjà commencé ses travaux. On s'attend à ce que le Groupe d'experts joue un rôle important en soumettant à l'examen de l'Assemblée générale à sa quarante et unième session des suggestions utiles pour améliorer l'efficacité financière et administrative de l'Organisation des Nations Unies. Il est donc d'autant plus regrettable que des pressions de nature financière et politique s'exercent aux Nations Unies au moment même où ce groupe de haut niveau s'attèle à sa tâche.

11. Les ministres ont invité instamment tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies à adopter toutes les mesures nécessaires pour apporter une solution sérieuse et durable aux problèmes financiers et autres de l'Organisation. Ils ont déclaré que les pays non alignés étaient prêts à consulter d'autres Etats Membres des Nations Unies et à coopérer avec eux afin de parvenir à des arrangements appropriés, à préserver et à renforcer la capacité de l'Organisation de fonctionner plus efficacement en accord avec les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Ils ont exprimé leur conviction que le Mouvement des pays non alignés, de par son attachement profond et constant aux Nations Unies, jouerait un important rôle de catalyseur dans ce processus. Ils ont prié instamment le Secrétaire général d'adopter toutes les mesures qui sont en son pouvoir pour réduire les coûts et rationaliser les activités de l'Organisation sans nuire aux intérêts des pays non alignés et autres pays en développement ni à l'Organisation des Nations Unies dans l'accomplissement de ses tâches. A cette fin, ils ont affirmé leur plein appui aux efforts du Secrétaire général.

12. Les ministres ont invité les pays non alignés à coordonner leur position et leurs activités lors de la reprise de la session de l'Assemblée générale des Nations Unies, à partir du 28 avril 1986. Dans ce contexte, ils se sont félicités de la constitution d'un groupe de travail par le Bureau de coordination à New York.

DECLARATION DU PRESIDENT DE LA CONFERENCE SUR LE CONFLIT IRAN-IRAQ

Le Président de la Commission politique m'a fait savoir qu'après une discussion prolongée sur les paragraphes 86 et 87 du projet de déclaration politique concernant le conflit Iran-Iraq, il a été convenu de soumettre la question au Président de la Plénière.

J'ai tenu des consultations avec de nombreux chefs de délégation présents ici.

D'après une opinion très largement répandue, nous devrions à cette réunion exprimer notre préoccupation en renouvelant l'appel urgent lancé par la Présidente du Mouvement des pays non alignés lors de la septième Conférence au sommet en mars 1983. Le texte était le suivant :

"L'Iran et l'Iraq sont tous deux membres du Mouvement non aligné dont l'un des principes est que tout différend entre les Etats Membres doit être réglé par des moyens pacifiques.

Nous sommes convaincus que la cessation du conflit entre l'Iran et l'Iraq contribuerait à renforcer l'unité et la solidarité du Mouvement. Nous appelons donc l'Iran et l'Iraq à mettre immédiatement fin à la guerre. La communauté mondiale est unanime à souhaiter que les hostilités cessent sur le champ et que les deux parties parviennent à une paix honorable, juste et durable, par des négociations et des moyens pacifiques."

ANNEXE II

DECLARATION ECONOMIQUE

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1 - 9	66
II. SITUATION ECONOMIQUE MONDIALE	10 - 15	68
III. NEGOCIATIONS EN VUE DE L'INSTAURATION D'UN NOUVEL ORDRE ECONOMIQUE INTERNATIONAL	16 - 22	70
IV. STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT	23 - 24	72
V. STRATEGIE A ADOPTER POUR LES NEGOCIATIONS ECONOMIQUES INTERNATIONALES	25 - 35	72
VI. QUESTIONS MONETAIRES ET FINANCIERES ET TRANSFERT DE RESSOURCES	36 - 49	75
VII. DETTE EXTERIEURE	50 - 62	80
VIII. COMMERCE ET MATIERES PREMIERES	63 - 70	83
IX. ALIMENTATION ET AGRICULTURE	71 - 78	89
X. ENERGIE	79 - 83	90
XI. SCIENCE ET TECHNOLOGIE	84 - 92	91
XII. INDUSTRIALISATION	93 - 97	93
XIII. TELECOMMUNICATIONS	98 - 99	94
XIV. SOUVERAINETE SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET AUTRES ..	100 - 102	95
XV. DROIT DE LA MER	103 - 109	96
XVI. SOCIETES TRANSNATIONALES	110 - 111	97
XVII. DESERTIFICATION ET AIDE AUX VICTIMES DE LA SECHERESSE	112 - 118	98
XVIII. ENVIRONNEMENT ET AUTRES ASPECTS QUALITATIFS DU DEVELOPPEMENT	119 - 125	99
A. Environnement	119 - 124	99
B. Aspects qualitatifs du développement	125	100

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
XIX. ANNEE INTERNATIONALE DU LOGEMENT DES SANS ABRI	126	100
XX. LA SITUATION DES REFUGIES ET DES PERSONNES DEPLACEES EN AFRIQUE	127 - 129	101
XXI. CONDITIONS DE VIE DU PEUPLE PALESTINIEN DANS LES TERRITOIRES PALESTINIENS OCCUPES	130 - 131	101
XXII. LA SITUATION ECONOMIQUE CRITIQUE EN AFRIQUE	132 - 138	102
XXIII. PAYS LES MOINS AVANCES	139 - 140	104
XXIV. PAYS EN DEVELOPPEMENT SANS LITTORAL	141	105
XXV. PAYS EN DEVELOPPEMENT INSULAIRES	142 - 145	105
XXVI. LES PAYS LES PLUS GRAVEMENT TOUCHES	146	106
XXVII. ABUS DES DROGUES ET TRAFIC ILLICITE	147 - 149	106
XXVIII. COOPERATION ECONOMIQUE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT ...	150 - 159	107
XXIX. PROGRAMME D'ACTION POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE	160 - 162	109

I. INTRODUCTION

1. Les ministres ont souligné la valeur d'actualité que conserve l'évaluation de la situation économique faite par la septième Conférence au sommet du Mouvement des pays non alignés tenue à New Delhi et par la Conférence des Ministres des affaires étrangères de ces pays tenue à Luanda en septembre 1985, à savoir que celle-ci est caractérisée par la persistance de vices de structure et d'un déséquilibre fondamental. Ceci a entraîné une inadéquation de la division internationale du travail actuelle, un développement équilibré et équitable de l'économie mondiale et une désintégration du système des paiements internationaux. Ils se sont déclarés profondément préoccupés par l'absence de progrès dans l'action menée en vue de résoudre les problèmes urgents auxquels sont confrontés les pays non alignés et les autres pays en développement. Ils ont noté que les disparités économiques n'avaient pas diminué et que le fossé entre les pays développés et les pays en développement continuait à se creuser, menaçant ainsi la paix et la sécurité internationales. Ils ont renouvelé l'engagement pris par le Mouvement de continuer à oeuvrer en vue de la restructuration du système économique international afin d'instaurer le Nouvel ordre économique international fondé sur la justice, l'équité, l'égalité et l'avantage mutuel.

2. Les ministres ont déploré l'absence de progrès dans la mise en oeuvre des propositions constructives et réalistes formulées par la septième Conférence au sommet pour relancer un dialogue authentique, effectif et responsable, entre pays développés et pays en développement, dans des domaines d'intérêt vital pour le développement harmonieux, soutenu et durable de l'économie mondiale, en particulier de l'économie des pays en développement. L'attitude des pays développés dénote un affaiblissement de l'esprit de multilatéralisme et un recours croissant aux moyens d'action bilatéraux. L'impasse persistante dans laquelle se trouvent les négociations entre les pays développés et les pays en développement est due principalement à un manque de volonté politique, de la part de certains pays développés, à s'attaquer aux problèmes urgents et fondamentaux de l'économie mondiale dans son ensemble et dans tous ses éléments constitutifs. Les ministres ont réaffirmé leur foi dans le concept d'interdépendance fondée sur l'avantage mutuel, l'équité et l'égalité souveraine et ont déclaré que, pour parvenir à une croissance soutenue et durable de l'économie mondiale, il fallait relancer d'urgence le processus de développement dans les pays en développement et adopter une approche intégrée des questions de plus en plus étroitement liées de la monnaie, des finances, de la dette, du commerce et du développement.

3. Les ministres ont déploré la tendance de plus en plus marquée de nombreux pays développés à affaiblir le consensus international en faveur du développement tel qu'il est exprimé notamment dans le Nouvel ordre économique international et dans la Stratégie internationale du développement qu'ils ont contribué à créer. Ils ont exhorté les pays développés à engager des négociations sérieuses en vue de trouver des solutions durables aux problèmes du développement. Ils ont réaffirmé qu'un système présentant des avantages mutuels et répondant aux besoins de tous ne saurait être mis en place que par une action internationale délibérée et concertée. Dans ce contexte, ils ont réaffirmé leur plein appui au multilatéralisme en tant que cadre approprié pour la promotion de cette coopération et leur soutien aux institutions internationales qui ont contribué au processus de développement dans les pays en développement.

4. Les ministres ont réaffirmé l'attachement total de leurs gouvernements aux principes et aux objectifs de la Charte des Nations Unies ainsi que leur ferme appui à l'Organisation des Nations Unies et à son rôle en tant qu'instance centrale pour le dialogue et les négociations sur les questions relatives à la coopération internationale pour le développement. Ils ont exprimé leur profonde inquiétude devant l'érosion croissante des principes et des normes qui régissent le système des Nations Unies et devant les difficultés de financement éprouvées par l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées et les autres organismes internationaux. A cet égard, ils se sont déclarés déterminés à continuer d'oeuvrer au renforcement des institutions multilatérales.

5. Les ministres ont souligné le lien direct qui existe entre la paix, le désarmement et le développement. Ils ont à cet égard réaffirmé leur conviction qu'un développement mondial stable, particulièrement dans les pays en développement, à l'instauration d'un ordre international viable nécessitent que soit mis fin à la course aux armements, en particulier la course aux armements nucléaires, et que soient adoptées des mesures de désarmement, notamment par les grandes puissances nucléaires.

6. Les ministres ont souligné que la communauté internationale ne peut être assurée d'une paix durable tant que le fossé économique entre les pays développés et les pays en développement continue de se creuser. Un développement régulier ne peut avoir lieu que dans une atmosphère de paix et de coopération. Les ministres ont souligné à nouveau que la paix et le développement étaient étroitement liés. Ils ont réaffirmé que pour assurer un développement global stable et instaurer un ordre international viable, il était nécessaire de mettre fin à la course aux armements et d'adopter ensuite des mesures de désarmement qui libéreraient des ressources dont l'utilité aux fins du développement est absolument indispensable.

7. Les ministres ont pris note avec une profonde préoccupation de la situation économique critique à laquelle sont confrontés les pays d'Afrique dont les revenus par habitant continuent de baisser et où le processus de développement s'est arrêté dans de nombreux pays en développement, ramenant leur économie au seuil de subsistance. La communauté internationale a fait de louables efforts pour aider les Etats africains concernés à répondre à leurs besoins les plus pressants. Il importe encore davantage qu'elle continue à aider généreusement les Etats africains dans leurs efforts pour surmonter la crise et relancer leurs économies, ce qui implique de reconstruire et de restructurer leurs infrastructures de croissance qui ont été gravement endommagées. Ils ont souligné l'impérieuse nécessité de poursuivre et d'amplifier cet effort, en vue de restructurer les économies des pays d'Afrique, notamment en assurant le succès de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la situation économique critique de l'Afrique par un soutien concret et substantiel à la réalisation du programme spécial de redressement économique de l'Afrique.

8. Les ministres ont une fois de plus vivement condamné l'utilisation par certains pays développés de mesures économiques comme moyen de coercition économique et politique contre les membres du Mouvement des pays non alignés et d'autres pays en développement, en violation de leurs décisions et de leurs droits souverains. Ils ont prié instamment les pays développés de s'abstenir de recourir ou de menacer de recourir à des restrictions, blocus, embargos et sanctions de

caractère commercial ou à toute autre mesure coercitive, ainsi qu'aux menaces ou à l'utilisation de la force, incompatibles avec les dispositions de la Charte des Nations Unies et de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats. Ils ont souligné la nécessité pour la communauté internationale de mettre fin à de telles pratiques. Les ministres, en condamnant ces pratiques, ont réaffirmé leur unité et leur solidarité face à toute tentative visant à les atteindre, et se sont engagés à résister à ces menaces.

9. Les ministres ont renouvelé l'engagement des pays membres du Mouvement de prendre individuellement et collectivement des mesures énergiques et concrètes pour mettre fin sans délai au colonialisme, à l'impérialisme, au néo-colonialisme, à l'ingérence dans les affaires intérieures, à l'apartheid, au sionisme, au racisme et à toutes les formes de discrimination raciale, ainsi qu'à l'agression étrangère, l'occupation, la domination, l'hégémonie, l'expansionnisme et l'exploitation qui sont des obstacles fondamentaux pour l'émancipation économique des pays en développement.

II. SITUATION ECONOMIQUE MONDIALE

10. Les ministres ont exprimé leur profonde inquiétude devant l'aggravation de la crise économique mondiale et de ses conséquences désastreuses pour l'économie des pays en développement. A cet égard, ils ont exprimé leur vive préoccupation devant l'accentuation des inégalités et des déséquilibres structurels du système économique mondial, qui, aggravés par des facteurs conjoncturels, se traduisent par la rupture du processus de développement des pays en développement, la charge insupportable de la dette extérieure et des paiements à verser aux pays industrialisés au titre du service de la dette et l'aggravation de la pauvreté dans différentes régions géographiques du monde en développement. Cette situation impose aux pays en développement des coûts économiques d'une ampleur telle qu'elle constitue une menace à leur politique intérieure et à leur équilibre social et par là même une menace à la stabilité et à la sécurité internationales. Au cours des années qui ont suivi la septième Conférence au sommet, les taux de croissance dans la plupart des pays en développement sont le plus souvent restés stagnants ou ont fléchi. La reprise économique limitée enregistrée par certains pays développés n'a pas sensiblement amélioré les conditions économiques défavorables auxquelles sont confrontés les pays en développement ni leurs perspectives de développement. Les ministres se sont déclarés profondément préoccupés car cette reprise est fondée sur des activités économiques qui ne stimulent pas l'accroissement de la demande de produits de base en provenance des pays en développement.

11. Ils ont souligné que les politiques macro-économiques poursuivies par les pays développés continuent de refléter des intérêts partiels et sélectifs qui ne favorisent ni la croissance de l'économie mondiale dans son ensemble ni les réformes structurelles du système des relations économiques mondiales. Ces politiques persistent au contraire à s'inspirer de conceptions étroites et à courte vue se traduisant, dans certains cas, par le transfert du coût de la crise vers les pays les plus vulnérables, et, principalement, vers les pays en développement, lorsqu'elles n'obéissent pas à une volonté délibérée d'utiliser la puissance économique à des fins politiques. Le climat extérieur auquel ont dû faire face les pays en développement se caractérise par une baisse brutale des prix des produits de base avec pour conséquence une nouvelle détérioration des termes de l'échange

des pays en développement, le renforcement des barrières commerciales protectionnistes sous des formes plus insidieuses, des restrictions commerciales appliquées avec une sévérité particulière à l'égard des exportations des pays en développement, la réduction brutale du transfert des ressources financières, l'instabilité monétaire et financière, des taux d'intérêt élevés, un ajustement défavorable des taux de change, un alourdissement incontrôlable du service de la dette extérieure, une sortie nette de ressources des pays en développement vers les pays développés et un manque de surveillance multilatérale efficace des politiques suivies par les grands pays industrialisés. L'aide publique au développement ne cesse de décliner et les institutions financières multilatérales voient leurs ressources sévèrement limitées. Les ministres ont réitéré leur conviction que la crise n'est pas simplement un phénomène cyclique mais un symptôme de déséquilibres structurels profondément enracinés.

12. Les ministres ont noté que la chute brutale et persistante des prix du pétrole a entraîné un transfert massif de revenus des pays en développement exportateurs de pétrole vers les pays développés et ils ont exprimé leur préoccupation face à l'impact négatif que cette situation aura sur les économies des pays en développement exportateurs de pétrole et sur leur capacité d'assurer un développement soutenu. La capacité de ces pays d'importer et de continuer à fournir une aide financière a été considérablement affaiblie, ce qui aura de nouvelles conséquences défavorables pour d'autres pays en développement.

13. Les ministres ont souligné que la situation socio-économique de la plupart des pays d'Afrique est une source de profonde préoccupation, car ces pays doivent affronter, parallèlement aux répercussions de la crise économique, les effets dévastateurs d'une sécheresse prolongée. La situation économique critique que connaissent les pays africains, qui ont pris des mesures d'urgence pour y faire face, exige l'adoption immédiate de mesures de redressement, dans le cadre de toutes les futures négociations multilatérales. La session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la situation économique critique en Afrique constitue une occasion exceptionnelle pour la communauté internationale, en particulier les pays développés, de soutenir les efforts vigoureux consentis par les pays africains pour assainir leur économie et reprendre un développement soutenu.

14. Les ministres ont jugé encore plus préoccupants les taux de croissance très faibles projetés pour l'avenir sur la base des tendances actuelles. De tels scénarios de croissance faible continueront à avoir des conséquences graves pour l'économie mondiale. Pour les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux, des taux de croissance qui n'arrivent même pas à suivre le rythme de la croissance démographique auront des incidences désastreuses, réduisant à néant tous les efforts consentis pour améliorer les conditions de vie matérielles de la majorité de la population mondiale. Bien que les pays développés aient reconnu qu'une croissance économique généralisée était vitale pour l'économie mondiale, certains des principaux pays industrialisés se refusaient encore à adopter les mesures nécessaires pour relancer la croissance de l'économie mondiale et accélérer le rythme du développement dans les pays en développement. Ces pays industrialisés continuaient à rechercher des solutions partielles dans des réunions de caractère très restreint. Tout nouveau ralentissement de la croissance de l'économie mondiale entraînerait une exacerbation des actuels problèmes

interdépendants de la monnaie, des finances, de la dette extérieure et du commerce, et se transformerait rapidement en une grave crise du développement, en particulier pour les pays les moins avancés et à bas revenu. Même si les tendances actuelles se poursuivent, en 1990 le PIB par habitant des pays en développement dépasserait à peine son niveau de 1980 et, pour beaucoup d'entre eux, il se situerait au-dessous de ce niveau. La crise de la dette et du développement continuera à s'aggraver. Par conséquent, le système économique mondial exige une refonte et une restructuration complètes des systèmes internationaux monétaire, financier, et commercial, dans l'intérêt des pays développés comme dans celui des pays en développement. Une approche intégrée serait aussi nécessaire dans les domaines interdépendants de la monnaie, des finances, de la dette extérieure, du commerce et du développement.

15. Les ministres se sont déclarés gravement préoccupés par les effets néfastes de l'exode du personnel qualifié des pays non alignés et autres pays en développement vers les pays développés. Ils ont également estimé que ce problème devrait être examiné sous tous ses aspects en vue d'adopter de toute urgence des mesures pour y remédier, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

III. NEGOCIATIONS EN VUE DE L'INSTAURATION D'UN NOUVEL ORDRE ECONOMIQUE INTERNATIONAL

16. Les ministres ont réaffirmé l'entière validité et la pertinence constante des principes et objectifs contenus dans les résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale des Nations Unies relatives à l'instauration d'un Nouvel ordre économique international dont l'application devrait permettre de mettre en place un système économique international juste et équitable. Cela garantirait une croissance soutenue de l'économie mondiale et en particulier le développement accéléré des pays en développement. En examinant la situation, les ministres ont noté avec préoccupation que 12 ans s'étaient écoulés depuis l'adoption de ces résolutions sans que des progrès notables aient été accomplis dans la mise en oeuvre de ces textes. Ils ont aussi exprimé leur vive préoccupation devant les menées persistantes et intensifiées de certain pays développés qui cherchent à renier les principes énoncés dans la déclaration relative à l'instauration d'un Nouvel ordre économique international.

17. Les ministres ont réaffirmé la validité des principes et des dispositions figurant dans la Charte des droits et devoirs économiques des Etats ainsi que le fait qu'ils constituent un élément essentiel du Nouvel ordre économique international. Ils se sont profondément inquiétés de l'absence de progrès des travaux du Comité spécial qui s'est réuni à New York en 1985 pour examiner l'application des dispositions de la Charte. Les ministres ont réitéré l'évaluation qu'ils avaient faite à Luanda sur l'application des dispositions de la Charte.

18. Dans ce contexte, la septième Conférence au sommet, tenue à New Delhi en 1983, avait formulé plusieurs propositions importantes et réalistes pour faire avancer le processus des négociations économiques internationales visant à instaurer le nouvel ordre économique international. Les principales propositions avaient trait à

l'ouverture de négociations globales en deux phases et au lancement d'un programme de mesures immédiates dans les domaines d'une importance vitale pour les pays en développement, notamment une conférence internationale sur les moyens monétaires et financiers du développement, en vue d'une refonte complète de l'actuel système monétaire et financier insuffisant, inéquitable et dépassé. Les ministres ont regretté que, du fait de l'attitude de certains pays développés, aucun progrès n'ait été accompli dans l'application de ces propositions. Ils ont souligné l'importance de la mise en oeuvre du Programme de mesures immédiates pour la relance de l'économie mondiale.

19. Les ministres ont exprimé leur ferme conviction que les négociations globales proposées par la sixième Conférence au sommet et demandées ensuite dans la résolution 34/138 de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 1979 demeuraient l'initiative la plus importante et la plus complète prise par la communauté internationale pour restructurer les relations économiques internationales, accélérer le développement des économies des pays en développement et renforcer la coopération économique multilatérale. Les ministres ont constaté avec une profonde préoccupation qu'aucun progrès n'avait été réalisé dans l'ouverture des négociations globales malgré l'attitude souple et constructive dont les pays en développement ont constamment fait preuve. Ils ont prié le Groupe des 77 à New York de poursuivre ses efforts en vue de relancer les discussions sur la mise en route d'un processus en deux temps qui permettrait d'ouvrir le plus tôt possible des négociations globales et exhorté les pays développés à faire preuve de la volonté politique indispensable au lancement de négociations globales.

20. Les ministres ont déploré que le quarantième anniversaire des Nations Unies, occasion que les non-alignés et autres pays en développement avaient espéré voir aboutir à l'adoption de décisions favorisant la solution des problèmes politiques importants auxquels est confronté le monde actuel et du Nouvel ordre économique international, n'avait pas donné de résultats positifs. Cette situation était due à l'attitude négative persistante et, dans certains cas, accentuée qu'avaient adoptée certains pays développés. Les ministres ont noté avec une préoccupation croissante que les diverses conférences internationales tenues au cours des dernières années non seulement n'avaient pas donné de résultats conduisant à l'instauration du Nouvel ordre économique international mais au contraire avaient dans bien des cas marqué une tendance inverse.

21. Les ministres ont souligné que toute négociation entre les pays développés et les pays en développement en vue de résoudre les problèmes liés à l'instauration du Nouvel ordre économique international devrait avoir un caractère universel et être menée dans le cadre du système des Nations Unies.

22. Les ministres ont à nouveau condamné l'emploi par certains pays développés de mesures de coercition à l'encontre de certains pays en développement et réaffirmé que la communauté internationale devait adopter d'urgence des moyens efficaces tels que l'imposition d'un embargo ou des sanctions économiques et le gel des avoirs en vue d'éliminer ces pratiques, qui ont augmenté et pris de nouvelles formes. Les ministres ont pleinement appuyé la résolution 40/1985 adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies et vivement engagé les pays non alignés et autres pays en développement qui ont subi des mesures de cocercition économique à communiquer

au Secrétaire général des Nations Unies les informations nécessaires à l'établissement de l'étude d'ensemble visée dans ladite résolution de l'Assemblée générale.

IV. STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT

23. Les ministres ont réaffirmé que les buts et objectifs de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, figurant dans l'annexe à la résolution 35/56 de l'Assemblée générale des Nations Unies en date du 5 décembre 1980, gardaient toute leur valeur. Ils ont répété que la Stratégie constituait un élément clef pour la réalisation des objectifs du Nouvel ordre économique international.

24. Les ministres ont constaté avec regret que les objectifs de la Stratégie, cinq années après son adoption, étaient encore loin d'être atteints et qu'en revanche cette période avait coïncidé avec la crise la plus grave qu'ait connue l'économie mondiale, atteignant particulièrement les pays en développement. Ils ont pris note des conclusions approuvées par le Comité spécial chargé d'examiner et d'évaluer l'application de la Stratégie internationale du développement et de l'attitude constructive et souple dont les pays en développement avaient fait preuve au cours des négociations. Ils ont relevé que ce Comité n'avait abouti qu'à des résultats limités, amoindris encore par les réserves formulées par certains pays développés. Ils ont appelé les pays développés à faire preuve de la volonté politique requise et à s'engager plus fermement à mettre en oeuvre les mesures de politique générale énoncées dans la Stratégie.

V. STRATEGIE A ADOPTER POUR LES NEGOCIATIONS ECONOMIQUES INTERNATIONALES

25. La communauté internationale a un intérêt commun à stimuler le processus de négociations économiques internationales et à favoriser la coopération économique pour le bien de tous les pays. L'affaiblissement continu depuis quelques années du consensus multilatéral soigneusement mis au point en faveur du développement tel qu'il apparaît, entre autres, dans la Stratégie internationale du développement et le nouvel ordre économique international, ainsi que celui du système de coopération multilatéral, exige la réouverture urgente du dialogue et des mesures de coopération active dans le cadre multilatéral de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales. Dans un monde de plus en plus interdépendant, il est vain qu'un groupe de pays développés s'efforce de parvenir à la prospérité économique au détriment et au mépris des intérêts des autres. La corrélation qui existe entre les problèmes de l'économie mondiale nécessite un ensemble de politiques et de mesures intégrées, cohérentes et solidaires, notamment dans les domaines monétaire et financier ainsi que dans ceux de la dette extérieure, du commerce et du développement.

26. La septième Conférence au sommet avait présenté un ensemble de propositions cohérentes et équilibrées en vue de stimuler le dialogue Nord-Sud et de relancer ainsi la croissance et la reprise de l'économie mondiale et de restructurer les relations économiques internationales sur la base de l'équité et des intérêts

mutuels. Ces propositions envisageaient des négociations globales et un programme de mesures immédiates, notamment une conférence internationale sur les moyens monétaires et financiers du développement. Bien que les propositions aient été largement accueillies comme constructives, même par les pays développés, malheureusement très peu de progrès concrets ont été accomplis dans leur mise en oeuvre, faute d'une attitude positive de la part des grands pays industrialisés. Les ministres ont appelé les pays développés à renverser ces tendances négatives et ont réaffirmé la nécessité de démarches simultanées pour promouvoir une reprise soutenue aussi bien que la restructuration de l'économie mondiale, afin d'instaurer un nouvel ordre économique international.

27. Les ministres ont regretté que, malgré les préoccupations largement exprimées par les chefs d'Etat ou de gouvernement et les ministres des affaires étrangères au cours de la quarantième session commémorative de l'Assemblée générale des Nations Unies, aucun progrès véritable n'ait été possible dans des domaines fondamentaux de la coopération, particulièrement de la coopération économique, certains signes indiquant même un recul dans certains domaines. Ils ont demandé que des mesures et des initiatives appropriées soient prises au Conseil économique et social, à l'Assemblée générale des Nations Unies, à la CNUCED et dans d'autres organisations internationales sur les questions d'intérêt vital pour l'économie mondiale, particulièrement pour les pays en développement. Bientôt, la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement fournira une excellente occasion de faire avancer les questions étroitement reliées de la monnaie, des finances, de la dette extérieure, du commerce et du développement. La reprise de la session de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, commençant en avril 1986, a aussi fourni l'occasion d'étudier ces questions.

28. Les ministres ont souligné qu'au sujet des questions relatives au commerce dans le cadre de la nouvelle série proposée de négociations commerciales multilatérales, il fallait mettre au point une approche parallèle et intégrée couvrant entre autres les domaines monétaire et financier, y compris la dette extérieure. Ils ont insisté pour que les pays développés fassent preuve d'une attitude constructive pour répondre positivement à cette approche.

29. Les ministres ont rappelé que le Groupe de cinq experts de haut niveau de pays non alignés et de pays en développement créé par la regrettée Indira Gandhi, premier ministre de l'Inde, en sa qualité de présidente du Mouvement des pays non alignés, avait fait oeuvre utile en examinant de façon exhaustive des questions de fond et des questions de procédure et en faisant des recommandations importantes sur la réforme du système monétaire et financier international.

30. Les ministres ont mis l'accent sur la nécessité, pour les pays non alignés et autres pays en développement, de revoir et d'harmoniser leurs politiques et leurs programmes dans l'optique de la coopération économique internationale, afin de réagir aux changements de la situation économique mondiale, particulièrement en ce qui concerne les questions fondamentales et étroitement reliées de la monnaie, des finances, de la dette, du commerce et du développement. Ils ont également souligné la nécessité de renforcer et d'élargir les positions des pays non alignés et autres pays en développement en ce qui concerne la coopération économique multilatérale, de mettre au point des stratégies et d'enrichir la plate-forme de négociations des

pays non alignés et autres pays en développement pour des négociations futures à la lumière des tendances et de l'évolution de l'économie mondiale et des relations économiques internationales.

31. Les ministres, prenant note des objectifs exposés au paragraphe 6 ci-dessus, ont approuvé en principe la création d'une commission ministérielle permanente pour la coopération économique. Ils ont proposé que le Bureau de coordination de New York mette au point les modalités relatives à la constitution de la Commission permanente. A cet égard, ils attendaient du Bureau qu'il mette au point le mandat et la structure de la Commission permanente et définisse ses relations avec les mécanismes de négociation existant dans les pays en développement. Le Bureau de coordination de New York présenterait son rapport au huitième Sommet en vue de la constitution de la Commission permanente par les chefs d'Etat ou de gouvernement.

32. Les ministres ont pris note de l'interdépendance croissante tant des pays que des divers secteurs de l'économie mondiale, en particulier dans les domaines étroitement liés de la monnaie, des finances, du commerce, de la dette extérieure et du développement.

33. Tout en appuyant les efforts actuellement déployés dans les institutions et organisations spécialisées compétentes, en vue de résoudre les problèmes économiques, les ministres ont réaffirmé la nécessité d'établir un dialogue global, à un niveau élevé, pour redresser les déséquilibres actuels et pour favoriser une croissance soutenue et équilibrée de l'économie mondiale. Dans ce contexte ils ont noté avec intérêt l'idée d'instaurer un tel dialogue dans le cadre d'une instance multilatérale compétente du système des Nations Unies, avec la pleine participation des pays en développement. Les ministres ont donc décidé d'entreprendre des consultations supplémentaires sur la question, y compris des consultations au sein du Groupe des 77, en vue d'évaluer l'état actuel de la coopération économique internationale au service du développement et de déterminer les modalités d'un dialogue afin de donner l'élan nécessaire aux négociations Nord-Sud actuellement dans l'impasse.

34. Les ministres ont estimé que l'intensification des efforts déployés par les pays non alignés et autres pays en développement pour parvenir à l'autonomie collective contribuerait à la réactivation de l'économie mondiale et à la restructuration des relations économiques internationales, avec pour objectif l'établissement du nouvel ordre économique international. Les ministres ont rappelé la Déclaration sur l'autonomie collective des pays non alignés et autres pays en développement adoptée par la septième Conférence au sommet afin de donner à la coopération Sud-Sud une nouvelle impulsion en mobilisant tous les moyens et ressources nécessaires à cet effet. Les ministres ont souligné qu'il fallait des mesures concrètes et axées sur l'action pour exécuter efficacement les programmes de coopération dans ce domaine.

35. Les ministres ont réaffirmé le rôle capital que joue le Groupe des 77 dans la promotion du dialogue et des négociations conduits avec les pays développés sur la question du développement et ils ont prié instamment les pays non alignés et autres pays en développement de maintenir leur unité et leur solidarité dans l'adversité et d'oeuvrer collectivement pour résoudre des problèmes communs.

VI. QUESTIONS MONÉTAIRES ET FINANCIÈRES ET TRANSFERT DE RESSOURCES

36. Les ministres se sont déclarés préoccupés par l'absence de progrès dans l'instauration d'une véritable réforme du système monétaire et financier international. En raison de l'effondrement du système de Bretton Woods, ils ont estimé urgent et indispensable d'instaurer un système international qui puisse s'adapter totalement à la diversité et à l'évolution constante de la situation économique internationale et notamment aux préoccupations particulières des pays en développement pendant le reste de la décennie et au-delà.

37. A cet égard, les ministres ont souligné la nécessité de convoquer rapidement la Conférence internationale sur les moyens monétaires et financiers du développement proposée par la septième Conférence au sommet. Ils ont pris note des efforts accomplis par le Groupe des 77 à New York, à la quarantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, et l'ont vivement engagé à poursuivre ses efforts pour faire démarrer le processus préparatoire pendant la session que la Deuxième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies doit reprendre en avril et mai 1986. Ils ont appelé les pays développés à participer pleinement, de manière constructive et coopérative au lancement des travaux préparatoires d'une telle conférence à caractère universel. A ce sujet, les ministres ont noté que le rapport du groupe d'experts de haut niveau réuni par le regretté Premier Ministre de l'Inde, en sa qualité de présidente du Mouvement des pays non alignés, précisait les questions à examiner et contenait des éléments importants pour les débats à venir sur les aspects de fond et de procédure de la conférence proposée.

38. Les ministres ont pris note de l'examen par le Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international des rapports du Groupe des 24 et du Groupe des 10 sur le fonctionnement du système monétaire international. Ils ont exprimé leur appui aux initiatives prises par le Groupe des 24 et ont demandé que soit immédiatement fait le nécessaire pour réformer le système monétaire et financier international et que soient adoptés des mesures et des mécanismes bien conçus qui favorisent la croissance et le développement économiques dans le monde et facilitent un processus d'ajustement équitable et symétrique. Ils se sont en outre déclarés préoccupés par le fait que les recommandations du Groupe des 24 sur ces questions n'avaient toujours pas reçu suffisamment d'attention de la part des pays développés dans les instances compétentes. Dans ce contexte, ils ont insisté sur la nécessité pour les pays développés de prendre des mesures urgentes à cet égard.

39. Les ministres ont souligné qu'il importe de donner aux pays en développement un rôle plus important dans le processus de prise de décision des institutions monétaires et financières internationales, par la restructuration des systèmes de vote actuels, en vue de parvenir à un fonctionnement plus équitable et effectif de ces institutions.

40. Les ministres ont invité le Groupe des 77 et le Groupe des 24 à améliorer la coordination entre eux lors des préparatifs en vue de la convocation de la conférence internationale sur les moyens monétaires et financiers du développement.

41. Les ministres ont souligné que le système monétaire et financier international en vigueur, et notamment ses mécanismes institutionnels, s'est révélé insuffisant pour étayer les efforts des pays en développement en vue de résoudre les problèmes

résultant des déficits disproportionnés de leurs comptes courants induits de l'extérieur. A ce sujet, les ministres ont réaffirmé qu'il était urgent de prendre, entre autres, les mesures suivantes :

a) Mettre en place un système monétaire international stable et réaliste qui garantisse une stabilité des taux de change, une croissance non inflationniste et des niveaux appropriés de liquidités grâce à une coordination des politiques macro-économiques entre les principaux pays développés dans un cadre multilatéral, en utilisant de façon complémentaire les instruments de politique monétaire et budgétaire et autres moyens essentiels;

b) Faire exercer une surveillance multilatérale effective qui garantisse un ajustement international symétrique et influence l'adoption par les pays développés de politiques favorables à la croissance, particulièrement celle des pays en développement;

c) Mettre au point une action concertée qui garantisse une offre de liquidité internationale suffisante sur une base de plus en plus sûre, continue et prévisible, compatible avec les besoins de croissance de l'économie mondiale et répondant en particulier aux besoins des pays en développement, entre autres, par les moyens suivants :

- i) L'application de la décision visant à faire des Droits de tirage spéciaux (DTS) les principaux avoirs de réserve du système monétaire international, et à cet égard, d'émettre régulièrement des DTS chaque année, de sorte que leur proportion dans les réserves augmente progressivement;
- ii) L'établissement d'un lien entre l'attribution de DTS et les besoins de développement des pays en développement;
- iii) Une allocation de DTS avant la fin de la quatrième période de base pour un montant total d'au moins 15 milliards de DTS, ainsi que des allocations spéciales de DTS pour les deux années à venir. Le montant pour la première année pourrait se situer entre 25 et 30 milliards de DTS et le montant nécessaire pour la seconde année serait fixé en fonction des circonstances;
- iv) Des mesures qui garantissent la nature inconditionnelle des DTS et leur répartition plus efficace.

d) Apporter des changements substantiels aux critères de conditionnalité du Fonds monétaire international pour les axer non plus sur une déflation par la demande mais sur des ajustements structurels orientés vers la croissance qui exigent un allongement de la durée des programmes et un relèvement des niveaux de financement. Il faudrait aussi plus de souplesse dans l'application des critères de conditionnalité et il devrait être tenu dûment compte des causes qui suscitent les déséquilibres;

e) Développer sensiblement le Mécanisme de financement compensatoire en cherchant à éviter un durcissement de sa conditionnalité, rétablir les limites d'accès et étendre ce mécanisme pour qu'il compense non seulement les déficits d'exportation mais aussi la détérioration des termes de l'échange qu'il est possible de quantifier; dans la mesure où ce mécanisme doit compenser des déficits de recettes d'exportation à caractère temporaire, la conditionnalité n'a que peu de raison d'être et les crédits octroyés au titre de ce mécanisme devraient l'être de façon quasi automatique;

f) Réduire radicalement les limites officielles d'accès aux ressources du Fonds, ces dernières années, a été une mesure rétrograde. Il est donc indispensable de poursuivre la politique d'accès élargi rendue nécessaire, entre autres, par l'inadaptation des quotes-parts;

g) Avancer la neuvième révision des quotes-parts, compte tenu du fait que la huitième révision n'a pas répondu aux besoins. Les quotes-parts devraient être relevées à un niveau correspondant au moins à 10 p. 100 du commerce mondial, niveau qui était le leur jusqu'au début des années 70. En attendant un relèvement suffisant des quotes-parts, le Fonds monétaire international devrait conserver la possibilité de contracter des emprunts auprès d'autres sources de financement public.

42. Les ministres ont souligné que les graves problèmes de développement que rencontrent les pays en développement depuis quelques années sont dus en grande partie à l'inadaptation des transferts de ressources destinées au développement. Ils ont déploré la réduction des flux de capitaux assortis de conditions de faveur, vu que l'objectif de l'aide publique au développement (APD), fixé à 0,7 p. 100 du produit national brut (PNB), dans la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie du développement est loin d'avoir été atteint. Ils ont souligné avec inquiétude la forte et persistante diminution des flux multilatéraux ainsi que des prêts et crédits bancaires privés. Ils ont instamment demandé à tous les pays donateurs d'adopter un calendrier pour parvenir à ce que l'APD atteigne l'objectif visé de 0,7 p. 100 du PNB, compte tenu aussi de l'objectif fixé pour les pays à revenu faible. Ils ont également demandé l'accroissement sensible des flux financiers, y compris des flux de capitaux privés et des ressources des institutions financières internationales.

43. La réticence des pays développés à faire honneur à l'engagement qu'ils ont pris de transférer des ressources aux pays en développement est d'autant plus regrettable que leur position financière s'est beaucoup améliorée à la suite de la diminution du prix réel des produits de base et des matières premières, notamment le pétrole, alors que le prix des biens manufacturés qu'ils exportent n'a pas subi de baisse importante.

44. Les ministres ont rappelé les principales conclusions du Groupe d'étude sur les flux financiers assortis de conditions de faveur du Comité du développement; le Comité a entre autres noté que l'essentiel de l'aide a été productive et utile au développement et que les mesures comme l'amélioration de l'efficacité de l'aide, la redistribution de l'APD et l'accroissement des flux d'APD provenant de sources non traditionnelles, tout en ayant une certaine portée, n'offrent pas une véritable solution de remplacement au recours à l'assistance de type classique assortie de

conditions de faveur et d'affectations. Ils ont souligné qu'il convenait d'élaborer un programme vigoureux et concret visant à mettre en oeuvre les recommandations du Groupe d'étude sur les flux financiers assortis de conditions de faveur.

45. Les ministres ont donc invité les pays donateurs à redoubler d'efforts pour accroître d'urgence l'APD en prenant des mesures pour :

a) Porter le plus rapidement possible l'APD à son objectif de 0,7 p. 100 du PNB, en tout cas avant la fin de la présente décennie. En outre, l'objectif d'une APD aux pays les moins avancés égale à 0,15 p. 100 du PNB devrait être atteint le plus tôt possible, dans le cadre d'un accroissement général des flux d'aide publique au développement à tous les pays en développement. L'assistance au développement devrait aussi reposer sur une base de plus en plus sûre, continue et prévisible, et devrait aboutir à une répartition rationnelle et équitable entre pays en développement, conformément au nouveau Programme substantiel d'action pour les pays les moins avancés;

b) Renforcer le rôle de la Banque mondiale face au nouveau défi qui lui est lancé de remplir ses engagements en ce qui concerne le développement, la croissance et l'atténuation de la pauvreté, ainsi qu'il ressort de son statut; procéder de toute urgence à une augmentation générale du capital de la Banque mondiale, dont le volume devrait au moins être le double de celui du capital autorisé actuel; faire une large place à l'objectif qui vise à porter le taux de croissance annuel des prêts à 6,5 p. 100 au moins en termes réels. A ce sujet, les ministres se sont déclarés gravement préoccupés par l'insuffisance du programme de prêts de la Banque et fortement opposés à ce que la Banque octroie ses prêts en fonction d'une politique ou lie son assistance à un accroissement de la conditionnalité fondé sur des considérations politiques;

c) Renverser la tendance au déclin des ressources de l'Association internationale de développement (IDA), en tenant compte des besoins accrus des pays en développement les plus pauvres et de l'insuffisance de la septième reconstitution des ressources de l'IDA et pour cela :

- i) Achever rapidement les négociations relatives à la huitième reconstitution des ressources de l'IDA qui devrait être sensiblement supérieure en valeur réelle à la septième reconstitution;
- ii) Renverser immédiatement toute tendance à une dilution de la qualité de l'assistance de l'IDA, soit en durcissant les conditions, soit en différenciant les pays.

d) Accroître la taille du Programme spécial pour l'Afrique subsaharienne au moyen d'engagements de ressources supplémentaires de la part des pays donateurs. Les conditions d'accès à ce programme spécial ainsi que les conditions et modalités de prêts devraient être du même ordre que celles qui s'appliquent à l'IDA;

e) Renforcer sensiblement les banques régionales de développement existantes qui ont joué un rôle appréciable dans le développement de leurs pays membres. Il est urgent d'augmenter leur base de capital de façon qu'elles puissent accroître leurs prêts dans des conditions sûres, continues et prévisibles;

f) Maintenir les caractéristiques fondamentales des banques régionales de développement et respecter leur caractère régional qu'il ne faut pas modifier au détriment des intérêts des pays en développement membres de ces banques; les ministres ont invité ceux-ci à s'abstenir d'établir un lien entre les négociations relatives à l'accroissement ou à la reconstitution de la base de capital de ces banques et les propositions concernant de telles modifications.

46. Les ministres ont invité d'autres institutions financières internationales à accroître sensiblement et régulièrement les flux financiers destinés aux programmes de développement dans les pays en développement, à long et à moyen terme.

47. Les ministres ont exprimé leur inquiétude devant la forte réduction des flux de capitaux privés vers les pays en développement depuis quelques années. Ils ont souligné que cette tendance devrait être inversée immédiatement et que l'accès des pays en développement aux marchés de capitaux privés devrait être sensiblement amélioré. Les ministres ont estimé que l'investissement extérieur privé pourrait jouer un rôle efficace dans l'amélioration de la croissance et du développement des pays en développement, conformément à leurs politiques et législations nationales respectives. La communauté internationale devrait convenir de codes de conduite efficaces concernant le transfert de technologie et les sociétés transnationales.

48. Les ministres ont souligné qu'il faut toujours renforcer la mission des institutions multilatérales relative à l'accroissement de l'assistance technique aux pays en développement et, à cet égard, ont instamment demandé qu'un niveau adéquat de ressources soit affecté par les pays développés.

49. Les ministres ont observé avec préoccupation que quelques pays développés ont commencé à exercer des pressions sur les institutions monétaires et financières internationales, ainsi que sur certaines banques régionales de développement, afin que ces institutions adoptent, pour des raisons politiques des conditions et procédures d'octroi de prêts qui sont incompatibles avec les exigences du développement et les ajustements structurels. Ils se sont prononcés contre l'adoption de formules simplistes pour résoudre les problèmes économiques, fondées sur des optiques idéologiques qui ne tiennent pas compte de la diversité des systèmes économiques et sociaux et ils ont rejeté toute tentative visant à introduire dans la politique de prêt de ces institutions des critères de conditionnalité fondés sur des considérations politiques, de même que l'accroissement de la conditionnalité sous quelque forme que ce soit.

VII. DETTE EXTERIEURE

50. Les ministres ont de nouveau examiné la question de la dette extérieure des pays en développement et ont reconnu que ce problème était la conséquence directe de la situation économique mondiale actuelle qui se caractérise par des déséquilibres et par un ordre économique international injuste. Ils ont exprimé leur profonde préoccupation devant la crise de l'endettement des pays en développement et la lourde charge du service de la dette qu'il convenait d'examiner dans le contexte mondial et en fonction de ses incidences négatives sur les développement des pays en développement.

51. Ils ont souligné que l'analyse du problème de la dette extérieure des pays en développement ne devait pas se limiter à ses seuls aspects techniques ou à ses caractéristiques économiques, mais qu'elle devait aussi tenir compte de ses dimensions politiques et sociales, aggravées par les incidences profondes des déséquilibres du système monétaire, financier et commercial international; il fallait donc adopter une approche politique globale avec la participation des pays en développement et des pays créanciers, ainsi que des institutions financières et bancaires internationales auxquelles il incombe d'apporter une solution au problème de la dette des pays en développement. Ils ont exprimé leur préoccupation devant le fait que, tout en reconnaissant internationalement le caractère de gravité de la crise et de la dette extérieure des pays en développement et ses conséquences négatives sur l'économie mondiale, la communauté internationale n'avait pas adopté les mesures nécessaires pour promouvoir au moyen d'un compromis politique une solution durable à ce problème.

52. Tout en reconnaissant les obligations internationales contractées au titre de la dette par les pays débiteurs, les ministres ont réaffirmé que dans les circonstances présentes, les obligations financières des pays en développement vis-à-vis de leurs créanciers, qu'il s'agisse de pays développés ou d'institutions financières multilatérales, sont devenues insupportables. En outre, si la communauté internationale ne trouve pas de solutions d'urgence justes et durables, les économies de certains des pays débiteurs ne pourront faire face à ces obligations.

53. En raison des rapports d'interdépendance qui existent dans l'économie mondiale, toute solution durable de la crise de la dette fait appel à la coresponsabilité des débiteurs et des créanciers, à l'équité et la symétrie dans la distribution des coûts de l'ajustement économique au niveau mondial, et à une solution nouvelle et imaginative devant mener à une relance rapide du processus de développement.

54. Les ministres ont réaffirmé que la politique du FMI pour résoudre les problèmes de la dette s'est révélée inadéquate, car elle ne tient pas compte des perspectives de développement économique et social à long terme des pays en développement. Ainsi, ils ont souligné que la politique du Fonds monétaire international (FMI) devrait prendre en compte les exigences d'une croissance de la production et de l'emploi et respecter la capacité des pays de mettre au point et d'exécuter leurs plans d'ajustement.

55. Les ministres ont reconnu que les pays en développement débiteurs avaient entrepris des efforts d'ajustement vigoureux dont ils subissent les répercussions sociales et politiques. Néanmoins, le processus d'ajustement reste asymétrique et inique car, parallèlement, les pays industrialisés ne font pas d'efforts pour adopter et appliquer de manière coordonnée les politiques économiques appropriées, pour éliminer les entraves au commerce et les subventions aux exportations, ou pour réduire les déséquilibres budgétaires conduisant à des taux d'intérêt réels élevés qui se trouvent actuellement à des niveaux jamais atteints. Ils ont rappelé que les pays en développement n'avaient cessé de souligner la nécessité de résoudre le problème de la dette sur la base de la croissance et de l'ajustement. Ils ont noté que bien que cette idée ait maintenant été admise par les grands pays industrialisés, les mesures proposées jusqu'à présent sont insuffisantes.

56. Les ministres ont réaffirmé le lien étroit qui existe entre une solution efficace et durable aux graves problèmes de l'endettement extérieur des pays en développement et la mise en oeuvre du nouvel ordre économique international. Ils se sont déclarés convaincus que la restructuration profonde des relations internationales, grâce à l'instauration du NOEI constitue une condition indispensable au développement et à la croissance des pays en développement.

57. Les ministres ont instamment demandé aux gouvernements des pays développés créanciers et débiteurs et aux institutions internationales financières et bancaires d'engager un dialogue politique avec les pays en développement débiteurs afin de trouver ensemble des solutions véritables et mutuellement approuvées aux problèmes de l'endettement extérieur des pays en développement. Ils ont souligné que la communauté internationale devrait adopter une série de mesures à cette fin, notamment les suivantes :

- a) Reconnaître le partage des responsabilités entre débiteurs, créanciers, institutions financières internationales et banques commerciales;
- b) Abaisser les taux d'intérêt réels et allonger les délais et les différés de paiement et les périodes de consolidation;
- c) Etablir grâce à des ressources supplémentaires un nouveau dispositif de crédit du FMI, ou augmenter le mécanisme de financement compensatoire pour alléger le poids du service de la dette causé par des taux d'intérêt réels qui se situent à un niveau supérieur à la normale;
- d) Relancer les flux financiers pour le développement;
- e) Procéder à des modifications importantes dans les critères de conditionnalité appliqués par les institutions financières internationales;
- f) Veiller à ce que toute coordination entre le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et les autres institutions financières multilatérales n'entraîne pas de conditionnalité croisée;
- g) Limiter les paiements au titre du service de la dette à un pourcentage des recettes d'exportation qui soit compatible avec les nécessités de développement et les besoins économique et sociaux de chaque pays;

h) Mettre au point de nouveaux mécanismes destinés à aider les pays en développement débiteurs, qui, du fait de facteurs exogènes défavorables, se trouvent dans l'impossibilité de s'acquitter de leurs obligations envers les institutions financières et monétaires multilatérales selon un calendrier fixe;

i) Dans le cas des pays lourdement endettés envers le système bancaire international, établir une différence, pour déterminer le paiement des intérêts, entre la dette existante et les nouveaux flux de capitaux de façon à créer des incitations propres à attirer de nouveaux flux de capitaux vers les débiteurs;

j) Elargir considérablement l'accès des exportations des pays en développement aux marchés des pays développés; mettre en oeuvre immédiatement les engagements pris par les pays développés en ce qui concerne l'arrêt et le recul du protectionnisme et renverser la tendance aux pratiques qui désorganisent les marchés, à la discrimination et à l'encadrement du commerce;

k) Renforcer les marchés des produits de base afin de garantir aux producteurs des prix équitables et rémunérateurs;

l) Assurer aux pays en développement les plus pauvres et les moins avancés un traitement spécial en ce qui concerne la solution de leurs graves problèmes de dette extérieure.

58. Les ministres ont réclamé l'application immédiate et complète de la résolution 165 (S-IX) du Conseil du commerce et du développement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et des recommandations découlant de l'examen global à mi-parcours du nouveau programme substantiel d'action qui a eu lieu en 1985.

59. Les ministres ont invité les pays développés créanciers et les institutions financières et bancaires multilatérales à adopter de toute urgence des mesures concrètes en vue de résoudre le problème de l'endettement de l'Afrique; ces mesures devraient notamment porter sur les conditions de la dette extérieure actuelle et l'octroi de ressources financières supplémentaires assorties de conditions de faveur pour aider les pays débiteurs d'Afrique à reprendre le chemin de la croissance et du développement économique.

60. Les ministres ont demandé à ce que se poursuive l'échange d'informations entre les pays non alignés et autres pays en développement sur leur expérience en matière de négociation de la dette et à ce que se resserré leur collaboration pour arriver à des solutions justes et durables du problème de la dette, notamment au moyen de la convocation en temps utile d'une réunion consultative de tous les pays non alignés et autres pays en développement intéressés.

61. Les ministres se sont déclarés satisfaits des efforts déployés par le Groupe des 77 pour suivre de près au sein de l'Organisation des Nations Unies, le problème de la dette extérieure des pays en développement et ont exprimé leur attachement au projet de résolution sur la crise de la dette extérieure et le développement présenté par le Groupe des 77 à la quarantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Ils ont noté qu'à cette session la plupart des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays développés créditeurs se sont prononcés en faveur de la

recherche d'une solution au problème de la dette. Dans ce contexte, les ministres ont été d'avis que l'on devrait examiner en profondeur le problème de la dette extérieure lorsque reprendra la quarantième session de l'Assemblée générale et que, vu son importance, cette question devrait faire l'objet d'un point particulier de l'ordre du jour de la quarante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

62. Les ministres ont aussi pris note avec satisfaction des conclusions de la trente-troisième réunion des ministres du Groupe des Vingt-Quatre sur les affaires monétaires internationales, qui s'est tenue récemment à Buenos Aires, notamment sur les questions de la dette, du transfert des ressources et de la réforme du système monétaire international.

VIII. COMMERCE ET MATIERES PREMIERES

63. Les ministres ont estimé que la crise économique mondiale avait créé un environnement extrêmement défavorable à la participation des pays en développement au commerce international. Dans ce contexte, les ministres ont été d'avis que le commerce mondial des produits que les pays en développement exportent se caractérise surtout par l'instabilité du marché, les tendances durables et excessives à la baisse des prix des produits de ces pays, le manque d'accès aux marchés des pays développés, l'intensification du protectionnisme, une concurrence déloyale due aux exportations subventionnées par les pays développés et l'influence décisive qu'exercent les sociétés transnationales de certains pays développés sur la formation des prix, grâce au contrôle des principaux marchés des produits en question.

64. Les ministres ont noté avec préoccupation que la part des pays en développement dans les exportations mondiales n'était passée que de 20,6 à 26,1 p. 100, au cours des deux décennies de 1962 à 1982. Leur part dans le commerce des articles manufacturés n'était aussi que de 10,9 p. 100. Au cours de cette période, un changement d'orientation du commerce s'était produit et les exportations des pays en développement vers d'autres pays en développement avaient progressé de 22 à 31,5 p. 100, tandis que la part de leurs exportations vers les pays développés à économie de marché avait décliné. En revanche, dans le secteur des articles manufacturés, les exportations des pays développés vers les pays en développement avaient augmenté de 54,4 p. 100 pour atteindre 751,2 milliards de dollars des Etats-Unis, soit 28 p. 100 de leurs exportations totales. Il s'ensuit donc que, si les pays en développement avaient commencé progressivement à exporter plus de produits transformés et d'articles manufacturés, la part de leur production exportée était encore faible et ils dépendaient étroitement de leurs exportations de produits de base et de matières premières. En même temps, ils offraient des marchés appréciables aux exportations des pays développés.

65. Les ministres ont exprimé leur profonde préoccupation devant le fléchissement continu des prix des produits de base exportés par les pays en développement et la détérioration de leurs termes de l'échange qui avaient aggravé leurs difficultés de balance des paiements et abouti à un transfert négatif de ressources. Il s'est produit un effondrement des accords sur les produits de base et une désorganisation

des marchés de ces produits, sans qu'aucune tentative sérieuse ait été faite au niveau international pour enrayer cette tendance.

66. Le système de commerce multilatéral a continué d'être menacé par une prolifération d'accords sectoriels et de prétendus "accords volontaires de restriction des exportations" et autres actions qui contournent la réglementation du GATT. Aucun progrès appréciable n'a été réalisé dans l'application du programme de travail adopté à la session ministérielle du GATT en 1982 du fait de la position adoptée par certains pays développés. Le système du GATT a souffert des carences et de l'inefficacité de ses mécanismes d'application et de règlement des différends qui le mettent dans l'impossibilité de protéger et de faire appliquer les droits des pays en développement. Le manque d'entente profonde sur les clauses de sauvegarde a abouti à la création d'obstacles douaniers aux exportations des pays en développement, particulièrement dans les secteurs où ils avaient précisément obtenu un avantage comparatif. De plus, les actions visant à restreindre les échanges sont exercées de façon discriminatoire à l'encontre des pays en développement et les pays industrialisés les perpétuent au lieu d'adopter des mesures d'aménagement appropriées. Il y a eu intensification des mesures protectionnistes et près d'un tiers des exportations des pays en développement vers les pays développés continuent de se heurter à des obstacles d'un type ou d'un autre. De même, il existe une tendance croissante à engager des enquêtes injustifiées sous prétexte de lutte contre le dumping et de mesures compensatoires ce qui nuit aux exportations des pays en développement. Certains pays développés ont souvent cherché, en prenant de manière injustifiée des mesures de politique commerciale, à régler les problèmes créés par les politiques nationales qu'ils poursuivent dans les domaines monétaire, financier, budgétaire et du régime des changes, politiques qui alimentent les forces protectionnistes. Il faut donc prendre des mesures macro-économiques coordonnées dans ces domaines, avec la pleine participation des pays en développement.

67. Les ministres ont déploré qu'aucun progrès n'ait été accompli dans les négociations portant sur les secteurs clefs du commerce international et sur les questions de développement connexes. Même les accords qui en ont résulté ne sont ni efficaces, ni significatifs. Le Fonds commun pour les produits de base, qui a fait l'objet d'un accord en juin 1980, n'est toujours pas opérationnel. Très peu d'accords internationaux sur les produits de base ont été négociés, la plupart manquent de mécanismes d'application et certains sont restés lettre morte. Aucun code sérieux n'a été élaboré, ni sur les pratiques commerciales restrictives ni sur le transfert de technologie. Les efforts entrepris par les pays en développement en vue de transformer le recueil de principes et de règles concernant les pratiques commerciales restrictives en un code juridiquement contraignant sont restés infructueux tandis que le code de conduite pour le transfert de la technologie n'a pu être achevé en raison de l'attitude négative obstinée de certains pays développés concernant les chapitres sur les pratiques commerciales restrictives, sur le droit applicable et sur le règlement des litiges. En ce qui concerne le commerce des textiles, des tentatives ont été faites pour élargir le système discriminatoire dirigé contre les pays en développement. Aucun progrès substantiel n'a été réalisé dans le domaine de l'agriculture ni dans celui des produits tropicaux. Des éléments extérieurs ont été introduits dans le système généralisé de préférences de certains pays et avaient également un caractère discriminatoire

entre pays en développement. Les traitements différenciés et plus favorables accordés aux pays en développement ont été affaiblis ou même complètement oubliés.

68. Pour promouvoir le commerce et le développement des pays en développement, les ministres ont demandé que :

a) Des consultations concrètes se tiennent dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) portant sur les questions connexes de monnaie, de finance, de commerce et de développement. Les pays développés devraient entreprendre une action coordonnée dans le domaine monétaire et financier et prendre les mesures d'ajustement voulues pour contribuer à l'expansion du commerce des pays en développement ainsi qu'à un transfert de ressources réelles en leur faveur. Toutes les mesures nécessaires devraient être prises pour renforcer la CNUCED en vue d'atteindre ces objectifs. Dans ce but, le secrétariat de la CNUCED devrait fournir les études analytiques nécessaires pour soutenir des négociations intensives et significatives portant sur la coopération économique internationale;

- b) i) Les Etats membres du Mouvement non aligné qui n'ont pas à ce jour ratifié l'Accord relatif à la création du Fonds commun sont appelés à le ratifier sans tarder. De plus, les ministres ont invité les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques ainsi que les autres pays développés qui n'ont pas ratifié cet accord à le faire sans retard pour qu'il puisse entrer en vigueur;
- ii) Les accords internationaux existants sur les produits de base devraient être renforcés par une coopération entre pays producteurs et pays consommateurs afin de prévoir dans les accords des mécanismes efficaces permettant d'aboutir à la stabilité des marchés ainsi qu'à la fixation de prix rémunérateurs pour les producteurs et équitables pour les consommateurs;
- iii) Le FMI devrait assurer une augmentation et une libéralisation substantielles du mécanisme de financement de stocks régulateurs;
- iv) Il faudrait appuyer les travaux en cours à la CNUCED pour pallier les déficits des recettes d'exportation des pays en développement liés aux produits de base;
- v) La coopération internationale devrait être renforcée afin d'assurer une plus large participation des pays en développement au traitement, à la commercialisation et à la distribution des produits de base;
- vi) La coopération devrait se poursuivre entre pays en développement producteurs et exportateurs de matières premières afin de renforcer les associations de producteurs existantes et d'en établir de nouvelles;

c) Le système généralisé de préférences devrait être encore amélioré en ce qui concerne son fonctionnement et le nombre de produits qu'il englobe, et les dispositifs existants devraient être étendus à tous les pays en développement. Les pays développés devraient renoncer à toutes les formes de discrimination, ainsi qu'à la notion de gradation appliquée aux pays en développement, y compris les tarifs progressifs déterminés en fonction du niveau de transformation;

d) Les objectifs essentiels de toute nouvelle série de négociations commerciales multilatérales doivent être la préservation et le renforcement du système commercial multilatéral d'une manière qui contribue à la croissance et à la diversification rapides des échanges des pays en développement, à l'amélioration des recettes réelles d'exportation de ces pays et à la protection totale des intérêts et droits des pays en développement, tout en leur réservant un traitement différentiel et plus favorable. La situation actuelle, caractérisée par le fait que les pays développés dérogent aux principes du GATT et s'en écartent de multiples manières ne saurait être acceptée comme base de négociations futures. En conséquence, les pays développés devraient, dans le cadre du GATT, réparer le préjudice causé au système du GATT et, en particulier, aux intérêts des pays en développement;

i) Afin qu'une nouvelle série de négociations soit constructive, il est nécessaire :

- a. Qu'au début de la nouvelle série de négociations sur la question du statu quo, les pays développés prennent un engagement ferme et crédible, avec effet dès le lancement des négociations. Cet engagement devrait être soumis à une surveillance multilatérale;
- b. Que les pays développés prennent l'engagement de démanteler, dans une période de temps bien précise n'excédant pas trois ans, les mesures dans tous les secteurs incompatibles avec les principes du GATT ou prises hors du cadre du GATT;
- c. Que tous les participants s'engagent à négocier en priorité un accord complet portant sur les sauvegardes et fondé sur les principes du GATT, en particulier la non-discrimination; cet accord contiendrait, entre autres, les éléments énumérés dans le programme de travail ministériel du GATT pour 1982;

ii) Afin d'inspirer la confiance et de donner crédibilité aux processus préparatoires de la nouvelle série de négociations, il est nécessaire d'accomplir des progrès rapides dans l'application des engagements contenus dans la déclaration ministérielle de novembre 1982. A cet égard, la libéralisation du commerce textile devrait se traduire en modalités spécifiques en vue de garantir que ce commerce réintègre dans un bref délai la réglementation normale du GATT;

- iii) Au cours de la nouvelle série de négociations, les secteurs suivants devraient être examinés en priorité :
- a. Les dispositions et les décisions prévues dans le cadre du GATT concernant le traitement différentiel et plus favorable doivent être appliquées largement et effectivement, tout en accordant une attention particulière aux pays les moins avancés des pays en développement afin d'accélérer leur développement en leur assurant une part équitable des avantages commerciaux;
 - b. La demande qu'ont faite de longue date les pays en développement pour l'admission en franchise, sans restriction aucune, des produits tropicaux, primaires ou transformés, devrait être satisfaite dans un délai court et déterminé;
 - c. En ce qui concerne le secteur agricole, les négociations doivent viser à libéraliser le commerce de produits agricoles et à éliminer les exportations subventionnées de produits agricoles qui entrent en concurrence avec les exportations des pays en développement. La montée des tarifs et l'intensification des mesures non tarifaires aux stades supérieurs de la transformation des produits agricoles ou tirés de l'agriculture doivent être éliminées en vue d'encourager le développement et l'expansion de la production ayant une plus grande valeur ajoutée dans les pays en développement et des exportations en provenance de ces pays;
 - d. Des négociations devraient être menées dans le but de réduire et d'éliminer les restrictions quantitatives et les mesures ayant des effets similaires;
 - e. Les voies et moyens de réduire l'effet inhibiteur des pratiques commerciales restrictives, notamment celles des sociétés transnationales, doivent être conçus de façon à assurer que ces pratiques ne portent pas atteinte aux échanges internationaux en restreignant la compétition, en limitant l'accès aux marchés et en favorisant les contrôles monopolistiques;
 - f. Le mécanisme de règlement des différends et d'exécution du GATT doit être amélioré et renforcé en vue de protéger les droits des pays en développement;
 - g. L'escalade des tarifs douaniers, sur les marchés des pays développés doit être éliminée;
- iv) Les ministres ont reconnu que les secteurs des services, de la propriété intellectuelle et de l'investissement ne relevaient pas de la compétence du GATT. Ils ont estimé que la notion de services couvre une série d'activités économiques de nature très hétérogène. Certaines d'entre elles concernent l'établissement ou le déplacement des personnes ou sont étroitement liées à la structure socio-économique d'un pays. Par ailleurs, il existe déjà des organismes internationaux qui s'occupent de

certaines services particuliers. C'est pourquoi il convient d'examiner si une action internationale concernant tous les secteurs des services et leurs implications pour les pays en développement serait nécessaire ou réalisable et d'en préciser la nature. Les ministres ont déclaré catégoriquement qu'aucun lien ne devrait être établi entre l'accès aux marchés des produits des pays en développement et des concessions de leur part dans les domaines des services, car cela risquerait notamment d'accentuer les asymétries qui existent déjà dans l'ordre économique international;

- v) Les pays en développement entament la phase préparatoire durant laquelle ils coordonneront leurs positions. Ils demandent instamment que des progrès soient réalisés au Comité préparatoire sur les questions présentant un intérêt pour eux.

69. Les ministres ont reconnu l'importance croissante de la coopération commerciale et économique entre pays en développement, compte tenu notamment de la dégradation générale du climat qui caractérise le commerce international et des mesures protectionnistes auxquelles sont confrontées, dans les pays développés, les exportations des pays en développement. Certes, la coopération entre pays en développement ne saurait remplacer la coopération entre pays en développement et pays développés, mais la consolidation de l'autonomie collective des pays en développement leur permettrait de réduire leur dépendance vis-à-vis des pays développés et de jouer un rôle plus dynamique dans la croissance et dans le développement mondial. Les ministres ont pris acte avec satisfaction des conclusions de la Conférence des ministres du commerce tenu à New Delhi en juillet 1985, à l'invitation du Gouvernement indien. Cette conférence avait donné une impulsion aux efforts visant à mettre en place un système global de préférences commerciales (SGPC) qui est un des éléments clefs de la coopération économique entre pays en développement (CEPD). Ils ont appelé les pays non alignés et les autres membres du Groupe des 77 à participer activement aux travaux préparatoires qui se poursuivent à Genève pour que les négociations s'ouvrent d'ici à mai 1986.

70. Les ministres ont noté avec inquiétude que l'embargo commercial total décrété contre le Nicaragua par le Gouvernement des Etats-Unis en mai 1985 a été prorogé au mois de novembre de la même année, en violation des droits à la souveraineté et à l'autodétermination du Nicaragua. Les ministres se sont vivement élevés contre la prolongation de l'embargo contre le Nicaragua et ont demandé que celui-ci soit levé, conformément aux dispositions de la résolution 40/188 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

IX. ALIMENTATION ET AGRICULTURE

71. Les ministres ont noté avec une profonde inquiétude la détérioration persistante et grave de la situation de l'alimentation et de l'agriculture dans de nombreux pays en développement, notamment en Afrique, et ont réaffirmé qu'il était indispensable de veiller à ce que l'alimentation et l'agriculture restent au centre de l'attention mondiale. Ils ont réaffirmé que les mesures internationales visant à faire face au problème de l'alimentation et de l'agriculture dans les pays en développement devaient être envisagées de manière globale, dans leurs diverses dimensions et en tenant compte des perspectives immédiates, à court terme et à long terme. Dans ce contexte, ils ont demandé un accroissement de l'aide internationale et sa transformation en un facteur durable qui permette aux pays en développement de parvenir à l'autosuffisance alimentaire.

72. Ils ont constaté avec préoccupation la stagnation de l'aide extérieure promise au secteur agricole, notamment la diminution des crédits octroyés à des conditions de faveur et ont demandé instamment aux pays développés de prendre des mesures décisives en vue d'inverser cette tendance, entre autres, en augmentant leurs contributions aux organismes multilatéraux et en tenant compte de la situation financière difficile dans laquelle se trouvent des organismes qui, comme le Fonds international de développement agricole (FIDA), consacrent leurs ressources au développement de l'agriculture. Ils ont estimé qu'il était indispensable d'adopter immédiatement des mesures en vue d'inverser le mouvement des ressources financières des pays en développement vers les pays développés. Ils ont proposé qu'un programme international spécial d'aide alimentaire et d'assistance financière soit adopté en faveur des pays en développement, notamment en Afrique, qui souffrent d'un déficit alimentaire chronique.

73. Les ministres ont réaffirmé que le droit à la nourriture était un droit de l'homme fondamental et universel qui devrait être garanti à tous les peuples. Ils ont énergiquement condamné l'utilisation de l'alimentation comme un instrument de pression politique et ont mis en garde contre toute espèce de conditionnalité de l'aide alimentaire. Ils ont aussi réaffirmé que, pour améliorer la situation économique et promouvoir la sécurité alimentaire, il fallait renforcer la coopération internationale dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture. A cet égard, ils ont souligné la nécessité de veiller à ce que les pays qui ont besoin de nourriture, notamment les pays africains et les pays les moins avancés, la reçoivent sans tarder ainsi que celle d'aider les pays bénéficiaires à développer et à renforcer leur capacité logistique et administrative et leurs réseaux de distribution interne. Ils ont lancé un appel en vue du renforcement du système mondial d'information et d'alerte rapide pour l'alimentation et l'agriculture de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et ont souligné l'importance de l'établissement et de l'amélioration des systèmes nationaux et régionaux d'alerte rapide. Ils se sont félicités en outre des mesures prises par le Programme alimentaire mondial en vue de permettre la fourniture rapide et opportune de l'aide alimentaire et de mettre au point un système d'information permettant de diffuser périodiquement tous les renseignements pertinents concernant l'aide alimentaire afin de faciliter la planification et la coordination opérationnelles.

74. Les ministres ont souligné la nécessité de renforcer la coopération aux niveaux sous-régional, régional et interrégional pour la promotion de la sécurité alimentaire et du développement agricole et ils ont appelé les organismes compétents des Nations Unies à accorder la priorité au soutien de la coopération économique et technique entre pays en développement dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture.

75. Dans ce contexte, ils ont réitéré l'appel de la septième Conférence au sommet en faveur de l'établissement rapide d'un système de sécurité alimentaire des pays non alignés et autres pays en développement.

76. Ils ont exprimé leur soutien au projet de sécurité alimentaire approuvé lors de la vingt-troisième session de la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

77. Ils ont pris note avec satisfaction de la conclusion des longues négociations sur la deuxième reconstitution des ressources du FIDA et ont exhorté les pays développés à favoriser le renforcement de cette institution.

78. Les ministres ont réaffirmé leur profonde inquiétude devant la situation de l'alimentation et de l'agriculture dans un grand nombre de pays en développement, notamment devant la dégradation de la situation en Afrique en raison de la sécheresse prolongée et de l'accélération du processus de désertification. Ils ont réitéré leur appui à la déclaration de Harare sur la crise de l'alimentation en Afrique, qui a été adoptée au cours de la treizième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique, ainsi qu'aux résolutions pertinentes adoptées en 1983 et 1984 et ont prié la communauté internationale de contribuer à l'application immédiate et effective de ces résolutions, en tenant compte de la Stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique et du Plan d'action de Lagos. Sur cette base, les ministres ont réaffirmé leur appui au Programme prioritaire pour la reprise économique en Afrique en vue d'améliorer la situation alimentaire et de relancer l'agriculture en Afrique, qui a été adopté par la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement de l'OUA à sa vingt et unième session ordinaire.

X. ENERGIE

79. Les ministres ont souligné l'importance cruciale de l'énergie pour la croissance économique et le bien-être des pays en développement. Ils ont souligné que les efforts pour le développement et l'expansion de toutes les ressources énergétiques du monde devraient se poursuivre afin de permettre une transition ordonnée depuis la structure actuelle de production et de consommation d'énergie vers une nouvelle structure qui dépendrait de plus en plus de sources énergétiques nouvelles et renouvelables et de l'utilisation rationnelle de toutes les formes d'énergie.

80. Les ministres ont constaté que nombre de pays en développement continuaient de faire front à de graves problèmes dans la mise en valeur des ressources énergétiques. Ils ont réaffirmé le contenu des résolutions 39/176 et 40/208 de l'Assemblée générale sur la mise en valeur des ressources énergétiques et ont exprimé l'espoir que tous les Etats membres continuent, en coopération avec les

organisations, organes et organismes compétents de l'ONU, d'explorer les voies et moyens de soutenir les efforts des pays en développement dans la prospection et l'exploitation de leurs ressources énergétiques.

81. Les ministres ont noté que, dans le domaine de l'énergie, le niveau des prêts consentis par les institutions financières internationales était encore insuffisant et ont vivement souhaité l'augmentation de ces ressources par le biais d'un relèvement du niveau général des prêts, notamment par des prêts d'ajustement structurel octroyés par l'intermédiaire du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale afin de financer les déficits de balance des paiements.

82. Les ministres ont souligné que la communauté internationale devrait accorder une attention sérieuse à l'application effective du Programme d'action de Nairobi (PAN) pour le développement et l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Les ministres ont déploré qu'aussi peu de réunions consultatives prévues dans le Programme d'action de Nairobi (PAN) se soient tenues. La réunion consultative globale, bien qu'utile pour la définition des projets, n'avait pas conduit à une mobilisation des ressources financières nécessaires. Les ministres ont demandé instamment que d'autres mesures énergiques soient prises dans ce domaine.

83. Tout en maintenant que les pays développés devraient offrir un accès le plus libre possible à toutes les techniques de l'énergie, les ministres ont souligné l'importance de la coopération énergétique entre pays non alignés et autres pays en développement afin de favoriser le progrès de l'autonomie collective et ils ont vivement engagé ces derniers pays à renforcer leurs programmes de coopération technique et économique dans le domaine de l'énergie.

XI. SCIENCE ET TECHNOLOGIE

84. Les ministres ont réaffirmé le rôle important de la science et de la technologie dans la promotion du développement des pays en développement. L'application du Programme d'action de Vienne a été regrettamment très lente et insuffisante. Ils ont manifesté leur préoccupation croissante devant les incidences de la crise économique mondiale sur le développement scientifique et technologique des pays en développement et en particulier sur leur capacité d'assimiler et d'adopter des technologies nouvelles, et ils se sont inquiétés aussi des difficultés croissantes auxquelles se heurte le transfert de technologie vers ces pays dans des conditions et selon des termes acceptables qui assurent leur développement dans l'indépendance. Plusieurs pays en développement ont défini des politiques scientifiques et technologiques et font de vigoureux efforts pour renforcer leur capacité dans ce secteur. Les ministres ont souligné que la science et la technologie étaient extrêmement importantes pour la coopération multilatérale à la fois au plan mondial et régional et ont fait valoir le rôle du système des Nations Unies à cet égard.

85. Les ministres, en conformité avec les objectifs formulés à la Conférence de Vienne de 1979 sur la science et la technologie au service du développement, ont exhorté les pays développés à faire preuve de volonté politique dans ce secteur vital pour le développement, en consacrant chaque année 0,05 p. 100 de leur PNB à

résoudre certains problèmes scientifiques et techniques des pays en développement et 10 p. 100 de leurs dépenses de recherche-développement à étudier des questions qui revêtent un intérêt particulier pour les pays en développement, permettant à ceux-ci d'atteindre, d'ici l'an 2000, l'objectif consistant à effectuer 20 p. 100 des activités mondiales de recherche-développement.

86. Les ministres ont pris note des délibérations des réunions du Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement. Le Comité ayant décidé de centrer l'attention sur quelques thèmes choisis à chacune de ses sessions, les ministres ont exprimé l'espoir que les discussions sur des thèmes particuliers aboutiraient à des recommandations concrètes et favoriseraient des actions de suivi améliorant ainsi encore la coopération scientifique et technique. Ils ont également fait valoir que les thèmes retenus par le Comité pour ses prochaines sessions devront toucher de près aux problèmes de développement de tous les pays en développement. Les ministres ont cependant souligné qu'outre l'examen des thèmes choisis, le Comité devrait, au cours de ses sessions, étudier les questions non résolues de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, notamment les transferts de technologie.

87. Les ministres ont constaté avec préoccupation que des efforts pour donner effet aux arrangements financiers et institutionnels à long terme du Système de financement des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement, qui avaient fait l'objet d'un consensus à l'Assemblée générale n'ont pas encore abouti. Ils ont réaffirmé que les pays en développement étaient prêts à contribuer au Système de financement contrairement à l'attitude de certains pays développés et ont vivement incité les pays développés à mettre rapidement au point les arrangements financiers afin de permettre la mise en place à bref délai du système conformément à la résolution 37/244 de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies. Ils se sont sérieusement inquiétés de la grave situation financière du Système de financement intérimaire, qui avait effectué un travail appréciable. Ils ont exprimé leur appui total au maintien du système jusqu'à ce que des arrangements à long terme puissent prendre effet. Ils ont instamment prié tous les pays et notamment les pays développés à annoncer des contributions généreuses lors de la Conférence prévue à cet effet le 22 avril 1986, en vue d'assurer le maintien du système.

88. Les ministres ont constaté avec regret que, malgré une certaine atténuation des divergences, les négociations sur un code international de conduite pour le transfert de technologie n'avait pas permis d'achever la rédaction de ce texte. Ils ont noté que les pays développés n'étaient guère enclins à poursuivre les négociations pour la mise au point du code. Ils ont pris note de la résolution 40/184 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1985 et indiqué qu'ils étaient prêts à coopérer avec le Secrétaire général de la CNUCED à la recherche des moyens permettant de donner des solutions aux questions non réglées que pose le code.

89. Les ministres ont estimé que le processus de développement dans les pays en développement exigeait de plus en plus que les transferts de technologie s'opèrent à l'égard de ces pays dans des conditions préférentielles afin de leur permettre de surmonter les obstacles qu'ils rencontrent au cours du processus de développement, d'une manière compatible avec leurs politiques et programmes socio-économiques

nationaux. L'acquisition de technologies avancées dans les domaines appropriés est devenue particulièrement importante dans ce contexte. Le renforcement des capacités d'assimilation de ces technologies par les pays en développement demande d'urgence des efforts concertés. Les ministres ont invité les pays non alignés et autres pays en développement intéressés à mettre en commun les acquis de l'expérience en adoptant une approche coopérative en vue d'acquérir, de transférer et d'assimiler les technologies, en particulier les technologies de pointe, notamment en provenance du Nord.

90. Les ministres ont demandé aux pays développés d'améliorer substantiellement leurs mécanismes de transfert de technologie vers les pays en développement, en particulier en assouplissant les conditions et en éliminant les pratiques et politiques restrictives et discriminatoires.

91. Les ministres ont souligné qu'il importait au plus haut point de prendre des mesures pratiques en vue d'établir une coopération entre pays en développement dans le domaine de la science et de la technologie et se sont félicités de la mise au point définitive des statuts du Centre de la science et de la technologie du Mouvement des non-alignés et autres pays en développement. Ils ont insisté auprès de tous les pays membres pour qu'ils accélèrent le processus de ratification afin que le Centre puisse être opérationnel dans un très proche avenir.

92. Les ministres ont reconnu l'importance du rôle joué par la coopération technique entre pays en développement (CTPD) et souligné que les ressources affectées à ces activités, en particulier par le système des Nations Unies, devraient être considérablement augmentées.

XII. INDUSTRIALISATION

93. Les ministres ont observé que le secteur industriel n'avait pas joué le rôle moteur escompté dans le développement national. En fait, les perspectives de croissance industrielle sont à l'heure actuelle plus mauvaises qu'il y a dix ans, en raison de la crise économique internationale, du resserrement des ressources financières, du manque de personnel qualifié, du protectionnisme croissant et du grave problème de la dette, autant de facteurs qui ont des incidences négatives sur la croissance industrielle et compromettent les progrès réalisés dans ce domaine. Les ministres ont réaffirmé leur profonde conviction qu'un développement économique équilibré exigeait que la croissance des secteurs agricole et industriel aille de pair, l'un renforçant l'autre.

94. Les ministres ont noté avec préoccupation que très peu de progrès avaient été accomplis dans la réalisation des objectifs fixés par les deuxième et troisième Conférences générales de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) en vue d'augmenter la part des pays en développement dans la production industrielle mondiale et dans le commerce mondial des produits manufacturés. Par rapport à l'objectif de 25 p. 100 fixé à Lima, la part des pays en développement en 1985 n'a même pas atteint 12 p. 100.

95. Les ministres se sont déclarés satisfaits de la transformation de l'ONUDI en institution spécialisée des Nations Unies. Ils ont souligné que la période de transition devait se passer sans heurt et invité les Etats membres de la nouvelle ONUDI à assurer la viabilité financière de l'Organisation et à fournir à celle-ci les ressources voulues pour s'acquitter de ses tâches.

96. Les ministres ont souligné la nécessité de l'application rapide et complète de la résolution 39/233 de l'Assemblée générale des Nations Unies relative à la Décennie de l'industrialisation de l'Afrique, ce pourquoi ils ont invité l'ONUDI à augmenter considérablement sa contribution à la Décennie.

97. Les ministres ont instamment demandé aux gouvernements d'accroître et de diversifier les échanges d'informations et de personnel dans les domaines technique, scientifique, financier, énergétique et autres.

XIII. TELECOMMUNICATIONS

98. Les ministres ont reconnu l'importance des conférences de l'Union internationale des télécommunications (UIT), en particulier de celles qui traitaient des services de radiodiffusion sur hautes fréquences et par satellite, et ils ont insisté sur la nécessité pour tous les pays non alignés et autres pays en développement de coopérer étroitement en vue d'harmoniser et de coordonner leurs positions de manière satisfaisante, dans l'intérêt à long terme de tous les pays en développement.

99. Les ministres ont demandé à la communauté internationale, en particulier aux pays développés, de fournir l'assistance technique et financière nécessaire aux pays en développement, en tenant compte de leurs plans de développement, de leurs objectifs et de leurs priorités nationales, pour leur permettre de surmonter les difficultés que leur posent l'extension de leurs réseaux de télécommunications ainsi que l'amélioration et la modernisation de leurs systèmes de télécommunications. De plus, ils ont à nouveau appelé la communauté internationale et plus particulièrement tous les pays développés à apporter une contribution plus importante afin que les pays d'Afrique puissent mettre en oeuvre avec succès le programme pour la deuxième phase de la Décennie des transports et des communications en Afrique, adopté par les ministres africains des transports et des communications en 1984.

XIV. SOUVERAINETE SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET AUTRES

100. Les ministres ont réaffirmé le droit inaliénable de tous les pays et populations à exercer, de manière permanente, leur pleine souveraineté et leur contrôle total sur leurs ressources naturelles et autres et sur leurs activités économiques. Ils ont en outre réaffirmé l'importance capitale qu'il y a à consolider l'indépendance politique des pays non alignés et autres pays en développement en assurant leur émancipation économique. Par ailleurs, ils ont insisté pour que le Mouvement des pays non alignés, en vue d'accomplir sa mission historique, continue à promouvoir et à sauvegarder l'indépendance politique et économique des pays et des peuples en développement. Ils ont déploré que certains pays développés et certaines de leurs sociétés transnationales recourent parfois à la coercition, aux pressions et à d'autres mesures pour porter atteinte à la souveraineté des pays en développement et au droit fondamental de leurs populations de mettre en oeuvre, en toute indépendance, leurs propres politiques et programmes économiques.

101. Les ministres ont à nouveau fait part de leur soutien aux peuples vivant encore sous domination coloniale et occupation étrangère et ont réaffirmé les droits nationaux inaliénables de ces peuples, y compris l'autodétermination, la liberté, l'indépendance et la souveraineté complète sur leurs ressources naturelles et autres et leurs activités économiques, particulièrement ceux des peuples palestinien et namibien, dont les ressources ont été illégalement pillées et exploitées par les régimes racistes d'Israël et d'Afrique du Sud. Ils ont appelé tous les Etats et peuples à travailler individuellement et collectivement à l'élimination des obstacles à la réalisation des droits nationaux de ces peuples, notamment leur liberté et leur indépendance et ont vivement recommandé des mesures efficaces dans cette voie. Tous les Etats, organisations internationales, institutions spécialisées, sociétés d'investissement et tous les autres organismes sont instamment priés de ne pas reconnaître les mesures prises pour exploiter les ressources palestiniennes et namibiennes, ni contribuer à leur mise en oeuvre ou les promouvoir de quelque manière que ce soit.

102. Les ministres ont réaffirmé que tous les pays et tous les peuples victimes de l'agression étrangère, de l'occupation ou de la domination coloniale et sioniste ou de l'apartheid ont droit à une restitution et une indemnisation totale pour l'exploitation, le pillage et la perte de leurs ressources naturelles et autres ainsi que pour les dommages causés à ces ressources.

XV. DROIT DE LA MER

103. Les ministres ont relevé avec satisfaction l'adhésion de plus en plus large à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (1982) qui, jusqu'à présent, a été signée par 159 pays et ratifiée par 26. Ils se sont en outre félicités des progrès réalisés par la Commission préparatoire de l'Autorité internationale des fonds marins et du Tribunal international du droit de la mer dans ses travaux dont le but est d'assurer la mise en place rapide de l'Autorité et du Tribunal.

104. Les ministres ont rappelé que l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé par la résolution 2749 (XXV) du 17 décembre 1970 que les fonds marins et océaniques et leur sous-sol au-delà des limites territoriales, ainsi que les ressources de la zone, font partie du patrimoine commun de l'humanité. De plus, ils ont relevé que la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer avait reconnu comme unique organisation compétente pour l'administration de la zone et de ses ressources l'Autorité internationale des fonds marins, dans l'intérêt de l'humanité tout entière.

105. Dans ce contexte, les ministres ont relevé avec une profonde préoccupation les tentatives faites par certains pays pour porter atteinte à la Convention et aux résolutions y relatives. Ils ont déclaré que toute initiative qui serait prise unilatéralement par un Etat ou un groupe d'Etats sous la forme d'une mini-convention ou d'un régime parallèle incompatible avec la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer serait nulle et non avenue.

106. Les ministres, conformément à la position prise par la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, tenue à Luanda en septembre 1985 en ce qui concerne "l'Arrangement provisoire touchant les questions relatives aux grands fonds marins", ont réaffirmé que cet accord était nul en droit et ne pouvait servir à établir des droits légitimes puisqu'il est incompatible avec le droit international contemporain en général et avec la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer en particulier.

107. A cet égard, les ministres ont noté que la Commission préparatoire, dans une déclaration publiée le 30 août 1985, avait dénié toute valeur de fondement juridique à tout accord, toute revendication ou mesure concernant la zone internationale et ses ressources, intervenant hors du cadre de la Commission préparatoire et incompatible avec la Convention et les résolutions y relatives. De plus, la Déclaration a considéré totalement illégaux tous accords, revendications ou mesures de cette sorte. Les ministres ont aussi rappelé la résolution 40/63 du 10 décembre 1985, par laquelle l'Assemblée générale des Nations Unies exprimait sa profonde préoccupation au sujet de toute tentative visant à porter atteinte à la Convention et aux résolutions y relatives. Ils ont aussi noté avec satisfaction la déclaration adoptée par la Commission préparatoire à sa session de printemps de 1986, tenue à Kingston, rappelant le caractère illicite des mesures prises par certains Etats depuis la déclaration du 30 août 1985.

108. Les ministres ont exprimé leur profonde préoccupation devant les mesures législatives et autres adoptées notamment par les Etats-Unis, la République fédérale d'Allemagne et le Royaume-Uni pour l'exploitation du lit de la mer et ont

rejeté ces mesures comme illégales en vertu de la Convention sur le droit de la mer et des résolutions s'y rapportant.

109. Les ministres ont instamment prié tous les Etats qui ne l'ont pas fait d'envisager de ratifier la Convention ou d'y adhérer dans les plus brefs délais, afin de permettre au nouveau régime juridique d'utilisation de la mer et de ses ressources d'entrer véritablement en vigueur.

XVI. SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES

110. Les ministres ont déploré les difficultés qui continuent à empêcher l'élaboration rapide d'un code de conduite réglementant les activités des sociétés transnationales dont le but est d'éliminer les aspects négatifs de ces activités et d'amener ces sociétés à contribuer au maximum au développement des pays en développement. A cet égard, ils se sont à nouveau déclarés convaincus que les activités des sociétés transnationales doivent correspondre aux priorités nationales et aux plans de développement établis par les pays en développement. Ils ont noté avec regret que la mise au point finale de ce code a été continuellement différée en dépit des positions souples et constructives adoptées par les pays en développement et certains pays développés. Ils ont donc exhorté les autres pays développés à ne pas adopter une attitude négative à l'égard des négociations et à y prendre une part active dans un esprit de coopération pour qu'elles aboutissent rapidement à l'élaboration d'un code efficace et valable. Ils ont réaffirmé leur opinion selon laquelle l'adoption d'un code de conduite représentait un élément indispensable à l'établissement de relations justes et équitables entre pays et peuples dans le cadre du nouvel ordre économique international.

111. Les ministres ont condamné l'appui apporté par certaines sociétés transnationales au régime raciste minoritaire de l'Afrique du Sud qui contribue au maintien et au renforcement de ce régime et ils ont réaffirmé leur conviction qu'il faut supprimer tout type de collaboration entre les sociétés transnationales et le gouvernement de Pretoria. Ils ont pris note du rapport du groupe des personnalités éminentes chargé de procéder aux audiences publiques sur les activités des sociétés transnationales en Afrique du Sud et en Namibie et ont appelé la Commission des sociétés transnationales et le Conseil économique et social de l'ONU à proposer des mesures concrètes qui visent à empêcher les sociétés transnationales de poursuivre leurs activités en Afrique du Sud, lesquelles ont contribué à renforcer le régime oppressif d'apartheid dans ce pays. Ils ont instamment prié les pays non alignés et autres pays en développement à coopérer à l'adoption des mesures nécessaires dans les organes compétents du système des Nations Unies en vue d'atteindre cet objectif.

XVII. DESERTIFICATION ET AIDE AUX VICTIMES DE LA SECHERESSE

112. Les ministres ont noté que l'avance rapide du désert en Afrique et la sécheresse persistante qui sévit dans cette région ainsi que dans d'autres parties du monde en développement avaient gravement nui aux efforts de développement de plusieurs pays et aux conditions socio-économiques de leurs peuples. Il en est résulté une chute alarmante de la production alimentaire et de l'activité économique des pays touchés et, dans beaucoup de cas, des situations d'urgence s'accompagnant d'une lutte désespérée pour la survie.
113. Les ministres ont souligné que la réalisation des objectifs de la lutte contre la désertification et la sécheresse nécessitait des ressources humaines, matérielles, techniques et financières qui dépassaient les moyens des pays affectés. Ils ont donc demandé instamment que les efforts entrepris par ces pays bénéficient du plein appui de la communauté internationale, particulièrement de tous les pays développés, sous forme d'une assistance financière, technique ou autre. Les ministres ont aussi demandé instamment que cette assistance soit orientée de façon à promouvoir l'amélioration de l'infrastructure de ces pays.
114. Ils ont de plus souligné que l'assistance internationale aux pays touchés devrait viser non pas exclusivement à résoudre le problème d'urgence à court terme, mais également à aider ces pays à couvrir eux-mêmes leurs besoins à moyen et à long terme et à s'engager dans un développement économique stable et soutenu.
115. Les ministres ont pris note avec satisfaction des résultats obtenus dans la formulation d'une politique concertée de lutte contre la sécheresse et la désertification par les pays membres du Comité inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest, les pays du Maghreb, ainsi que l'Egypte et le Soudan, lors d'une conférence ministérielle tenue à Dakar du 18 au 25 juillet 1984 et de la deuxième Conférence qui l'a suivie, également à Dakar, en novembre 1985. Ils ont aussi lancé un appel au Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne (BNUS) pour qu'il intensifie son aide aux pays membres du CILSS, compte tenu de la détérioration géophysique persistante et de l'accroissement du déficit alimentaire.
116. Les ministres ont pris note avec satisfaction de la création par six pays d'Afrique de l'Est - Djibouti, Ethiopie, Kenya, Ouganda, Somalie et Soudan - d'un organe intergouvernemental sur la sécheresse et le développement (IGADD) et se sont félicités de la tenue d'une réunion au sommet sur cette question à Djibouti, du 15 au 17 janvier 1986. Les ministres ont exprimé leur plein appui aux efforts de ces pays et ont instamment prié la communauté internationale de leur fournir toute l'assistance financière et technique nécessaire.
117. Les ministres ont également fait le bilan de l'examen de la question intitulée "Pays frappés par la désertification et la sécheresse" lors des trente-neuvième et quarantième sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies. Ils ont lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle mette en oeuvre d'urgence les résolutions 39/208 et 40/175 y relatives de l'Assemblée générale des Nations Unies.

118. Les ministres se sont félicités de la création, à la vingtième session ordinaire de l'Assemblée ordinaire des chefs d'Etat ou de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) du Fonds spécial d'assistance d'urgence en faveur des pays africains touchés par la sécheresse et la famine, et ont instamment prié tous les membres de la communauté internationale, particulièrement les pays développés, de verser des contributions substantielles à ce fonds.

XVIII. ENVIRONNEMENT ET AUTRES ASPECTS QUALITATIFS DU DEVELOPPEMENT

A. Environnement

119. Les ministres se sont inquiétés de la détérioration continue de la qualité de l'environnement sur la planète. Ils ont noté qu'en l'absence de mesures rapides, il existait une nette possibilité d'aggravation exponentielle et de destruction irréversible de l'environnement mondial. Dans ce contexte, ils ont souligné, entre autres, la nécessité de planifier le développement de façon équilibrée et rationnelle sur le plan écologique, de mettre en commun les renseignements relatifs aux techniques d'économie des ressources et à la conservation et l'inventaire des ressources écologiques.

120. Les ministres ont souligné que la protection du milieu marin est la responsabilité commune de tous les Etats; par conséquent, ils ont lancé un appel à tous les Etats pour qu'ils s'abstiennent rigoureusement de tout acte et de toute activité mettant en péril la qualité du milieu marin, les conditions écologiques et la vie marine.

121. Les ministres ont accueilli avec satisfaction les mesures adoptées par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour préparer le Programme mondial pour l'environnement jusqu'à l'an 2000 et au-delà et ont appelé les pays non alignés et autres pays en développement à oeuvrer de concert à la préparation de ce programme. Les ministres se sont félicités de la création de la Commission spéciale sur le Programme mondial pour l'environnement jusqu'à l'an 2000 et au-delà, qui a pris le nom de Commission mondiale sur l'environnement et le développement. Ils ont exprimé l'espoir que le rapport de la Commission et le document relatif au Programme mondial pour l'environnement appelleraient l'attention de tous les pays sur les questions connexes d'environnement et de développement et qu'ils aideraient à mobiliser des ressources plus vastes pour permettre aux pays en développement de poursuivre des politiques à long terme qui concilient les objectifs dans le domaine écologique et dans celui du développement.

122. Les ministres ont indiqué qu'ils appuyaient sans réserve les résolutions 37/215, 38/163, 39/167 et 40/197 de l'Assemblée générale des Nations Unies relatives aux restes matériels de guerre sur le territoire des pays en développement. Ils ont lancé un appel à tous les pays qui sont responsables de la présence de ces engins pour qu'ils coopèrent avec le Secrétaire général et les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies pour répondre aux justes exigences des pays où subsistent des restes matériels, mines ou autres, dont l'existence compromet gravement les activités de développement.

123. Les ministres ont pris note avec satisfaction des résolutions adoptées par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement qui s'est tenue au Caire en décembre 1985, et ont prié le Programme des Nations Unies pour l'environnement et autres institutions spécialisées d'accroître leur assistance aux pays d'Afrique pour les aider à atténuer les effets de la sécheresse et de la désertification.

124. Les ministres ont exprimé leur appui aux résolutions adoptées par les Nations Unies pour protéger l'environnement, et ont invité tous les Etats à adhérer aux instruments juridiques internationaux appropriés relatifs à la protection de l'environnement, de façon à garantir leur complète application.

B. Aspects qualitatifs du développement

125. Les ministres, conscients de l'importance des aspects qualitatifs du développement et convaincus de la nécessité de préserver l'équilibre global entre ces facteurs interdépendants - à savoir les ressources, l'environnement, la population et le développement - en tenant compte de l'état d'avancement de la science et de la technologie, ont renouvelé leur appui à la résolution 40/179 du 17 décembre 1985 intitulée "Schémas de consommation : aspects qualitatifs du développement", adoptée par la quarantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies et ont rappelé la nécessité de disposer d'un instrument de mesure fiable pour évaluer avec précision les progrès des niveaux de vie. Ils ont souligné à cet égard qu'il importe de définir des schémas indicatifs de consommation qui répondent suffisamment aux besoins socio-économiques fondamentaux et de les adapter aux particularités locales et nationales en tenant compte de l'expérience, des stratégies et des plans nationaux. Les ministres ont en conséquence invité les Etats membres du Mouvement des pays non alignés et autres pays en développement à accorder une importance particulière à cette question et à transmettre leurs vues et observations à ce sujet au Secrétaire général des Nations Unies, chargé par l'Assemblée générale d'établir un rapport sur les schémas de consommation et les indicateurs socio-économiques connexes.

XIX. ANNEE INTERNATIONALE DU LOGEMENT DES SANS-ABRI

126. Les ministres ont exprimé leur satisfaction devant l'initiative prise par le Gouvernement de Sri Lanka pour attirer l'attention de la communauté internationale sur les besoins des sans-abri, en proposant que 1987 soit déclarée Année internationale du logement des sans-abri par l'Organisation des Nations Unies. Ils ont estimé qu'il était toujours nécessaire de consacrer des efforts à l'amélioration du logement et des quartiers dans lesquels vivent les pauvres et les personnes défavorisées dans le monde entier. Les ministres ont insisté auprès des pays non alignés et autres pays en développement pour qu'ils apportent leur appui et prennent part aux projets et aux tâches spécifiques de coopération qui découlent des objectifs proposés en matière d'habitat par le Groupe des pays coordonnateurs dans le domaine de l'habitat. Ils ont réaffirmé leur détermination de renforcer la coopération avec le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (HABITAT) pour soutenir et appliquer les mesures relatives à l'Année internationale du logement des sans-abri qui sera célébrée en 1987.

XX. LA SITUATION DES REFUGIES ET DES PERSONNES DEPLACEES EN AFRIQUE

127. Les ministres ont exprimé leur profonde préoccupation devant le grand nombre de réfugiés en Afrique, conscients du fardeau économique et social imposé aux pays africains d'asile, dont les économies précaires souffrent de cette situation. Dans ce contexte, les ministres se sont félicités de la convocation en 1984 de la deuxième Conférence internationale sur l'aide aux réfugiés en Afrique en vue de trouver des solutions durables aux problèmes des réfugiés. Ils ont instamment engagé la communauté internationale, tous les Etats, l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées à coopérer selon que de besoin à l'exécution des projets d'aide aux réfugiés en Afrique adoptés par la Conférence. Ils ont aussi engagé tous les pays à participer aux opérations de secours et au reclassement de tous les réfugiés et rapatriés volontaires en Afrique.

128. Les ministres se sont également profondément inquiétés du sort des personnes déplacées en Afrique et de l'ampleur du problème; ils ont engagé la communauté internationale, tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que les organes et organismes des Nations Unies et les institutions spécialisées à apporter la plus grande aide à tous les pays où ce problème se pose.

129. Les ministres ont noté que la politique d'agression militaire et de déstabilisation économique des Etats et des peuples d'Afrique australe, menée par le régime raciste d'Afrique du Sud constitue l'un des principaux facteurs de l'accroissement du nombre de réfugiés et de personnes déplacées dans cette partie du continent africain. Ils ont manifesté leur appui aux mesures prises à la vingt et unième session ordinaire de l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA en vue d'aider financièrement et matériellement les Etats d'Afrique australe et les mouvements de libération nationale, pour leur permettre de résister à ces actes de déstabilisation.

XXI. CONDITIONS DE VIE DU PEUPLE PALESTINIEN DANS LES TERRITOIRES PALESTINIENS OCCUPES

130. Les ministres se sont déclarés profondément préoccupés par la détérioration continue des conditions de vie du peuple palestinien dans les territoires palestiniens occupés à la suite de l'occupation israélienne. Ils ont noté en particulier que la puissance occupante, Israël, avait exproprié plus de 60 p. 100 de ces territoires à des fins expansionnistes, notamment pour la construction de colonies de peuplement et avait confisqué 90 p. 100 de l'approvisionnement annuel en eau de la Palestine. Ils ont aussi noté que le siège israélien de l'économie nationale palestinienne a gravement perturbé les activités des différents secteurs et l'a rendue fortement tributaire de l'économie israélienne, y compris la forte tendance inflationniste de celle-ci, empêchant par là le développement d'une économie nationale indépendante et saine qui pourrait servir de fondement à un Etat palestinien.

131. Les ministres ont réaffirmé les dispositions de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats et souligné en particulier que l'élimination de l'occupation étrangère et des conséquences économiques et sociales en résultant est une condition nécessaire du développement. Ils ont reconnu que, par leur soutien matériel et moral illimité à l'endroit d'Israël, les Etats-Unis partagent la responsabilité de l'occupation continue des territoires palestiniens et des souffrances du peuple palestinien. Ils ont demandé à tous les Etats d'aider le peuple palestinien pour qu'il puisse éliminer l'occupation sioniste et développer librement son économie nationale. Les ministres ont vivement exhorté la communauté internationale à poursuivre et augmenter son aide au peuple palestinien en collaboration avec l'OLP. Ils ont aussi demandé instamment à la communauté internationale et aux organes des Nations Unies de s'abstenir de se servir de la puissance occupante, Israël, pour canaliser l'aide ou toute autre forme d'assistance destinée aux Palestiniens résidant dans les territoires palestiniens occupés, car une telle action contribuerait à perpétuer l'occupation israélienne.

XXII. LA SITUATION ECONOMIQUE CRITIQUE EN AFRIQUE

132. Les ministres ont examiné la grave situation économique dans laquelle les pays d'Afrique, particulièrement ceux au sud du Sahara, continuent de se trouver. Ils ont noté que la crise économique dans laquelle le continent est plongé persiste sous une forme aiguë dans la plupart des pays touchés. Les revenus par habitant, dont les taux de croissance sont fortement négatifs depuis 1970 dans nombre de pays africains, ne semblent nullement vouloir s'améliorer. De plus, le contexte économique international défavorable, marqué entre autres par des taux d'intérêt élevés, la baisse des prix des produits de base, la recrudescence du protectionnisme, la détérioration des termes de l'échange, l'alourdissement du service de la dette et le faible volume de l'aide extérieure accordée à des conditions favorables, auxquels s'ajoutent les effets désastreux d'une sécheresse endémique et de l'inexorable avancée du désert, continuent d'affaiblir gravement les économies des pays d'Afrique et de rendre leur redressement encore plus difficile. De fait, une situation paradoxale est apparue, caractérisée par une sortie nette de ressources financières de l'Afrique vers les pays développés.

133. Les ministres ont reconnu que les pays d'Afrique avaient pris et continuaient de prendre des mesures douloureuses de réajustement qui n'étaient pas sans conséquences politiques et sociales. Ils ont souligné que, bien que le développement du continent africain incombe essentiellement aux gouvernements et aux peuples d'Afrique, il est indispensable que leurs efforts nationaux reçoivent l'appui sans réserve de la communauté internationale. Ils ont souligné en outre que la communauté internationale devait, tout en continuant à se préoccuper de la situation d'urgence en Afrique, faire une plus large place aux efforts de développement à moyen et à long terme sans lesquels il ne saurait y avoir de solution durable à la situation d'urgence.

134. Les ministres se sont donc félicités de la décision prise par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies à sa quarantième session de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale au niveau ministériel chargée d'examiner de façon approfondie la situation économique critique en Afrique. Cette décision va dans le sens des mesures proposées par les chefs d'Etat ou de

gouvernement de l'OUA qui ont été pleinement appuyées par le Mouvement des pays non alignés, comme l'a déclaré la Réunion ministérielle des pays non alignés tenue à Luanda, en septembre 1985.

135. Les ministres ont invité tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et particulièrement les pays membres du Mouvement à participer activement à la prochaine session extraordinaire pour contribuer à l'adoption de mesures concertées et concrètes permettant de résoudre, d'une manière globale et intégrée, les problèmes et les difficultés de redressement et de développement à moyen terme et à long terme auxquels sont confrontés les pays africains. A cet égard, les ministres ont souligné qu'il importait que la communauté internationale adopte des mesures afin de fournir, à des conditions favorables, les ressources financières supplémentaires qui sont nécessaires pour restaurer et reconstruire l'infrastructure économique et sociale gravement endommagée et pour redonner tout leur élan aux processus de développement social et économique.

136. Les ministres ont rappelé la gravité des problèmes d'endettement et de limitation des ressources que connaissent les pays d'Afrique et ont réitéré leur demande auprès de la communauté internationale, particulièrement auprès des pays industrialisés, pour que des mesures soient prises en vue de la mise en oeuvre rapide de la Déclaration sur la situation économique critique en Afrique, figurant en annexe à la résolution 39/29 de l'Assemblée générale des Nations Unies en date du 3 décembre 1984, notamment le paragraphe 17 de cette déclaration, ainsi que d'une action concertée et constructive visant à apporter une solution globale et durable au problème de l'endettement extérieur des pays africains.

137. Les ministres ont examiné les conséquences économiques des politiques de déstabilisation du régime raciste d'Afrique du Sud contre les Etats de première ligne et ils ont réaffirmé leur appui total et leur solidarité complète avec les Etats d'Afrique australe et les mouvements de libération pour les aider à surmonter les effets paralysants de ces actes de déstabilisation. A cet égard, ils ont noté que la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC) avait réalisé des progrès significatifs en lançant, dans des secteurs économiques importants, des programmes favorables à la croissance économique et à l'autonomie collective et en réduisant la dépendance économique des Etats Membres à l'égard de l'Afrique du Sud. Les ministres se sont félicités des conclusions de la récente Conférence consultative annuelle de la SADCC qui s'est tenue à Harare, en janvier 1986, et qui a traité des stratégies sectorielles à adopter dans les cinq années à venir; ils ont lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle offre toute l'aide financière et autre qu'il lui est possible d'apporter aux programmes de la SADCC. Ils ont également invité instamment les pays non alignés à fournir un appui accru aux programmes et projets de la SADCC afin de donner un contenu concret à leur solidarité avec les Etats de première ligne.

138. Les ministres ont examiné les progrès réalisés dans l'application du Plan d'action du Mouvement des pays non alignés en vue de faire face à la situation économique critique en Afrique, qui a été adopté par la Réunion ministérielle extraordinaire du Bureau de coordination des pays non alignés sur la question de la Namibie, tenue à New Delhi du 19 au 21 avril 1985. Les ministres ont pris note à ce sujet des offres d'assistance reçues de divers pays (Algérie, Argentine, Bangladesh, Cuba, République démocratique populaire de Corée, Egypte, Inde,

Indonésie, Jamahiriya arabe libyenne, Maroc, Nigéria, Pakistan, Pérou et Yougoslavie) et des efforts de coordination déployés par l'Inde, qui avait été désignée pour centraliser les opérations. Les ministres ont invité instamment les pays non alignés et autres pays en développement à continuer de fournir toute l'assistance nécessaire pour répondre aux besoins des pays africains, tels qu'ils étaient définis dans les secteurs prioritaires.

XXIII. PAYS LES MOINS AVANCÉS

139. Les ministres se sont déclarés profondément préoccupés par la détérioration continue des conditions socio-économiques des pays les moins avancés qui, en raison d'insuffisances structurelles, sont les moins en mesure de résister aux chocs extérieurs. Une baisse des recettes d'exportation et une détérioration des termes de l'échange couplés avec une diminution des flux de ressources extérieures ont gravement réduit leur capacité d'importation ainsi que leur consommation et leurs investissements. Le fardeau du service de la dette constitue une contrainte majeure à leur processus de développement. Leurs difficultés ont encore été aggravées par des catastrophes naturelles. La gravité de leurs problèmes socio-économiques et l'ampleur de leurs problèmes structurels exigent que la communauté internationale trouve d'urgence une solution pour assurer leur redressement immédiat comme leur développement à long terme.

140. Les ministres ont noté avec déception que la mise en oeuvre du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins développés (NPSA) a été extrêmement lente. Réaffirmant l'entière validité du Programme, les ministres ont fait leurs conclusions et les recommandations du Groupe intergouvernemental sur les pays les moins avancés chargé de l'examen global à mi-parcours de l'application du nouveau Programme substantiel d'action. Ils ont en outre demandé à la communauté internationale de prendre sans tarder les mesures concrètes qui s'imposent pour mettre en oeuvre le NPSA au cours des dernières années de la décennie, de manière que les pays les moins avancés soient en mesure de surmonter leurs difficultés structurelles et de parvenir à un développement autonome. Les ministres ont aussi souscrit fortement à la décision prise de procéder, à un niveau élevé, en 1990, à un examen et à une évaluation de la mise en oeuvre du nouveau Programme substantiel d'action ainsi que le préconise la résolution 40/205 de l'Assemblée générale des Nations Unies. Ils ont affirmé leur plein appui à la tenue d'une telle conférence d'examen et ont recommandé une participation au niveau approprié.

XXIV. PAYS EN DEVELOPPEMENT SANS LITTORAL

141. Les ministres ont rappelé les décisions prises précédemment par le Mouvement des pays non alignés en faveur des pays en développement sans littoral et affirmé qu'elles devaient être mises en oeuvre d'urgence afin d'assurer à ces pays l'accès à la mer et à partir de la mer et la liberté de transit comme le stipule l'article 125 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, et afin de fournir l'aide internationale nécessaire propre à satisfaire leurs besoins particuliers. De plus, ils ont reconnu que le droit d'accès à la mer et à partir de la mer et la liberté de transit devraient s'effectuer conformément aux alinéas 2 et 3 de l'article 125 de la Convention sur le droit de la mer pour que tout programme ou action concernant les conditions et modalités de transit soit entrepris en consultation avec le pays de transit intéressé ainsi qu'avec son approbation.

XXV. PAYS EN DEVELOPPEMENT INSULAIRES

142. Les ministres ont pris acte des problèmes propres aux pays en développement insulaires, qui sont dus notamment aux handicaps inhérents à leur exiguïté, à leur isolement et à leur vulnérabilité aux catastrophes naturelles, à leurs problèmes de transports et de communications, à leur éloignement des centres commerciaux, à la grande limitation de leur marché intérieur, à leur manque de ressources naturelles, à la forte dépendance de leurs recettes en devises sur un nombre réduit de biens et services, à la fragilité de leur environnement et à leurs lourdes charges financières. Ils ont considéré que de tels handicaps constituent en soi des obstacles majeurs au développement, en particulier à celui des petits pays insulaires, souvent au point de contrarier et de compromettre les efforts déployés par les pays concernés pour procéder aux transformations structurelles nécessaires à une croissance autonome.

143. Les ministres, ayant également à l'esprit les buts et objectifs de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, ont souligné qu'il importait que les organes compétents du système des Nations Unies, notamment le PNUD et d'autres institutions financières, renforcent leur capacité en vue d'apporter une solution positive aux besoins spécifiques des pays en développement insulaires aux niveaux national, régional et interrégional. Ils ont demandé que soient appliquées sans réserve les mesures spécifiques d'aide aux pays insulaires énoncées dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, compte tenu en particulier des facteurs géographiques, des traditions et institutions insulaires, de l'environnement physique, des priorités de développement et des problèmes des pays en développement insulaires dans l'économie internationale.

144. Les ministres ont noté avec satisfaction que, dans sa résolution 39/212, l'Assemblée générale des Nations Unies a prié le Secrétaire général d'étudier, en coopération avec les organes, organisations et organismes du système des Nations Unies, la possibilité d'organiser une réunion consécutive interrégionale en prévoyant la participation des représentants des pays en développement insulaires et d'autres pays intéressés. Les ministres se sont une fois de plus déclarés

favorables à la tenue de cette réunion et ont proposé qu'elle se déroule de préférence en 1986. Ils ont engagé tous les pays en développement insulaires membres du Mouvement des pays non alignés à oeuvrer pour le succès de cette réunion.

145. Dans ce contexte, les ministres ont souligné que les critères, modalités et conditions déterminant le flux d'aide financière et technique multilatérale et bilatérale aux pays en développement insulaires devaient tenir compte des besoins et des problèmes particuliers de chacun de ces pays et que cette assistance devait pour l'essentiel revêtir la forme de dons.

XXVI. LES PAYS LES PLUS GRAVEMENT TOUCHES

146. Les ministres ont constaté avec une grande inquiétude la détérioration de la situation économique et financière des pays les plus gravement touchés depuis la septième Conférence au sommet. Les ministres ont exprimé leur soutien aux pays les plus gravement touchés et ont, à cet égard, rappelé que les chefs d'Etat ou de gouvernement avaient réaffirmé les paragraphes pertinents de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement préconisant des mesures concrètes en leur faveur. Ils ont engagé la communauté internationale à prendre les décisions nécessaires, conformément à la Stratégie internationale du développement et à les mettre en oeuvre sans plus tarder.

XXVII. ABUS DES DROGUES ET TRAFIC ILLICITE

147. Les ministres se sont déclarés profondément préoccupés par l'aggravation du problème de l'abus des drogues et la recrudescence du trafic illicite de stupéfiants. Ils ont été d'avis qu'outre leurs effets délétères sur les individus, constituant une menace pour la santé de la population et la vie communautaire des citoyens de chaque Etat, l'abus de drogues et le trafic illicite affaiblissaient l'édifice social des nations, représentaient pour les gouvernements des charges économiques directes et indirectes, et étaient, aux niveaux national et international, des sources d'activités criminelles, qui pourraient constituer une menace pour la stabilité des Etats. A cet égard, les ministres ont reconnu que l'élimination de ce fléau exigeait une action intégrée, qui s'attaque simultanément à la réduction et au contrôle de la demande, à la production, à la distribution et à la consommation illicites de drogues.

148. Les ministres se sont félicités des efforts concertés et résolus que la communauté internationale déploie pour écarter le danger de l'abus des drogues et du trafic illicite. Ils se sont engagés en particulier à contribuer sans réserve au succès de la Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues que l'Organisation des Nations Unies doit convoquer au niveau ministériel à Vienne en juin 1987. Ils ont invité les pays développés comme les pays en développement à entreprendre tous les travaux préparatoires nécessaires à cet effet. Dans ce contexte, les ministres se sont aussi félicités de la recommandation en huit points adoptée par la première réunion préparatoire de la Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues, qui s'est tenue à Vienne du 17 au 21 février 1986, et qui a permis au secrétariat de la

Conférence de disposer d'une ligne directrice pour la préparation de la deuxième réunion de l'organe préparatoire et de la Conférence internationale elle-même.

149. Les ministres ont en outre souligné la nécessité de conclure rapidement une convention sur la lutte contre le trafic des stupéfiants et des substances psychotropes ainsi que les activités connexes. Ils ont enfin souligné la nécessité de mettre sur pied des programmes spécifiques de coopération technique et économique en vue d'aider les pays les plus gravement touchés par l'abus des drogues ainsi que la production et le trafic illicites de celles-ci.

XXVIII. COOPERATION ECONOMIQUE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT

150. Les ministres ont rappelé la Déclaration sur l'autonomie collective entre pays non alignés et autres pays en développement, adoptée à la septième Conférence au sommet, et ils ont noté avec satisfaction les progrès accomplis en vue de faciliter la coopération économique entre les pays en développement. Ils ont réaffirmé l'engagement pris par les pays non alignés de promouvoir un développement autonome, considéré en tant qu'élément essentiel et intégral de l'action menée par les pays en développement pour restructurer les relations économiques internationales, condition indispensable à l'instauration du nouvel ordre économique international.

151. Les ministres ont noté avec satisfaction que la coopération bilatérale, sous-régionale et régionale entre pays en développement s'était considérablement accrue en Asie, en Afrique, en Amérique latine et en Méditerranée. A cet égard, les ministres ont favorablement accueilli le fait positif le plus récent que constitue la création, en décembre 1985, de l'Association pour la coopération régionale en Asie du Sud (SAARC) dont le but est de promouvoir le progrès économique et social dans les sept Etats de la région, progrès qui, ils l'ont reconnu, constitue une importante étape dans les activités engagées par les pays non alignés et autres pays en développement en vue d'établir une véritable coopération entre eux.

152. Les ministres ont reconnu que vu le climat économique mondial défavorable et l'impasse persistante dans laquelle se trouve la restructuration des relations économiques internationales, il n'en était que plus urgent d'accélérer le rythme de la coopération économique entre pays en développement (CEPD). Ils ont instamment demandé que l'on explore à fond le vaste potentiel de la CEPD, pour réduire la vulnérabilité des pays en développement et accroître leur capacité de négociation avec les pays développés. Ils ont précisé que, selon eux, la coopération entre pays en développement ne constitue pas une solution de rechange à la coopération entre pays en développement et pays développés et ne peut la remplacer. A cet égard, ils ont souligné que la coopération économique entre pays non alignés et autres pays en développement devait tirer le meilleur parti possible des complémentarités qui existent dans leurs ressources humaines, naturelles, financières et technologiques. A ce sujet, les ministres ont également vivement incité les pays non alignés eux-mêmes à envisager l'application d'un traitement préférentiel à l'acquisition des services d'experts, de matériel et de fournitures en provenance d'autres pays non alignés.

153. Ils ont également souligné que la coopération économique entre pays non alignés et autres pays en développement devrait être fondée sur les avantages économiques et sociaux perçus, de sorte que le suivi et la mise en oeuvre ultérieurs s'insèrent, dans la mesure du possible, dans un processus capable d'assurer sa propre production, continuité et autonomie financière.

154. Les ministres, en vue d'accentuer la coopération économique entre les pays en développement, ont souligné que les centres de liaison pour la CEPD et autres organismes appropriés devraient jouer un rôle plus important dans le rassemblement et la diffusion des informations concernant les possibilités de coopération économique et les contacts directs entre les partenaires de cette coopération. Ils ont de plus recommandé que ces centres informent les gouvernements et les autres institutions gouvernementales de la nécessité d'adopter des mesures appropriées, en particulier d'ordre législatif, pour faciliter la coopération économique entre pays en développement.

155. Les ministres se sont une fois de plus résolument engagés à apporter un soutien politique au renforcement de la coopération entre pays non alignés et autres pays en développement. Ils ont instamment demandé une mise en oeuvre accélérée du Programme d'action pour la coopération économique du Mouvement des pays non alignés et du Programme d'action pour la coopération économique adopté par le Groupe des 77 à Caracas en mai 1981. A ce sujet, ils se sont félicités de la décision prise par la Réunion ministérielle du Groupe des 77 à la quarantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, de transformer la prochaine réunion du Comité intergouvernemental de la coordination et du suivi (CICS V) en une réunion de haut niveau chargée d'évaluer la situation actuelle en ce qui concerne l'application des programmes et de décider des activités futures. Les ministres se sont félicités de l'offre généreuse du Gouvernement égyptien d'accueillir la réunion de haut niveau au Caire dans la deuxième quinzaine d'août 1986 et ils ont souligné que les débats de la réunion et les décisions à prendre seraient grandement facilités par la participation des ministres, à la tête de leurs délégations.

156. Les ministres, rappelant les recommandations de la septième Conférence au sommet sur l'harmonisation et la coordination des deux programmes d'action, se sont dits satisfaits des mesures prises en ce sens afin de rendre ces programmes complémentaires. Ils ont exprimé leur conviction que ces programmes d'action constituent une étape décisive vers la réalisation de l'autonomie collective et le renforcement des complémentarités économiques des pays en développement.

157. Les ministres ont demandé au système des Nations Unies de prendre des mesures plus efficaces et concrètes en vue de promouvoir la CEPD/CTPD dans le cadre de la mise en oeuvre de ses programmes et de ses projets. A cet égard, ils ont constaté avec inquiétude que le système des Nations Unies était de moins en moins enclin à recruter des consultants et à acheter du matériel dans les pays en développement. Ils ont souligné que les achats de matériel aux pays en développement devraient s'accroître notablement et ils ont proposé qu'un groupe représentatif des pays non alignés et autres pays en développement tienne des réunions avec tous les organes d'exécution, dans le cadre des Nations Unies en vue d'obtenir l'adoption de mesures efficaces pour atteindre les objectifs de la CEPD/CTPD.

158. Les ministres ont réaffirmé l'importance du Système global de préférences commerciales (SGPC) pour le développement du commerce entre pays en développement. Ils se sont félicités des décisions prises à la Réunion ministérielle sur le SGPC, tenue à New Delhi en juillet 1985, qui a donné un vigoureux élan politique aux négociations visant à instaurer le SGPC. Ils ont noté avec satisfaction les progrès accomplis à Genève sur ces négociations. A cet égard, les ministres ont accueilli avec gratitude l'invitation du Gouvernement brésilien à tenir une autre réunion ministérielle en mai 1986, et ils ont exprimé l'espoir que le SGPC, expression concrète de la CEPD, deviendra bientôt une réalité.

159. Les ministres ont invité les pays non alignés et autres pays en développement à continuer d'apporter leur soutien au Centre international des entreprises publiques des pays en développement, à Ljubljana (Yougoslavie). Ils ont souligné la nécessité d'aider le Centre ainsi que les autres institutions des pays en développement qui renforcent l'efficacité des entreprises publiques, accroissant ainsi leur rôle dans le développement économique national. Ils considèrent que le Centre international est devenu une institution bien organisée, qu'il a accumulé une expérience et une compétence suffisantes en divers domaines, et qu'il a accru sa capacité de contribuer sensiblement aux progrès de la mise en valeur des ressources humaines, de la coopération dans les domaines du financement, du commerce, de la technologie, des coentreprises, de l'industrie, de l'agriculture, des services de consultants et de l'intégration des femmes au développement. Les ministres ont invité les pays non alignés et autres pays en développement qui ont mis en oeuvre ou comptent mettre en oeuvre une rationalisation et des réformes importantes du secteur des entreprises publiques, à mettre en commun leur expérience et à utiliser à cette fin, dans toute la mesure du possible, les moyens offerts par le Centre.

XXIX. PROGRAMME D'ACTION POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE

160. Les ministres ont considéré le rapport de la cinquième Réunion des pays coordonnateurs du Programme d'action pour la coopération économique des pays non alignés*. Ils ont noté les progrès réalisés dans l'exécution du Programme d'action dans plusieurs domaines de coopération et les recommandations diverses que contient le rapport en vue des mesures à prendre pour mettre en oeuvre les priorités et les directives définies lors de la septième Conférence au sommet.

161. Les ministres ont approuvé les recommandations de la cinquième Réunion des pays coordonnateurs sur la coopération dans les divers domaines telles qu'elles figurent dans le rapport final de cette réunion. A cet égard, ils ont reconnu qu'il était important d'organiser des réunions ministérielles sur les différents secteurs de la coopération économique. Ils ont souligné la nécessité d'accélérer la mise en oeuvre des recommandations en exécutant dans les meilleurs délais des programmes et projets assortis d'un calendrier déterminé. A ce propos, ils se sont

* Le rapport de la cinquième Réunion des pays coordonnateurs du Programme d'action pour la coopération économique des pays non alignés a été distribué sous la cote NAC/CONF.7/APEC 5/Doc.5/Rev.1.

déclarés satisfaits des propositions concernant une plus grande rationalisation des différents domaines du Programme d'action pour la coopération économique, pour en améliorer la mise en oeuvre, la coordination et le suivi.

162. Les ministres ont pris note avec satisfaction des progrès réalisés depuis la septième Conférence au sommet dans l'harmonisation et la coordination du Programme d'action pour la coopération économique des pays non alignés et du Programme d'action de Caracas du Groupe des 77. A cet égard, ils ont pris note du rapport commun présenté à New York par le Président du Bureau de coordination et par le Président du Groupe des 77 et ont invité les deux présidents à poursuivre leurs efforts pour que, dans la mise en oeuvre, ces deux programmes se soutiennent l'un l'autre et que soient réalisées les complémentarités nécessaires.

APPENDICE I

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION MINISTERIELLE DU BUREAU DE COORDINATION
DES PAYS NON ALIGNES TENUE A NEW DELHI DU 16 AU 19 AVRIL 1986

1. Ouverture de la Conférence
2. Election des membres du Bureau
3. Rapport du Comité préparatoire au niveau des hauts fonctionnaires et des ambassadeurs
4. Admission de nouveaux membres et participation des observateurs et invités
5. Adoption de l'ordre du jour
6. Organisation des travaux
7. Rapport du Président du Bureau de coordination des pays non alignés
8. Examen général et évaluation de la situation politique internationale et de la mise en oeuvre des décisions de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés tenue à New Delhi, ainsi que des conférences et réunions ministérielles ultérieures des pays non alignés
9. Analyse et évaluation générales de la situation économique mondiale et de l'intensification des efforts des pays non alignés et autres pays en développement en vue de l'établissement du nouvel ordre économique international, eu égard particulièrement aux programmes d'assistance mutuelle et d'autonomie collective visant à renforcer la solidarité et la coopération socio-économique entre les pays non alignés et autres pays en développement
10. Crise actuelle de l'Organisation des Nations Unies et mise en question du processus de multilatéralisme; identification des obstacles à l'efficacité et au fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies, mesures permettant de s'attaquer à ces obstacles et de les surmonter
11. Renforcement du rôle du Mouvement des pays non alignés et de la politique de non-alignement
12. Préparation de la huitième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés à Harare (Zimbabwe)
13. Questions diverses

APPENDICE II

DISCOURS LIMINAIRE DU PREMIER MINISTRE DE L'INDE,
PRESIDENT DU MOUVEMENT NON ALIGNÉ

Messieurs les chefs de délégation,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un grand plaisir de vous souhaiter à tous la bienvenue à New Delhi. Nous sommes honorés de vous compter parmi nous et espérons que votre séjour dans notre pays sera agréable et enrichissant.

Au moment où nous nous réunissons pour passer en revue les événements récents et préparer le huitième Sommet des pays non alignés, l'un de nos membres et amis, la Libye, vient d'être attaquée. En violation du droit international, sa souveraineté a été transgressée, son intégrité attaquée. Nous ne pouvons que condamner cela. En ce moment de crise, la Libye est assurée du soutien sans réserve et de toute la sympathie de tous les membres du Mouvement non aligné.

Notre mouvement repose sur des principes fondamentaux qui ont une valeur universelle : la paix et la coexistence pacifique, la souveraineté nationale, le non-recours à la force et le respect de l'ordre international. Le respect de ces principes étend les confins de la paix, élargit les perspectives de la coopération internationale et renforce la cohésion de notre mouvement.

Le changement est inévitable dans tout ce qui touche aux affaires humaines. De nouveaux défis surgissent, de nouvelles possibilités s'offrent. La tâche des hommes d'Etat est d'orienter le changement vers le bien-être de l'humanité. Dans un monde où les moyens de communication modernes tissent des liens plus étroits, notre interdépendance s'accroît, nos responsabilités sont plus grandes et nos préoccupations partagées. Même imparfait, un ordre mondial devient de plus en plus indispensable.

Le progrès suppose la survie. C'est pour nos enfants que nous faisons des plans d'avenir et que nous construisons. Mais auront-ils un lendemain? Cinquante mille têtes nucléaires sont déjà prêtes à anéantir le monde plusieurs fois : l'équivalent de trois tonnes de TNT par individu, homme, femme, enfant. Un seul sous-marin nucléaire transporte plus de puissance destructrice qu'il n'en a été libéré pendant toute la deuxième guerre mondiale. Il n'y a plus de sécurité ni sur terre, ni sur mer, ni dans les airs et maintenant la menace vient même de l'espace. Notre destinée échappe de plus en plus à la décision de l'homme. Déjà la survie n'est plus séparée de l'anéantissement que par quelques minutes.

Une seule escale navale d'une grande puissance coûte plus que le PNB de 86 pays. Quelle est donc cette démesure qui fait dépenser annuellement 1 000 milliards de dollars pour les armements ne laissant qu'une portion congrue pour assurer le bien-être de l'humanité? Ce sont là des faits connus, réitérés maintes fois. Mais ils ne perdent rien à être répétés, car nous devons nous rappeler incessamment les dangers effrayants auxquels nous sommes confrontés, toute

insensibilité, tout sentiment de fatalisme devant cette menace ne feront que l'aggraver.

La guerre nucléaire nous menace. Elle signifie la fin du monde, tel que nous le connaissons. Ce ne sont pas nous, les Etats dépourvus d'armes nucléaires, qui menaçons l'existence. Ce sont eux qui le font avec leurs arsenaux nucléaires. Pourtant notre survie aussi est en jeu. N'aurons-nous pas voix à notre propre survie?

Dans cette situation périlleuse, le monde compte sur la sagacité des hommes politiques et sur un élan raisonné vers la paix. Nous nous félicitons de l'affirmation des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union soviétique que l'objectif de leurs négociations est de prévenir la course aux armements dans l'espace et d'y mettre fin sur la Terre, aboutissant en fin de compte à l'élimination générale des armes nucléaires. Il ne suffit pas cependant de reconnaître qu'une guerre nucléaire ne peut jamais être gagnée et ne doit jamais être livrée. Ces affirmations doivent se concrétiser en accords obligatoires aboutissant au démantèlement progressif de tous les arsenaux nucléaires.

Il faut enrayer à sa source même l'escalade de la course nucléaire. C'est pourquoi, Jawaharlal Nehru fut le premier homme d'Etat à demander, il y a plus de 30 ans, une suspension des essais nucléaires en attendant la conclusion d'un traité sur leur interdiction totale. Cet appel est resté sans écho alors que le monde s'approche du bord de l'abîme. Il est indispensable que toutes les puissances nucléaires concluent un moratoire sur la totalité des essais nucléaires.

La cessation des essais nucléaires est au coeur de l'initiative des six nations de cinq continents. Nous avons pris pleinement connaissance des problèmes que pose la vérification d'un moratoire sur les essais nucléaires et nous avons offert nos bons offices. Nos connaissances techniques et notre répartition géographique nous habilitent à le faire. Nous sommes convaincus que les difficultés techniques peuvent être surmontées, à condition que les Etats dotés d'armes nucléaires fassent preuve de la volonté politique indispensable. L'Union soviétique a répondu d'une manière positive en suspendant unilatéralement ses propres essais et en prolongeant par deux fois le moratoire. Les Etats-Unis ont présenté des contre-propositions visant à poursuivre les essais nucléaires dans le cadre d'une surveillance réciproque des résultats.

Nous tous, membres du Mouvement, à titre individuel et collectif, faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour assurer une vie meilleure à nos peuples. Nous sommes responsables au premier chef de notre propre développement. Il nous est toutefois impossible d'agir seuls. Il faut un effort commun de l'humanité tout entière pour mener à bien cette tâche, dans l'intérêt de tous, au détriment de personne. La situation économique internationale reste inquiétante. Le débat rationnel a été obscurci dans de nombreux domaines par une rhétorique partisane. Il n'y a que la souplesse et l'ouverture d'esprit qui permettent de sortir de l'impasse où se trouve le dialogue Nord-Sud, en reconnaissant la symbiose qui existe entre la croissance dans le Sud et la prospérité continue dans le Nord. Les problèmes profondément enracinés dans les domaines critiques et connexes de la monnaie, de la finance et du commerce doivent être résolus. Des solutions fragmentaires ne peuvent être la réponse ni à la crise du développement menaçant

plusieurs pays en développement ni même aux perspectives de reprise soutenue dans les économies industrialisées. La coopération est nécessaire pour stimuler le développement, et le développement est dans l'intérêt de toutes les nations. Il ne s'agit pas de moralité abstraite ni de philanthropie, il s'agit d'une situation qui met gravement en cause la stabilité de tous les pays - qu'ils soient du Nord ou du Sud.

La crise de l'économie mondiale a affecté les divers pays et régions en développement de manière différente. Le moment est venu de renforcer notre solidarité par la compréhension de nos problèmes spécifiques et en faisant face dans l'unité aux difficultés auxquelles nous sommes tous confrontés. Des consultations plus étroites et plus fréquentes sont nécessaires pour coordonner nos approches aux négociations économiques multilatérales face à l'évolution rapide de l'environnement économique international.

De plus, il nous faut trouver des moyens plus efficaces pour mettre en commun l'expérience, les compétences techniques et les ressources des pays non alignés et autres pays en développement. L'autonomie collective aurait pour effet non seulement de nous rendre moins vulnérables aux pressions extérieures, mais aussi de renforcer notre position dans les négociations multilatérales. En outre, c'est à nous qu'il incombe de démontrer par nos préceptes et notre exemple que la coopération entre les pays en développement est possible, mutuellement avantageuse et complémentaire de la coopération Nord-Sud. Il nous faut faire plus ample connaissance entre nous. Nos experts dans différents domaines doivent se rencontrer périodiquement. Il nous faut échanger des données d'expérience, combler les lacunes dans le domaine des connaissances, apprendre à trouver l'un chez l'autre un appui réciproque.

La dignité et la liberté sont le fondement moral de notre existence. Pourtant, dans certaines parties du monde, la dignité et les droits fondamentaux des hommes n'existent pas. Le régime raciste d'Afrique du Sud refuse d'abandonner sa pratique odieuse de l'apartheid. Une répression accrue de la part des autorités a pris le peuple d'Afrique du Sud au piège de la violence et de l'oppression. On traite par le mépris la sagesse de Mgr Tutu. Nelson Mandela, ce modèle de courage et de conviction, demeure incarcéré. Nos coeurs sont pleins de sympathie et d'admiration pour sa femme courageuse, Winnie Mandela, qui poursuit la lutte indomptablement. Nous ne fléchissons pas dans notre soutien au peuple héroïque d'Afrique du Sud et nous rejetons toute tentative, criminelle à nos yeux, de morceler le territoire intégré de l'Afrique du Sud afin de perpétuer le caractère raciste du régime actuel. Il convient également de mettre fin aux incursions répétées, ouvertes et cachées, auxquelles se livre Pretoria dans les Etats de première ligne. Nous n'acceptons ni la division en Afrique du Sud, ni la déstabilisation en Afrique australe. Combien de temps encore les amis et les alliés de Pretoria peuvent-ils traîner les pieds? Pendant combien de temps des considérations de lucre commercial et d'avantages stratégiques mal conçus les empêcheront-ils de contraindre le régime sud-africain à accorder au peuple tout entier sa liberté et sa dignité? Lorsque le bon sens n'est pas de mise, il ne reste plus que les sanctions.

Par-delà les frontières et contre le courant de l'histoire, l'Afrique du Sud poursuit son occupation coloniale de la Namibie. Paralysé par des difficultés fallacieuses et des "liens" bâtis de toutes pièces, le Conseil de sécurité n'a pu faire exécuter ses propres volontés : le Plan de l'Organisation des Nations Unies pour la Namibie reste lettre morte.

Depuis le Sommet de New Delhi, il y a trois ans, la menace du terrorisme a gagné bien d'autres contrées dans le monde. On a assassiné des hommes d'Etat, détourné ou détruit des avions civils, massacré, dans les opérations d'une violence barbare, des innocents, hommes, femmes et enfants. Nous avons, en Inde, connu les traumatismes qu'engendrent de tels actes terroristes.

L'ironie du sort veut que certains pays, victimes d'un terrorisme insensé, consentent à encourager ou à susciter à partir de leur territoire un terrorisme dirigé contre d'autres Etats. Il faut mettre un terme à cela. Tous les pays doivent, dans le cadre des normes reconnues internationalement, unir leurs efforts afin de combattre cette menace commune.

Nous condamnons le terrorisme aujourd'hui comme nous l'avons fait dans le passé. De même, nous ne pouvons fermer les yeux sur le terrorisme d'Etat. Un Etat ne peut pas plus s'arroger le droit de violer les lois internationales que les terroristes celui de violer l'autorité de la loi. Il faut respecter la discipline de l'ordre international. Jamais la souveraineté ne doit être transgressée.

Le début de la guerre fratricide entre l'Iran et l'Iraq, sa poursuite, son escalade et les violations du droit international humanitaire, nous ont tous, au sein du Mouvement non aligné, profondément bouleversés. Il est tragique qu'aucune initiative, qu'elle soit venue de nous ou d'autres, n'ait encore réussi à entraîner une désescalade ou une cessation des hostilités. Nous réaffirmons le principe fondamental de notre mouvement selon lequel tous les différends entre Etats membres doivent être résolus par des voies pacifiques.

Le refus auquel se heurtent les justes exigences du peuple palestinien constitue l'une des grandes tragédies de ce siècle. De manière flagrante, Israël persiste à occuper les territoires arabes, à y exercer sa répression et à violer avec impudence la souveraineté de divers pays arabes. Nous ne fléchirons pas dans notre résolution de voir le peuple de Palestine, sous la direction de l'OLP, obtenir pour lui-même un Etat situé sur son propre territoire national.

L'Amérique centrale est à nouveau le théâtre de pressions et de menaces d'ingérence et d'interventions dirigées contre le droit des Etats à choisir leurs propres formes de développement politique, économique et social.

Il faut établir le respect des normes du droit international et des principes de la coexistence pacifique. Le processus de Contadora constitue un cadre régional propre à résoudre un problème régional.

Nous, membres du Mouvement non aligné, sommes intransigeants sur notre indépendance, mais nous avons essayé de faire en sorte que nos objectifs nationaux soient compatibles avec un ordre mondial de coopération. Notre attachement à

l'égard des Nations Unies et de ses idéaux est entier. Récemment, on a noté chez certaines grandes nations les signes inquiétants d'un désir croissant de lier leur puissance économique et militaire au mécanisme de prise des décisions des organisations internationales. Cela va à l'encontre de l'esprit de la démocratie internationale que nous avons tenté sans relâche d'établir à travers le système des Nations Unies. Des idéologies divergentes et des conflits d'intérêts peuvent exister, mais cela ne doit pas l'emporter sur l'impératif d'un ordre international juste.

Durant ses premières années, notre mouvement a bénéficié de la sagesse et des avis de personnalités aussi perspicaces et prestigieuses que Nehru et Tito, Sukarno, Nasser et Nkrumah. Ils représentaient la riche diversité du monde, mais partageaient la même vision collective d'un ordre universel fondé sur l'égalité, l'indépendance et la coexistence pacifique. De Belgrade à Colombo, en passant par le Caire, Lusaka et Alger, et de La Havane à New Delhi, nous avons grandi en nombre et gagné en force. Nos nations ne sont plus les témoins silencieux des vicissitudes de l'histoire. Aujourd'hui nos peuples contribuent activement à faire l'histoire. A mesure que s'est accru notre pouvoir d'influer sur les événements, les pressions exercées sur nous ont aussi augmenté. Il est clair qu'il existe en notre sein quelques divergences. Ce n'est que naturel. Mais les liens qui nous unissent sont encore plus forts. A maintes reprises, nous avons montré notre aptitude à faire face aux crises et aux défis, avec ensemble et détermination.

Nous allons nous rendre à Harare. Le Zimbabwe est un pays magnifique et généreux. Son peuple talentueux et travailleur incarne l'esprit du renouveau. Nous remercions le Gouvernement et la population du Zimbabwe d'accepter une responsabilité si grande. Nous les assurons de nos meilleurs vœux de réussite et de tout notre appui, alors qu'ils entament les préparatifs du huitième Sommet.

Je vous souhaite à nouveau la bienvenue en Inde.

Merci de votre attention.

APPENDICE III

RAPPORT DU RAPPORTEUR GENERAL

1. La Réunion ministérielle du Bureau de coordination des pays non alignés s'est tenue à New Delhi (Inde) du 16 au 19 avril 1986, sous la présidence de M. Bali Ram Bhagat, ministre des affaires étrangères de l'Inde.
 2. Ont participé à la Réunion les pays et organisations membres du Mouvement dont les noms suivent : Afghanistan, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Inde, Indonésie, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Organisation de libération de la Palestine (OLP), Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, Qatar, République arabe syrienne, République arabe du Yémen, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République islamique d'Iran, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, South West Africa People's Organization (SWAPO), Sri Lanka, Suriname, Tchad, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Vanuatu, Viet Nam, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie et Zimbabwe.
 3. Ont assisté à la Réunion en qualité d'observateurs : Brésil, Mexique, Philippines, Uruguay, Venezuela, African National Congress, Ligue des Etats arabes, Organisation de la Conférence islamique, Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques, Organisation des Nations Unies, Pan Africanist Congress of Azania, Parti socialiste de Porto Rico.
 4. Ont assisté à la Réunion en qualité d'invités : Autriche, Comité des Nations Unies sur l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, Comité international de la Croix-Rouge, Comité spécial des Nations Unies contre l'apartheid, Comité spécial des Nations Unies pour la décolonisation, Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement, Conseil des Nations Unies pour la Namibie, Espagne, Finlande, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Organisation mondiale de la santé, Portugal, Programme des Nations Unies pour le développement, Roumanie, Saint-Siège, Saint-Marin, Suède, Suisse.
- Séance inaugurale
5. S. Exc. Shri Rajiv Gandhi, premier ministre de l'Inde et président du Mouvement des non-alignés, a prononcé un discours inaugural, que la Réunion, par acclamation, a décidé de diffuser en tant que document de la Réunion (NAC/CONF.7/NCB/Doc.10).

6. Des votes de remerciements ont été proposés par les représentants du Sénégal au nom du Groupe africain, du Yémen démocratique au nom du Groupe asiatique, de Chypre au nom du Groupe européen, du Guyana au nom du Groupe latino-américain et des Caraïbes et de l'Organisation de libération de la Palestine au nom des mouvements de libération nationale.

Ouverture de la Réunion

7. Le Président a prononcé un discours inaugural.

Réunion d'urgence des ministres et chefs de délégation

8. Le Président a rendu compte de la réunion d'urgence tenue le 15 avril 1986 pour examiner la situation créée par l'attaque armée des Etats-Unis contre le territoire de la Jamahiriya arabe libyenne. Le Secrétaire de la Réunion a fait part du texte du communiqué (NAC/CONF.7/NCE/Doc.8/Rev.1) qui avait été adopté par acclamation et transmis au Conseil de sécurité des Nations Unies. Le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne a fait une déclaration.

Election des membres du Bureau (point 2 de l'ordre du jour)

9. Sur la recommandation du Comité préparatoire réuni au niveau des hauts fonctionnaires et des ambassadeurs, la Réunion a décidé que le Bureau sera composé des membres suivants :

Président :	Inde
Vice-Présidents :	
pour l'Afrique :	Jamahiriya arabe libyenne, Malawi, Nigéria, Somalie, Zaïre
pour l'Asie :	Iraq, République islamique d'Iran, Organisation de libération de la Palestine, Viet Nam
pour l'Amérique latine et les Caraïbes :	Argentine, Bolivie
pour l'Europe :	Malte
Rapporteur général :	M. Guillermo Fernandez de Soto (Colombie)
Président de la Commission politique :	M. L. Bassole (Burkina Faso)
Président de la Commission économique :	M. A. Alatas (Indonésie)

Rapport de la Réunion du Comité préparatoire au niveau des hauts fonctionnaires et des ambassadeurs (point 3 de l'ordre du jour)

10. La Réunion a pris note du rapport du Comité préparatoire réuni au niveau des hauts fonctionnaires et des ambassadeurs (NAC/CONF.7/NCB/Doc.7/Rev.2).

Admission de nouveaux membres et participation à titre d'observateurs et d'invités (point 4 de l'ordre du jour)

11. La Réunion a noté qu'aucune demande d'admission à la qualité de membre ou de participation à titre d'observateurs ou d'invités n'avait été reçue.

Adoption de l'ordre du jour (point 5 de l'ordre du jour)

12. La Réunion a adopté l'ordre du jour suivant, recommandé par le Comité préparatoire :

1. Ouverture de la Conférence
2. Election des membres du Bureau
3. Rapport du Comité préparatoire au niveau des hauts fonctionnaires et des ambassadeurs
4. Admission de nouveaux membres et participation des observateurs et invités
5. Adoption de l'ordre du jour
6. Organisation des travaux
7. Rapport du Président du Bureau de coordination des pays non alignés
8. Examen général et évaluation de la situation politique internationale et de la mise en oeuvre des décisions de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés tenue à New Delhi, ainsi que des conférences et réunions ministérielles ultérieures des pays non alignés
9. Analyse et évaluation générale de la situation économique mondiale et de l'intensification des efforts des pays non alignés et autres pays en développement en vue de l'établissement du nouvel ordre économique international, eu égard particulièrement aux programmes d'assistance mutuelle et d'autonomie collective visant à renforcer la solidarité et la coopération socio-économique entre les pays non alignés et autres pays en développement
10. Crise actuelle des Nations Unies et mise en question du processus de multilatéralisme; identification des obstacles à l'efficacité et au fonctionnement des Nations Unies, mesures permettant de s'attaquer à ces obstacles et de les surmonter

11. Renforcement du rôle du Mouvement des pays non alignés et de la politique de non-alignement
12. Préparation de la huitième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés à Harare, au Zimbabwe
13. Questions diverses.

Organisation des travaux (point 6 de l'ordre du jour)

13. Conformément à l'usage, la Réunion a créé deux commissions, la Commission politique et la Commission économique, dont les activités se sont déroulées concurremment avec celles des séances plénières. Il a été décidé que la Commission politique examinerait les points 8, 10, 11 et 12 de l'ordre du jour et la Commission économique le point 9 de celui-ci.

Rapport du Président du Bureau de coordination des pays non alignés (point 7 de l'ordre du jour)

14. La Réunion a pris note du rapport du Président du Bureau de coordination des pays non alignés (NAC/CONF.7/NCB/Doc.4).

Débat général

15. Au cours du débat général, la Réunion a pris connaissance des déclarations des Etats Membres et des organisations qui suivent : Afghanistan, Algérie, Angola, Bangladesh, Bolivie, Cameroun, Chypre, Colombie, Congo, Cuba, Egypte, Equateur, Ethiopie, Gambie, Ghana, Guyana, Indonésie, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Koweït, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Mozambique, Népal, Nicaragua, Nigéria, Organisation de libération de la Palestine (OLP), Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, République arabe syrienne, république arabe du Yémen, République démocratique populaire lao, République islamique d'Iran, République populaire démocratique de Corée, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Tchad, Vanuatu, Viet Nam, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie et Zimbabwe.

16. La Réunion a également entendu les déclarations des observateurs suivants : Ligue des Etats arabes, Organisation de la Conférence islamique, Pan Africanist Congress of Azania, African National Congress, Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques et Parti socialiste de Porto Rico.

Rapport de la Commission politique

17. La Réunion a pris note du rapport de la Commission politique (NAC/CONF.7/NCB/Doc.14) et a adopté la Déclaration politique (NAC/CONF.7/NCB/PC/Doc.1/Rev.1).

Rapport de la Commission économique

18. La Réunion a pris note du rapport de la Commission économique (NAC/CONF.7/NCB/Doc.11) et a adopté la Déclaration économique (NAC/CONF.7/NCB/EC/Doc.1/Rev.1).

Déclaration du Président de la Réunion

19. Le Président a fait, au sujet de la crise Iran-Iraq, une déclaration qui est reproduite dans la pièce jointe I.

20. Le représentant de la République islamique d'Iran a fait une déclaration qui est reproduite dans la pièce jointe II.

21. Le représentant de l'Iraq a fait une déclaration qui est reproduite dans la pièce jointe III.

Crise actuelle des Nations Unies et remise en question du processus de multilatéralisme; identification des obstacles à l'efficacité et au fonctionnement des Nations Unies, mesures permettant de s'attaquer à ces obstacles et de les surmonter (point 10 de l'ordre du jour)

22. La Réunion ministérielle a adopté une déclaration sur cette question (NAC/CONF.7/NCB/PC/Doc.2/Rev.2).

Rapport du Rapporteur général

23. La Réunion a adopté le rapport du Rapporteur général (NAC/CONF.7/NCB/Doc.13).

Résolution de remerciements au Gouvernement et au peuple de l'Inde

24. Une résolution exprimant les remerciements de la Réunion ministérielle au Gouvernement et au peuple de l'Inde a été adoptée par acclamation (NAC/CONF.7/NCB/Doc.12).

Documents finals

25. La Réunion a adopté les documents finals par acclamation.

Séance de clôture

26. La séance de clôture de la Réunion s'est tenue le 19 avril 1986. Des motions de remerciements ont été présentées par les représentants de l'Ouganda au nom du Groupe africain, du Népal au nom du Groupe asiatique, de la Yougoslavie au nom du Groupe européen, de Suriname au nom du Groupe des pays latino-américains et des Caraïbes et de la SWAPO au nom des mouvements de libération nationale.

PIECE JOINTE I

DECLARATION DU PRESIDENT DE LA CONFERENCE SUR LE CONFLIT IRAN-IRAQ

Le Président de la Commission politique m'a fait savoir qu'après une discussion prolongée sur les paragraphes 86 et 87 du projet de déclaration politique concernant le conflit Iran-Iraq, il a été convenu de soumettre la question au Président de la Plénière.

J'ai tenu des consultations avec de nombreux chefs de délégation présents ici.

D'après une opinion très largement répandue, nous devrions à cette réunion exprimer notre préoccupation en renouvelant l'appel urgent lancé par la Présidente du Mouvement des pays non alignés lors de la septième Conférence au sommet en mars 1983. Le texte était le suivant :

"L'Iran et l'Iraq sont tous deux membres du Mouvement non aligné dont l'un des principes est que tout différend entre les Etats membres doit être réglé par des moyens pacifiques.

Nous sommes convaincus que la cessation du conflit entre l'Iran et l'Iraq contribuerait à renforcer l'unité et la solidarité du Mouvement. Nous appelons donc l'Iran et l'Iraq à mettre immédiatement fin à la guerre. La communauté mondiale est unanime à souhaiter que les hostilités cessent sur le champ et que les deux parties parviennent à une paix honorable, juste et durable, par des négociations et des moyens pacifiques."

PIECE JOINTE II

DECLARATION DU REPRESENTANT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN A
LA DIXIEME ET DERNIERE SEANCE PLENIERE DE LA REUNION DU BUREAU
DE COORDINATION DES PAYS NON ALIGNES, LE 19 AVRIL 1986

Mon refuge est en Dieu contre Satan le maudit; au nom de Dieu le Clément et le Miséricordieux,

Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous présenter la traduction spontanée du message adressé à Votre Excellence au nom de mon ministre des affaires étrangères. Je vous en donne immédiatement la traduction. Le texte du message est le suivant :

"Au nom du Gouvernement et du peuple musulmans de la République islamique d'Iran, je voudrais vous exprimer ma sincère gratitude pour l'hospitalité que le Gouvernement et le peuple indiens nous ont réservée lors de cette réunion et des réunions antérieures qui se sont tenues ici à New Delhi.

Je regrette cependant que notre hôte si accueillant ait lancé un appel partial que nous ne pouvons accepter. Cet appel est lancé alors que le régime iraquien s'est engagé dans une guerre d'agression contre mon pays; que ce régime a commis les pires crimes de guerre; que des armes chimiques ont été utilisées intensivement et régulièrement au cours de la guerre; que toutes les lois humanitaires internationales ont été violées par l'Iraq; que les dirigeants de l'Iraq, par servilité envers l'impérialisme ont bouclé leur ceinturon et mené une guerre d'agression contre notre révolution afin de briser la révolution la plus anti-impérialiste de notre histoire contemporaine; que tous les principes du non-alignement ont été ouvertement et brutalement violés par l'Iraq.

Monsieur le Président, nous espérons sincèrement qu'au moins sous votre présidence les droits de notre peuple et les principes de notre mouvement ne seraient pas oubliés à ce point et nous comptons qu'on ne fermerait pas les yeux sur les crimes d'un membre du Mouvement non aligné contre un autre membre. Monsieur le Président, devant les attaques répétées contre nos populations civiles, devant la guerre des villes officiellement annoncée par l'Iraq, devant les attaques de navires de pays tiers, devant le recours à la guerre chimique, devant tous ces actes qui ont tous été portés à la connaissance de la communauté internationale et condamnés, notre mouvement n'a rien fait, si ce n'est que vous nous avez lancé un appel à la paix, qui exige de nous que nous cédions devant l'agression et que nous mettions fin à notre légitime combat de défense contre l'agresseur. On peut se souvenir que cet appel est le même que celui qu'avait lancé une fois dans cette salle la grande Madame Gandhi, la regrettée Madame Gandhi. Monsieur le Président, depuis cette date, trois longues et douloureuses années se sont écoulées au cours desquelles tant et tant de crimes ont été commis contre nous. Aussi croyons-nous sincèrement que si Madame Gandhi, la regrettée Madame Gandhi, avait été parmi nous, elle aurait probablement modifié cet appel que vous avez lancé.

Monsieur le Président, nous ne pouvons accepter alors que le temps nous est compté, que le plus important, le plus grave problème de notre histoire, l'agression dévastatrice menée contre nous, soit ignoré et qu'un appel nous soit adressé, un appel partial. C'est pourquoi j'ai le regret de déclarer que cet appel est rejeté par le peuple et le Gouvernement de la République islamique d'Iran. En signe de protestation contre cet appel, ma délégation quittera la séance.

Monsieur le Président, nous sommes un peuple qui a des principes, et fidèles à nos principes, nous continuerons notre combat de défense jusqu'à ce que l'ennemi ait reçu la punition qu'il mérite afin que l'on sache bien, et pour toujours, dans notre région et aussi dans notre mouvement que personne ne lancera une guerre d'agression contre l'un quelconque de nous. Je vous prie, Monsieur le Président, de traiter ma déclaration de la même manière que vous traiterez votre propre appel dans les comptes rendus de cette séance. Je vous remercie beaucoup Monsieur le Président."

PIECE JOINTE III

DECLARATION DU REPRESENTANT DE L'IRAQ A LA DIXIEME ET DERNIERE
SEANCE PLENIERE DE LA REUNION DU BUREAU DE COORDINATION DES
PAYS NON ALIGNES, LE 19 AVRIL 1986

Monsieur le Président, voici trois ans, nous avons tenu ici une conférence au sommet. A cette époque, la majorité des chefs de délégation ont exprimé leur profond regret devant la poursuite de la guerre et ils ont insisté vigoureusement pour qu'il y soit mis fin immédiatement. La Conférence a essayé de se mettre d'accord sur une résolution efficace et sur un plan qui permettrait d'atteindre ce noble objectif. Cependant, comme elle n'a pas été en mesure d'adopter une telle résolution en raison du refus de la délégation iranienne, la Conférence a confié à la Présidente du Mouvement, la regrettée Madame Indira Gandhi, la tâche de lancer un appel exprimant l'opinion et les sentiments de la Conférence. En conséquence, Madame Gandhi a lancé son appel ici même, dans cette salle, et la Conférence tout entière y a apporté son ferme appui.

La délégation iraquienne pour sa part a exprimé son désir sincère de répondre positivement à l'appel de la Présidente et la délégation s'est déclarée prête à arrêter la guerre et à ouvrir des négociations pour trouver une solution honorable et juste conformément aux principes du Mouvement, à ceux de la Charte des Nations Unies et aux règles du droit international. La délégation iranienne a rejeté cet appel et a insisté pour la poursuite des hostilités. Trois ans après, monsieur le Président, la Conférence assiste aujourd'hui à une répétition de ce qui s'était produit lors de la Conférence au sommet. Tous les orateurs, les chefs de délégation, ont exprimé leurs regrets, leur peine et leur préoccupation devant la poursuite de cette guerre et ont insisté pour qu'il y soit mis un terme. Comme en 1983, nous essayons actuellement de rédiger une résolution qui facilite la solution de ce conflit conformément aux principes auxquels nous croyons, c'est-à-dire les principes du non-alignement. Malgré tout, une fois de plus, la délégation iranienne a pris une attitude négative et n'a pas répondu à tous les efforts méritoires que vous avez exercés en liaison avec les chefs de délégation pour aboutir à une formule pacifique. Une fois de plus, nous nous retrouvons au même point qu'en 1983 et nous en revenons à l'appel lancé par Madame Indira Gandhi.

Cet appel, ferme et sincère, garde toujours sa valeur et il exprime les sentiments de la présente conférence. Comme nous avons accepté cet appel en 1983, nous l'acceptons encore aujourd'hui. Nous sommes prêts à conclure un règlement pacifique, juste et honorable, fondé sur les principes du Mouvement, ceux de la Charte des Nations Unies et les règles du droit international.

La position adoptée par l'Iraq demeure celle qu'elle a exprimée aussi bien au sommet de 1983 qu'à la Conférence ministérielle du Mouvement, tenue dans cette même salle, dans cette même ville, en février 1981.

J'ai une brève observation à faire sur ce qu'a dit le représentant de l'Iran. Il a répété ses accusations bien connues. Dans ma déclaration à la Conférence, j'ai une fois de plus présenté la même proposition qu'au sommet de 1983. Si la délégation iranienne croit qu'elle peut fournir des preuves à l'appui de ces allégations, nous lui demandons comme nous l'avons fait auparavant d'accepter

l'arbitrage du Mouvement. Le Mouvement peut désigner parmi ses membres une commission arbitrale qui enquêterait sur les accusations formulées depuis l'époque où le régime iranien a pris le pouvoir en février 1979 jusqu'à l'ouverture des hostilités en septembre 1980.

Dans la mesure où les conventions et les règles du droit international sont concernées, j'ai dit dans ma déclaration à la Conférence que l'Iraq était prêt à appliquer toutes les normes du droit international et les conventions, je répète toutes les normes du droit international et les conventions...

Je déclare devant cette conférence que je suis autorisé par mon gouvernement à signer avec la partie iranienne, sous l'autorité du Président de la Conférence, un accord aux termes duquel nous nous engagerons l'un et l'autre à appliquer toutes les règles du droit international et toutes les conventions internationales. Celui qui se déclare prêt à appliquer les règles du droit international et les conventions internationales dans leur intégralité n'est pas le coupable. Le véritable coupable est celui qui refuse de le faire et choisit curieusement des conventions qui partiellement ou entièrement appuient sa propagande.

Je ne veux pas lasser la patience de la Conférence avec des détails inutiles. La majorité des chefs et des membres des délégations ont entendu bien des arguments et bien des accusations. Leur conscience et leur jugement leur permettent de se faire une saine opinion; leurs conclusions aux conférences précédentes et l'appel que vous venez de lancer sont l'expression même de cette conscience et de ce jugement. Nous souscrivons à ces jugements. Nous joignons nos mains aux leurs dans un désir commun d'une paix juste et honorable, en brandissant la bannière du Mouvement et en renforçant son rôle dans le monde.

Si la déclaration de la délégation iranienne doit être jointe en annexe à la déclaration politique, je souhaite qu'il en soit de même pour la déclaration de l'Iraq.

APPENDICE IV

RAPPORT DE LA COMMISSION POLITIQUE

1. Sur recommandation de la Réunion des hauts fonctionnaires tenue le 14 avril 1986, la Réunion ministérielle du Bureau de coordination des pays non alignés a décidé de constituer une commission politique sous la présidence de S. Exc. M. Leandre Bassole (Burkina Faso). La Commission politique était chargée d'examiner les points 8, 11 et 12 de l'ordre du jour de la Réunion ministérielle. La Commission était saisie du projet de déclaration politique établi par le pays hôte (NAC/CONF.7/NCB/PC/Doc.1) et le projet de texte sur la "Crise actuelle des Nations Unies et la remise en question du processus de multilatéralisme" (NAC/CONF.7/NCB/PC/Doc.2).

Organisation des travaux

2. A sa 1ère séance du 14 avril 1986, la Commission a décidé de commencer ses travaux par un échange de vues général sur le projet de déclaration politique, puis d'examiner le texte section par section. Elle a également décidé de constituer, le cas échéant, de petits groupes de travail à participation non limitée, pour étudier telle ou telle section en particulier. De plus, certains groupes régionaux ont manifesté l'intention de se réunir officieusement pour examiner la section ou les sections intéressant directement leur région.

Travaux de la Commission politique

3. La Commission politique a tenu 13 séances entre le 14 et le 19 avril 1986.

4. A la 1ère séance, le représentant de l'Inde a présenté le projet de déclaration politique. Un échange de vues général a eu lieu ensuite auquel ont participé de nombreuses délégations. De l'avis général, le texte présenté constituait une excellente base de travail pour les travaux de la Commission.

5. A sa 2ème séance, le 15 avril, la Commission politique a approuvé la proposition visant à tenir une réunion d'urgence des ministres et des chefs de délégations afin d'examiner la situation créée par l'attaque armée des Etats-Unis le matin même contre la Jamahiriya arabe libyenne et cette réunion s'est tenue dans la même journée.

6. Aux séances suivantes, le projet de déclaration politique a été discuté section par section, compte tenu des observations et amendements présentés par les délégations. En plus des sections proposées dans le projet de déclaration politique, la Commission a décidé d'inclure entre autres de nouvelles sections sur "la Nouvelle-Calédonie", "la mise en oeuvre de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux", "les utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques" et "le droit au développement".

7. A sa 9ème séance, la Commission politique a discuté des paragraphes 86 et 87 du projet de document relatif au conflit Iran-Iraq. Le Président a fait un compte rendu fidèle et complet des concessions au Président de la Réunion ministérielle.

8. Le projet de déclaration politique publié sous la cote NAC/CONF.7/NCB/PC/Doc.1/Rev.1 est divisé en 28 sections. En plus des questions qui retiennent régulièrement l'attention du Mouvement, la déclaration contient des références aux travaux préparatoires de la huitième Conférence au sommet à Harare et au vingt-cinquième anniversaire du Mouvement des pays non alignés. On trouvera en annexe à la déclaration le projet d'ordre du jour provisoire de la huitième Conférence au sommet présenté par le Zimbabwe.
9. La Commission politique a également soumis un projet de déclaration sur "la crise actuelle des Nations Unies et la remise en question du processus de multilatéralisme" (NAC/CONF.7/NCB/PC/Doc.2/Rev.2). Ce document traite de la grave crise que traverse l'Organisation des Nations Unies, des obstacles à l'efficacité et au fonctionnement de l'Organisation et propose des mesures pour les surmonter.
10. Les délibérations du Comité se sont déroulées dans une atmosphère franche et ouverte; la participation a toujours été active, même à des heures avancées. Un esprit de conciliation et de compréhension mutuelle a caractérisé les débats, ce qui a permis de préserver la longue tradition du consensus.
11. La Commission politique recommande l'adoption du projet de déclaration politique et de la déclaration sur la crise actuelle des Nations Unies.

APPENDICE V

RAPPORT DE LA COMMISSION ECONOMIQUE

1. La Commission économique, établie par la Réunion ministérielle du Bureau de coordination des pays non alignés en vue d'examiner le projet de déclaration économique (NAC/CONF.7/NCB/EC/Doc.1), a commencé ses travaux le 14 avril 1986 et tenu 13 séances.
2. A sa lère séance, elle a élu président M. Ali Alatas (Indonésie).
3. La Commission a examiné les chapitres 1 à 12 du projet de déclaration économique.
4. La Commission a décidé de créer un groupe de travail officieux à participation non limitée, qu'elle a chargé d'examiner les chapitres 13 et suivants du document.
5. La Commission a approuvé le texte modifié (NAC/CONF.7/NCB/EC/Doc.1/Rev.1) de déclaration économique en vue de sa présentation à la Réunion ministérielle du Bureau de coordination.

APPENDICE VI

COMMUNIQUE DU 15 AVRIL 1986

1. Les ministres et les chefs de délégation des pays non alignés, réunis en session d'urgence à New Delhi, le 15 avril 1986, ont pris note avec une vive émotion et une profonde indignation des attaques armées lancées par les Etats-Unis d'Amérique, avec l'appui et la collaboration du Royaume-Uni, son allié militaire de l'OTAN, contre le territoire de la Jamahiriya arabe libyenne socialiste et populaire. Ils ont vigoureusement condamné cet acte ignoble, éhonté et non provoqué d'agression contre un membre de leur Mouvement des pays non alignés, qui constitue une violation du droit international et des principes de la Charte des Nations Unies et met en danger la paix et la sécurité internationales. Cet acte d'agression dont les Etats-Unis se sont rendus coupables est d'autant plus condamnable qu'il leur incombe, en premier, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité, de maintenir la paix et la sécurité internationales et de respecter les principes de la Charte des Nations Unies.
2. La communauté internationale a condamné toutes les activités terroristes, qu'elles soient perpétrées par des individus, des groupes ou des Etats. Ces attaques des Etats-Unis sont donc d'autant plus répréhensibles.
3. Les ministres et les chefs de délégation ont rappelé que les chefs d'Etat ou de gouvernement, au Sommet de New Delhi en 1983, avaient noté avec préoccupation "la persistance des politiques d'intervention et d'ingérence, de pressions et de menaces ou d'emploi de la force qui sont dirigées contre de nombreux pays non alignés, avec des conséquences périlleuses pour la paix et la sécurité" et avaient invité tous les Etats à respecter le principe interdisant le recours à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale d'Etats ou leur indépendance politique et économique.
4. Les ministres et chefs de délégation ont aussi rappelé que la Réunion ministérielle des pays méditerranéens membres du Mouvement des pays non alignés tenue à La Valette en septembre 1984 avait appelé tous les Etats à respecter strictement les principes de non-emploi de la menace de la force et leur avait demandé instamment de ne pas utiliser les armements, la force, les bases et les installations militaires contre des pays méditerranéens membres du Mouvement des pays non alignés.
5. Les ministres et les chefs de délégation ont en outre rappelé que le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, réuni à New York, le 6 février 1986, avait mis en garde les Etats-Unis d'Amérique contre toute mesure précipitée, la meilleure solution à ces situations passant par le dialogue et non par la pression ou le recours à la force. Le Bureau de coordination s'était réuni à nouveau le 26 mars 1986 à New York et s'était déclaré profondément préoccupé par les provocations et le recours à la force contre la Jamahiriya arabe libyenne socialiste et populaire et avait condamné ces actes d'agression qui créaient de graves risques d'escalade de la situation en Méditerranée centrale et mettaient en danger la paix et la sécurité internationales.

6. Les ministres et les chefs de délégation ont exigé que les Etats-Unis d'Amérique mettent immédiatement un terme aux opérations militaires qui violent la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Jamahiriya arabe libyenne socialiste et populaire, menacent la paix et la sécurité dans la région de la Méditerranée, et font courir de graves dangers à la paix et à la sécurité internationales. Ils ont aussi réclamé que la Jamahiriya arabe libyenne socialiste et populaire soit indemnisée intégralement et sans délai des pertes humaines et matérielles qu'elle a subies.

7. Les ministres et les chefs de délégation ont demandé au Conseil de sécurité des Nations Unies de prendre des mesures d'urgence pour condamner cette agression et empêcher que de tels actes se répètent. Ils ont aussi instamment prié le Conseil de sécurité de prendre des mesures pour que la Jamahiriya arabe libyenne socialiste et populaire soit intégralement et promptement indemnisée.

8. Les ministres et les chefs de délégation ont affirmé qu'ils appuyaient pleinement la Jamahiriya arabe libyenne socialiste et populaire et qu'ils étaient entièrement solidaires avec elle en ce qui concerne la sauvegarde et la défense de son indépendance, de sa souveraineté et de son intégrité territoriale. Ils ont exprimé leur profonde sympathie aux autorités et au peuple de la Jamahiriya arabe libyenne socialiste et populaire pour les pertes qu'ils ont subies.

9. Les ministres et les chefs de délégation ont décidé que la présente déclaration, faite en session d'urgence à New Delhi, le 15 avril 1986, sera envoyée immédiatement au Président du Conseil de sécurité des Nations Unies.

APPENDICE VII

Ordre du jour provisoire de la huitième Conférence des chefs d'Etat
ou de gouvernement des pays non alignés
Harare, 26 août-7 septembre 1986

- I. Ouverture de la Conférence
- II. Election des membres du Bureau
- III. Admission de nouveaux membres et présence d'observateurs et d'invités
- IV. Rapport du Président de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés
- V. Adoption de l'ordre du jour
- VI. Recommandations de la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés tenue à Luanda
- VII. Organisation des travaux
- VIII. Renforcement du rôle du non-alignement et de la politique de non-alignement en tant que formule indépendante, globale, positive et équitable remplaçant la politique des blocs et les rivalités entre grandes puissances dans les relations internationales
- IX. Examen général et évaluation de la situation politique internationale ainsi que des mesures de solidarité prises par les pays non alignés dans la mise en oeuvre de leur politique et de leurs décisions, notamment :
 - A. La situation en Afrique australe :

La répression et l'oppression intérieures dans l'Afrique du Sud de l'apartheid, les actes de déstabilisation et d'agression perpétrés par le régime contre les Etats de première ligne et les pays voisins ainsi que l'occupation illégale de la Namibie et, dans ce contexte, la nécessité d'apporter un soutien effectif, matériel, diplomatique et moral aux mouvements nationaux de libération
 - B. La question de la Palestine et la situation au Moyen-Orient :

Persistance de l'occupation de la Palestine et des autres territoires arabes et ses effets sur la situation au Moyen-Orient, actes d'agression et de déstabilisation commis par Israël contre ses voisins et, dans ce contexte, intensification du soutien à la lutte pour la libération de la Palestine
 - C. L'intensification des mesures visant à combattre la domination coloniale et l'occupation étrangère dans le monde

- X. Mesures destinées à renforcer la paix et la sécurité internationales et à promouvoir la solidarité et l'assistance matérielle entre les pays non alignés, afin de faire face plus efficacement aux menaces, aux pressions, aux actes d'agression et de déstabilisation en tenant compte de leurs aspects politiques et économiques
- XI. Désarmement, survie et coexistence pacifique à l'ère des armes nucléaires
- XII. Promotion des tendances positives dans les relations internationales, des efforts pour faire diminuer la tension internationale, de la démocratisation des relations internationales et de l'application universelle des principes de la coexistence pacifique
- XIII. Non-intervention et non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats
- XIV. Règlement pacifique des différends entre pays non alignés sur la base de la Charte des Nations Unies et des principes et décisions du Mouvement non aligné
- XV. Examen général et évaluation de la situation économique mondiale et des relations économiques internationales, de la situation des pays en développement dans l'économie mondiale; intensification des efforts des pays non alignés et autres pays en développement pour instaurer le nouvel ordre économique international :
 - A. Stratégies pour les négociations économiques internationales ; examen des mesures pour parvenir à des négociations globales et du programme de mesures immédiates, notamment convocation d'une conférence internationale sur les moyens monétaires et financiers au service du développement
 - B. Elaboration de directives pour les travaux préparatoires de la septième session de la CNUCED afin de définir une position unifiée des pays non alignés et autres pays en développement à cette session
 - C. Examen de la mise en oeuvre de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, et directives pour l'élaboration d'une stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement
 - D. Suivi des résultats des conférences économiques des Nations Unies, notamment examen et adoption de mesures dans les domaines étroitement liés de la monnaie, des finances, de la dette, du commerce et des ressources pour le développement
 - E. Situation des pays les moins avancés, examen de l'application du nouveau Programme substantiel d'action (NPSA)

F. Examen des efforts internationaux consacrés à la situation économique critique en Afrique, notamment la mise en oeuvre du Plan d'action du Mouvement non aligné

G. Situation des pays en développement sans littoral, insulaire et les plus gravement touchés

XVI. Analyse des mesures et décisions à prendre pour consolider l'autonomie collective, y compris les programmes d'assistance mutuelle conçus pour renforcer la solidarité et la coopération socio-économique entre pays non alignés et autres pays en développement : examen des rapports présentés par les pays coordonnateurs dans les domaines suivants :

Matières premières

Commerce, transports et industrie

Coopération monétaire et financière

Alimentation et agriculture

Pêches

Télécommunications

Assurance

Santé

Emploi et mise en valeur des ressources humaines

Tourisme

Sociétés transnationales

Sports

Coopération internationale pour le développement économique

Fonds de solidarité des pays non alignés pour le développement économique et social

Système de recherche et d'information

Utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques

Centre international des entreprises publiques

Environnement

- XVII. Renforcement de l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies dans la promotion et la préservation de la paix et de la sécurité internationales et dans une coopération internationale équitable et consolidation du rôle-pivot joué par les pays non alignés dans le système des Nations Unies
- XVIII. Coopération entre pays non alignés et autres pays en développement dans le domaine de l'information et action concertée de ces pays en vue de l'établissement d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace
- XIX. Nouvelles réunions des pays non alignés, y compris la date et le lieu de la neuvième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés
- XX. Composition du Bureau de coordination
- XXI. Questions diverses

APPENDICE VIII

RESOLUTION DE REMERCIEMENTS AU GOUVERNEMENT ET AU PEUPLE INDIENS

La Réunion ministérielle du Bureau de coordination des pays non alignés réunie à New Delhi (Inde), du 16 au 19 avril 1986,

Exprimant sa profonde gratitude au Gouvernement et au peuple indiens, ainsi qu'au Président, S. Exc. Shri Bali Ram Bhagat, ministre des affaires extérieures de la République de l'Inde, pour leur accueil chaleureux et amical, qui a largement contribué à faire de cette réunion une réussite,

Stimulée par l'éloquente allocution d'ouverture prononcée par le Premier Ministre de l'Inde, S. Exc. Shri Rajiv Gandhi, dans laquelle il a réitéré les principes fondamentaux de portée universelle, à savoir la paix et la coexistence pacifique, la souveraineté nationale, le non-recours à la force, et le respect de l'ordre international, et au cours de laquelle il a traité des questions essentielles de la liberté, de la paix et du développement,

Félicite le Gouvernement indien pour les excellentes installations mises à la disposition des participants à la Réunion ainsi que pour l'efficacité de l'organisation et la qualité des services offerts à la Conférence;

Témoigne sa profonde reconnaissance pour la contribution que l'Inde a apportée, au cours de sa présidence du Mouvement des pays non alignés, à la promotion du rôle du non-alignement dans le renforcement de la paix, de l'égalité dans les relations internationales, ainsi que de la coopération et de l'amitié entre les nations; affirme son optimisme et se déclare convaincue que la Réunion renforcera l'unité et la solidarité du Mouvement, accroissant ainsi le rôle important et dynamique du Mouvement dans la résolution des grands problèmes mondiaux.
